



# FÉDÉCHOSSES

POUR LE FÉDÉRALISME

48° ANNÉE – N°187 – DÉCEMBRE 2020

Revue trimestrielle de  
débat et de culture  
fédéraliste

Créée en 1973, *Fédéchoses* est la seule revue sur le fédéralisme militant publiée en langue française.

*Fédéchoses*, a été dans les premières années après sa fondation en 1973, un bulletin d'information avec l'objectif de mener à l'unification des divers groupes de jeunes fédéralistes de l'hexagone dans la Jeunesse européenne fédéraliste (JEF France, [re]fondée au Congrès de Lyon de 1975). Il s'est transformé peu après en une revue de réflexion et de dialogue entre militants fédéralistes, intéressés par le fédéralisme, plus spécifiquement institutionnel (interne, européen et mondial). Depuis nous n'avons jamais changé de ligne éditoriale.

Ce numéro contient des textes de **Michel Feltin-Palás**, rédacteur en chef de *L'Express*, **Jorge Caggio y Conde**, professeur à l'université de Tours, **Robert Belot**, titulaire Chaire Jean Monnet, Université de Saint Étienne, **Jean-Paul Soyer**, Secrétaire général du Syndicat des Institutions européennes, **Brendan Donnelly**, directeur du Federal Trust, **David Neal**, avocat australien, **François Alfonsi**, député européen, **Christian Allard**, ancien député européen écossais.

Mais aussi de femmes : **Silvia Romano**, membre de l'UEF Île-de-France, **Chloé Fabre**, membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*, **Ophélie Omnes**, présidente de l'UEF France

Dans ce numéro :



Protestors on the streets of central London demand a second referendum on any Brexit deal or no deal, October 2018, MaryECarson, Wikimedia Commons

## Le « séparatisme » : unité et diversité du fédéralisme

À l'heure où le gouvernement français soumet une loi contre le « séparatisme », se prenant les pieds dans tous les tapis d'une unité nationale passiste, d'une indivisibilité de la République non revisitée ou ré-interrogée depuis trop longtemps, *Fédéchoses*, vous offre un voyage en diversité : des langues régionales, des identités multiples, des exemples australiens et finlandais...

## Brexit : le Royaume-Uni devient un archipel

Un autre séparatisme, beaucoup mieux nommé celui-là : le 31 décembre, le Royaume-Uni (re)devient un archipel, avec ou sans accord... Le dossier accueille plusieurs articles du *Federal Trust* proposant une analyse fédéraliste de ces négociations. Le dossier fait également le point, en fait de séparatisme, sur les divisions qui parcourent le Royaume.

## Théories du fédéralisme

Dans la lignée du thème du trimestre, *Fédéchoses* accueille Jorge Caggio y Conde sur la notion de fédéralisme plurinational. Cette analyse s'éloigne du versant institutionnel du fédéralisme et aborde la question de la diversité culturelle. Un autre texte nous fait découvrir Ibn Khaldoun (1332-1406), historien musulman d'origine andalouse qui lui aussi, comme les fédéralistes, recherchait la paix.

## Sommaire

Sommaire	2
Editorial (English version)	3
Courrier des lecteurs et lectrices	3
Le « billet d'humeur »	4
L'oubli du président Macron dans son discours sur Maurice Genevoix au Panthéon	4
Il y a « 30 ans » ... nous avons publié	5
Grande-Bretagne : Vers un Royaume-Uni fédéral	5
L'élection directe du Parlement européen : campagne fédéraliste et rôle décisif de Giscard d'Estaing	8
<b>Féd'Actualité : Le « séparatisme » : unité et diversité du fédéralisme</b>	<b>11</b>
Loi contre les « séparatismes » : un amalgame préjudiciable pour les peuples de l'hexagone est à craindre	11
Non Monsieur Valls, enseigner les langues régionales en France « n'encourage » pas le séparatisme	12
Francophonie : Macron en pleine schizophrénie	13
La Chronique de Coco Ricaud : Bétisier et mépris des langues « régionales »	14
« Séparatisme » et Alsace : Retour vers le futur ?	15
Moselle : l'identité plurielle au cœur de l'Europe rhénane	16
Le Sénat relance le débat autour des Langues Régionales	17
France : vers une République fédérale	18
La mosaïque des peuples européens en demande de démocratie	20
Martinique : Schœlcher fracassé	22
An Aboriginal Voice to the Australian Parliament	23
Multilingualism in Europe and its officially multilingual Member States – the case of Finland	25
<b>Féd'actualité : Brexit : le Royaume-Uni devint un archipel</b>	<b>27</b>
Brouillard sur le Brexit	27
The UK will never be ready for Brexit	29
Brexit and Northern Ireland – a Different United Kingdom	31
Perspectives européennes pour l'Écosse dans l'après Brexit	35
Don't just blame Johnson, blame the Brexit he enabled	37
Le Brexit, une opportunité pour ceux qui restent... isn't it?	39
<b>Féd'actualité : Tour d'horizon d'un monde en recomposition</b>	<b>41</b>
USA - Républicains vs Démocrates : Grandeur ou décadence du fédéralisme	41
Comment on the U.S. Elections	42
L'Union européenne devant le défi Biden : quel New Deal transatlantique ?	45
Erdogan - Chine et valeurs européennes	47
Terrorisme en Europe : bâtir des murs ou confier de nouvelles compétences à l'UE ?	48
Nagorno-Karabakh: Mediation in good faith is vital	49
<b>Théories du fédéralisme</b>	<b>50</b>
Le fédéralisme plurinational et l'Union européenne	50
Ibn Khaldoun et la paix mondiale : point de vue d'un fédéraliste	53
<b>Féd'actualité : Nouvelles d'Europe</b>	<b>55</b>
Le Cadre financier pluriannuel, sismographe de l'UE	55
Union européenne : budget et État de droit, une affaire mal-engagée	57
<b>In Memoriam</b>	<b>58</b>
Valéry Giscard d'Estaing, un Européen	58
Mort de Valéry Giscard d'Estaing	58
Ferdinand Kinsky (1934-2020) : Fédéraliste intégral né dans l'une des plus anciennes familles de la noblesse tchèque	59
Au revoir Elio ! Intellectuel, auteur et éditeur militant	60
<b>Bibliographie et bibliothèque fédéraliste</b>	<b>61</b>
L'Europe, la Nouvelle-Calédonie, des fédérations en devenir	61
Albert Einstein, du Pacifisme au gouvernement mondial	62
<b>Nouvelles de Presse fédéraliste</b>	<b>64</b>
Prochaine publication de Presse fédéraliste	64
Robert Belot	64
<i>Résistance et conscience européenne</i>	64
<i>Henri Frenay, de gaule et les communistes (1940-1947)</i> , collections « Textes fédéralistes », février 2021	64
<b>S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste</b>	<b>64</b>

## Éditorial

À l'heure où nous écrivons ces lignes, les États européens suspendent les uns après les autres les vols vers le Royaume-Uni. Certains annoncent le dernier départ de train de Saint Pancras. Ce soir, le Royaume-Uni (re)devient réellement une île au milieu de la mer. Comme un avant-goût amer et douloureux de ce que sera le Brexit. Ce 20 décembre, dernier jour donné par le Parlement européen pour trouver un accord sur les futures relations entre le Royaume-Uni et l'Union, à 22 h 30, il n'y a apparemment pas d'accord. Mais c'est le virus qui isole l'archipel britannique. À moins que la suspension des vols et des trains ne soit le dernier coup de pression d'une Union européenne à bout de négociations. Déjà, les camions s'entassent sur les autoroutes du sud-est anglais, tous les magasins faisant des stocks en cas de No Deal. C'est peut-être à ça que ça ressemble le « séparatisme »...

Hasard du calendrier ou pas, c'est aussi le mois de décembre que le gouvernement français a choisi pour mettre sur la table un projet de loi pour lutter contre le « séparatisme ». Alors, ici, à la rédaction, nous n'avons pas compris. Pas compris qui voulait se séparer, pas compris de quoi ils voulaient se séparer ; on a creusé dans la diversité culturelle et politique des territoires composant maintenant la France, et nous n'y avons pas vu de « séparatisme ». Nous continuons d'y trouver une richesse et une diversité que nos voisins savent articuler et accommoder. Nous regardons avec intérêt l'arrivée au gouvernement australien d'une femme aborigène ou les politiques éducatives finlandaises...

Bref, face à un pouvoir bureaucratique et centralisé, crispé sur une identité rêvée et une unité fantasmée, nous voulons rappeler que la diversité, la fluidité, le dialogue sont les piliers d'une société et d'institutions respectueuses des personnes et de leur individualité, créatrice de collectifs choisis et non imposés.

Les piliers d'une organisation fédéraliste.

*Fédéchosés – Pour le fédéralisme*

## Editorial (English version)

At the time of writing, European States, one after another, are suspending flights to and from the United Kingdom. Some are announcing the last train departure from Saint Pancras. This means that the United Kingdom is really becoming an island in the middle of the sea again. Like a bitter and painful foretaste of what the Brexit will be like. This December 20<sup>th</sup>, the last day given by the European Parliament to reach an agreement on future relations between the UK and the Union, at 10.30 pm, there is apparently no agreement. But this is the virus that is isolating the British archipelago. Unless the suspension of flights and trains is the latest pressure tactic from a Union at the end of negotiations. Already, trucks are piling up on the motorways of south-east England, with all the shops stocking up in case of a No Deal.

Maybe that's what "separatism" looks like ...

Calendar coincidence or not, it is also this month of December that the French government has chosen to put on the table a bill to fight against "separatism". Hence, our editorial committee didn't understand. We didn't understand who wanted to separate, we didn't understand what they wanted to separate from; we dug into the cultural and political diversity of the territories that now make up France, we didn't see separatism. We continue to find there a richness and diversity that our neighbours know how to articulate and accommodate. We are watching with interest the arrival of an Aboriginal woman in the Australian government or the Finnish education policies. In short, in the face of a French bureaucratic and centralist power that clings to a dreamed identity and a fantasised unity, we want to remind you that diversity, fluidity and dialogue are the pillars of a society and institutions that respect people and their individuality, creating chosen collectives. The pillars of a federalist society.

*Fédéchoses*

### Courrier des lecteurs et lectrices

Monsieur,

Merci beaucoup de partager avec moi cette nouvelle parution ! Permettez-moi juste une question et une suggestion, inspirées par ma recherche focalisée sur votre confrère fédéraliste Bernard Lesfargues, qui se déroule dans le cadre d'un projet de doctorat.

Pourriez-vous me dire, SVP, si l'archive numérique de *Fédéchoses* est complète ? (Éventuellement, dans quelle perspective pensez-vous qu'il pourrait le devenir ?)

Pensez-vous qu'une enquête concernant Bernard Lesfargues serait-elle possible ? Personnellement, je crois que l'on pourrait de cette manière aboutir à de nouvelles découvertes très précieuses... Si vous étiez d'accord, je pourrais consulter et, ultérieurement, coordonner une telle enquête à l'aide de M. Billion.

En vous remerciant d'avance de votre réponse, je vous souhaite une très bonne journée.

Bien cordialement,

**Vít Pokorný**

předseda [Spolku přátel prof. JUDr. Karla Engliše](#), z. s. – Prague University  
kultura & komunikace & poradenství / culture & communication & consulting

Presse fédéraliste remercie le professeur Robert Belot d'avoir accepté, dans le cadre d'un partenariat sur lequel nous reviendrons en détail dans notre prochain numéro, de rédiger dorénavant cette rubrique de notre revue.

### L'oubli du président Macron dans son discours sur Maurice Genevoix au Panthéon

**Robert Belot**

Professeur d'histoire contemporaine à l'université Jean Monnet (Lyon-St-Etienne), titulaire d'une Chaire européenne Jean Monnet :

<https://eupopa.univ-st-etienne.fr>

Directeur d'Erasmus mundus Joint Master Degree DYCLAM+ financé par la Commission européenne.

Biographe de Henri Frenay, figure de la Résistance et du fédéralisme européen



Robert Belot

Au moment où les médias présentent la jeunesse française comme la « génération sacrifiée », victime de la crise sanitaire, l'écrivain Maurice Genevoix est entré au Panthéon le 11 novembre 2020. C'est une autre génération, celle qui a connu l'horreur, l'effroi et la haine. La moitié d'une classe d'âge supprimée. Une armée de blessés, amputés, traumatisés, « gueules cassées » qui hante la mémoire européenne. La France endeuillée, les familles brisées, des millions de destins fauchés par la guerre européenne. Les médias ont désappris à manier certaines formules avec précaution et parcimonie, avec respect, le respect de l'histoire. Il y a des métaphores qui devraient être sanctuarisées, protégées.

Il n'y a qu'une « génération sacrifiée », c'est celle de 1914. Et pourquoi a-t-elle été sacrifiée ? Parce que l'Europe n'était alors qu'une vue de l'esprit, un rêve d'intellectuels, un fantasme d'écrivains, un songe d'idéalistes. Parce que la nation était considérée comme l'horizon indépassable de l'organisation des choses et des hommes et que pour elle on était prêt à commettre le pire au nom du Bien et à entraîner la jeunesse sur les sentiers de l'hécatombe au nom de la Patrie.

La jeunesse d'aujourd'hui, malgré la Covid 19, a l'insigne chance de vivre dans un espace pacifique, de bénéficier d'une organisation européenne qui, même si elle est loin de ce qu'elle

pourrait/devrait être, protège et exerce la solidarité entre les peuples, que ce soit le plan de « relance » économique, de la recherche ou du médicament.

Dans son discours, le président Macron a présenté le livre-culte de Genevoix, *Ceux de 14*, comme « le chant de la volonté d'une Nation, de la force d'âme de tout un peuple ». Oui, le dévouement à la Patrie a été la source d'un consentement extraordinaire à la souffrance, il a fait naître des actes d'héroïsme, de courage et d'abnégation inimaginables de nos jours.

Mais cette jeunesse, qui croyait donner le meilleur d'elle-même en acceptant l'épreuve du pire, sera à jamais le remords d'une culture politique qui n'avait pas su dépasser le cadre statonational et imaginer un autre mode de relation aux autres. Le pire drame que l'Europe contemporaine ait connu lui est venu de l'oubli de Condorcet, Kant, Victor Hugo, Proudhon, Zweig... Une génération a été sacrifiée parce qu'on n'a pas voulu entendre Nietzsche qui, à la fin du XIXe siècle, dénonçait « la folie des nationalités » et alertait sur le fait que « les peuples européens (étaient) devenus de plus en plus étrangers les uns aux autres ». L'oubli des autres, écrivait-il dans *Par-delà le bien et le mal*, est la négation de l'Europe et sa menace suprême. Cette « pathologique ignorance » va engendrer la haine, la guerre et la honte.

Il n'y a qu'une « génération sacrifiée », c'est celle de 1914. Et pourquoi a-t-elle été sacrifiée ? Parce que l'Europe n'était alors qu'une vue de l'esprit, un rêve d'intellectuels, un fantasme d'écrivains, un songe d'idéalistes.

Il y a eu la Guerre de 14-18 parce que le nationalisme, dont l'ombre grandit à nouveau dans l'Europe d'aujourd'hui, n'était pas regardé comme pouvant constituer un danger mortel susceptible de dévoyer le patriotisme et de fourvoyer les peuples. Il y a eu la Guerre de 14-18 parce que l'Europe n'était ni dans les mœurs, ni dans les cœurs, ni dans les modes de gouvernance. C'est que le président aurait pu dire dans son discours, c'est ce que nous aurions aimé lui entendre dire.

## Grande-Bretagne : Vers un Royaume-Uni fédéral

**Yves Pagès**

À l'époque trésorier de la JEF France et  
membre du Comité de rédaction de *Fédéchoses*  
*Fédéchoses* – N° 14 – 1<sup>er</sup> trimestre 1976



*The Flags of Shetland, Scotland and Great Britain at Lerwick*, Andrew Tryon, [geograph.org.uk/p/5825738](http://geograph.org.uk/p/5825738), Creative Commons

« Une insulte, un camouflet », affirment les Écossais. « Un pur expédient pour sauver un Labour Party en déroute en Écosse », admettent les Anglais les moins virulents : une erreur politique à coup sûr. Le *Livre Blanc* sur la dévolution à accorder au Pays de Galles et à l'Écosse publié par le gouvernement de M. Wilson pose plus de problèmes qu'il n'en résout. Ce document a réussi à faire l'unanimité contre lui, dès sa parution en novembre 1975 et le tollé général ne fait que s'amplifier depuis. Comment a-t-on pu en arriver à une telle situation ?

### *L'origine du Livre Blanc*

- **Positions traditionnelles des divers partis politiques**

Les deux partis principaux, conservateur et travailliste, n'ont jamais eu de doctrine bien précise en réponse aux revendications écossaises ou galloises. À chaque fois qu'un gouvernement sentait son implantation électorale vaciller, il se décidait à jeter un « os à ronger » pour calmer un temps les accès de fièvre nationaliste. Ceci est particulièrement sensible à partir des premiers succès du Scottish National Party (SNP) dans des élections partielles entre 1967 et 1969. La position traditionnelle du Parti travailliste est le respect des différences culturelles des nationalités, mais dans le cadre intangible du Royaume Uni. Il est surtout partisan d'une décentralisation administrative : en 1964, il a mis sur pied le Welsh Office et créé le poste de Secrétaire d'État au Pays de Galles. Le Parti conservateur n'est guère plus motivé par les affaires écossaises. Cependant, Mr. Heath envisage pour la première fois une certaine dévolution pour l'Écosse (discours de Perth en mai 1967), précisée en 1974 sous la forme d'une assemblée de conseillers locaux, élus indirectement. Seul le Parti libéral est en faveur d'un système fédéral. Depuis 1894, les libéraux militent pour l'octroi du « *Home Rule* » aux quatre nationalités du Royaume. Quant au SNP, son programme politique est clair :

dès qu'il obtiendra plus de la moitié des votes des Écossais, il engagera, avec Whitehall, les négociations pour l'indépendance.

- **Le centralisme politique anglais**

Le pouvoir politique (exécutif et législatif) est trop centralisé à Londres. Les administrations locales sont dépourvues d'autonomie et ne répondent pas aux aspirations locales. Cette centralisation aboutit à une congestion à Whitehall et à Westminster (sessions parlementaires surchargées...) réduisant les questions plus spécifiquement écossaises à la portion congrue.

- **Le déclin du Parti travailliste en Écosse**

Le Labour a une responsabilité particulière dans le revirement nationaliste d'un électorat traditionnellement de gauche, avec surtout le fief travailliste de Glasgow et de la vallée de la Clyde. L'état-major londonien du Parti est beaucoup moins sensibilisé au problème écossais que ses homologues conservateur ou libéral, à cause d'une organisation plus centralisée. D'autre part, la faiblesse du militantisme, associée avec une image de marque vieillissante (sur des questions telles que la loi sur le divorce, la contraception, ...) détournent du Labour une large fraction de l'électorat, jeune en particulier, qui cherche ailleurs des réponses à ses aspirations.

- **Le renouveau du Scottish National Party**

Après ses premiers succès de 1967 à 1969, le SNP s'essouffle de 1970 jusqu'en 1974. Cette période correspond au gouvernement conservateur durant lequel la façon la plus évidente pour les électeurs de marquer leur mécontentement est de voter travailliste. À partir de 1974, le SNP gagne en crédibilité face à un gouvernement travailliste (de plus en plus décevant), rendu responsable du marasme économique sévissant surtout dans la vallée de la Clyde.

La découverte du pétrole en Mer du Nord permet de renforcer les thèses nationalistes du SNP qui conquiert ainsi 11 sièges au Parlement de Westminster à l'occasion des élections législatives de 1974. Mais ce serait une erreur de croire que le renouveau de ce parti ne repose que sur un opportunisme aux couleurs de l'or noir. Il est vrai qu'une partie de la classe politique anglaise fait peu de cas des questions culturelles et linguistiques ! Quoi qu'il en soit les travaillistes peuvent se vanter d'avoir encore une fois raté le coche : « Ceux qui disent que le SNP n'est qu'un mélange de pétrole et d'opportunisme devraient se demander pourquoi le Parti travailliste n'est pas le bénéficiaire de cette soudaine flambée d'espérance. Cela aurait pu être une occasion

béni pour tenir quelques-unes des promesses dont il a bercé l'électorat écossais pendant des années. »<sup>1</sup>

Espérons que les Écossais sauront mieux défendre leur pétrole que les Occitans leur gaz de Lacq exporté au profit des consommateurs « franchimands » et non pas destiné à jeter les bases d'une solide industrie régionale. On le voit, les administrations londonienne et parisienne agissent bien d'une façon comparable.

C'est seulement pour couper l'herbe sous le pied aux nationalistes que les travaillistes se sont engagés dans leur « programme de gouvernement pour les élections de 1974 » à étudier la question de la dévolution.

### Les propositions du Livre blanc, les réactions

#### • Le Livre blanc

Le *Livre blanc* est l'exemple même d'une production technocratique. Son élaboration qui aurait pu être à l'origine d'une vaste campagne d'explications et de propositions, en Écosse comme par ailleurs, n'est le fruit d'aucune concertation démocratique. Comment s'étonner dès lors qu'il réponde aussi mal aux aspirations des intéressés ?

#### • L'Assemblée et ses prérogatives

L'Assemblée écossaise serait élue au suffrage universel (scrutin par arrondissement à un seul tour). Rappelons brièvement ses prérogatives : elles couvrent les domaines de l'administration locale, la santé, l'éducation, le droit civil et pénal, le logement, l'urbanisme, l'environnement et les travaux publics. Aucune des questions économiques - clés des problèmes de l'Écosse - ne sont du ressort de la future Assemblée ; il était difficile de « dévoluer » moins... ! Le Parlement de Londres allouera chaque année un budget pour financer les secteurs dévolus. L'Assemblée pourra seulement modifier le taux des impôts locaux, mais ne pourra pas en lever d'autres.

L'éventail est largement ouvert entre le statu quo représenté par le projet gouvernemental et l'éclatement du Royaume Uni avec le succès des séparatistes du SNP.

#### • Les pouvoirs exorbitants du Secrétaire d'État

Les pouvoirs du Secrétaire d'État à l'Écosse, déjà membre du cabinet ministériel dans le système actuel, ne sont pas diminués dans le projet gouvernemental, mais au contraire deviennent équivalents à ceux d'un Vice-Roi.

Il doit, plus ou moins en fonction de la nouvelle assemblée élue, nommer le chef de l'exécutif et approuver le choix que ce dernier fait de ses collaborateurs. De plus, le Secrétaire d'État a droit de veto sur toute loi votée par l'Assemblée qu'il estimerait contraire à sa politique. Il demande alors les amendements nécessaires ; si les députés n'obtempèrent pas, il s'adresse directement au Parlement de Westminster pour l'abrogation pure et simple.

Enfin, il peut se substituer à l'exécutif écossais en cas de refus de ce dernier d'appliquer ses directives. « Avec un tel arsenal de restrictions, les vœux pieux du Livre blanc au sujet de la possibilité d'une coexistence harmonieuse entre Edimbourg et Londres sont sans valeur ».<sup>2</sup>

#### • Les réactions suscitées par le Livre blanc

Sans parler des nationalistes, les Écossais modérés des Trade Unions ou du Labour ont été profondément déçus par les propositions si timorées du *Livre blanc*.

Sondage réalisé à la mi-décembre 1975 sur les intentions de vote des Écossais : SNP : 37%, Labour : 30%, Conservative : 28%. 6,5% gagnés sur le Labour par rapport à la dernière élection (*The Economist* 20 décembre 1975). La conséquence immédiate de cette désillusion est la déroute du Parti travailliste face au SNP dans les élections locales depuis novembre. Si le gouvernement ne transige pas sur son projet, on risque d'assister à un éclatement du Labour Party.

Certains travaillistes écossais, Mr. J. Sillars à leur tête, ont commencé à prendre leurs distances en se regroupant dans le Scottish Labour Party (SLP) qui pourrait devenir un tremplin vers la dissidence. L'enjeu est d'autant plus grand que la majorité travailliste à Westminster, déjà infime, serait anéantie si les « rebelles » du SLP se mettaient à voler de leurs propres ailes, c'est à dire concrètement à voter les amendements du SNP afin de rester crédibles aux yeux de leurs électeurs. Il serait cependant injuste de ne voir dans le lancement du SLP qu'une simple tentative de sauvegarder une position électorale. C'est aussi le symptôme d'une évolution : une part croissante de la gauche écossaise, désenchantée par la politique réformiste de Wilson, estime que l'avènement d'un véritable socialisme serait moins une chimère dans une Écosse autonome.

#### • L'égaré de la gauche travailliste anglaise

Que pense la gauche anglaise du SNP, en particulier, et de la dévolution en général ? La position des membres du groupe Tribune (gauche du Parti travailliste) qui regrettaient déjà de s'être laissés engager aussi loin dans le manifeste de gouvernement de 1974, est révélatrice d'un certain aveuglement de la classe politique anglaise face à la question écossaise.

Ils considèrent que la stratégie de Mr. J. Sillars et de ses amis risque de diviser la classe ouvrière britannique. Le regroupement autour du SLP ne serait en fait motivé que par le désaccord avec la politique économique gouvernementale : les Écossais défendraient mieux leurs intérêts en se ralliant aux « tribunistes », également opposés à cette politique. C'est vraiment faire peu de cas des revendications spécifiquement écossaises. Quand on sait que le groupe Tribune est toujours prêt à clamer sa solidarité avec les minorités nationales... pourvu qu'elles ne soient pas britanniques !

#### • La position positive du Parti communiste

La position du Parti communiste - marginal en Grande Bretagne - est beaucoup plus constructive. Conscient qu'il ne faut pas affaiblir la classe ouvrière, Mr. Mac Lennan, Secrétaire général, affirme cependant que : « ... le moyen pour consolider l'unité des mouvements ouvriers anglais, écossais et gallois, est de renforcer la coopération volontaire de nos trois peuples sur une base démocratique, en accédant équitablement aux besoins et espérances nationaux de chacun d'entre eux ».<sup>3</sup>

#### • Quant aux Conservateurs...

Le parti de Mrs. Thatcher peut difficilement exploiter les tensions au sein du Labour avec des propositions aussi

<sup>1</sup> *New Statesman*, 21 novembre 1975.

<sup>2</sup> *The Economist*, 29 novembre 1975.

<sup>3</sup> Lettre au *New Statesman* du 9 janvier 1976.

opportunistes que démagogiques. En effet, les nombreux « unionistes » (anti-dévolotionnistes) risquent fort de ne pas respecter les consignes de vote du leader quand le Devolution Bill sera débattu à Westminster.

### Après le Livre blanc

Il s'agit maintenant d'envisager sur quoi peut déboucher le *Livre blanc*. L'éventail est largement ouvert entre le *statu quo* représenté par le projet gouvernemental et l'éclatement du Royaume Uni avec le succès des séparatistes du SNP.

Nous exposerons successivement deux possibilités, l'une réformiste, l'autre plus radicale.

- **L'hypothèse réformiste**

Dès à présent le type de dévolution proposé semble difficilement applicable et a donc peu de chance d'être adopté tel quel par le Parlement. On peut sans trop dénaturer le *Livre blanc*, lui apporter un certain nombre d'amendements.

Pour éviter qu'il y ait à la tête de l'exécutif écossais deux personnages, le Secrétaire d'État et le chef de l'exécutif, la disparition du premier, ou au moins son effacement, est indispensable pour éliminer une source évidente de conflit. En conséquence, tout arbitrage d'un désaccord entre Edimbourg et Londres pourrait être confié à une sorte de « Conseil constitutionnel » dont la neutralité serait reconnue par les deux parties.

Les modérés n'estiment pas qu'il soit nécessaire d'accorder une véritable autonomie économique à l'Écosse. Tout au plus, l'Assemblée aurait le pouvoir de lever des impôts supplémentaires, mais la plus grosse part de son budget viendrait de la subvention annuelle accordée par Westminster. Elle devrait également avoir un droit de regard et même une certaine initiative sur les questions économiques telles que la politique industrielle ou l'aménagement du territoire.

Cette dévolution raisonnable est certainement la plus probable, du moins à court terme. Elle n'en constitue pas moins qu'un pis-aller et, au fur et à mesure de son application, ses insuffisances se dévoileront. D'autre part, une assemblée élue au suffrage universel ne pourra guère longtemps supporter de voir son rôle si étroitement cantonné.

Suivant une dynamique souvent observée, elle exigera une extension de ses prérogatives, à savoir une dévolution plus radicale.

- **L'hypothèse radicale et ses limites**

Cette hypothèse reprend à son compte les aspects positifs de la précédente : en particulier un exécutif non bicéphale et le « Conseil constitutionnel ». La différence essentielle réside dans la revendication (tout au moins d'une partie) des revenus pétroliers et d'une autonomie plus grande dans les matières fiscale et industrielle.

### Le pétrole : une arme à double tranchant

À combien peut-on estimer les revenus pétroliers dont bénéficierait une Écosse indépendante, prônée par le SNP ? Sur la base de 11 dollars le baril, l'excédent de la balance des paiements serait de 3,6 milliards de livres sterling par an vers 1980. À première vue, la propagande des nationalistes, riches en Écosse ou pauvres dans le Royaume Uni », ne semble pas dénuée de tout fondement. Ces revenus peuvent cependant être dangereux s'ils sont mal maîtrisés : l'afflux d'une telle masse monétaire risque de générer des tensions inflationnistes graves. Si on l'éponge par une augmentation des salaires et des prestations sociales, allocation chômage en particulier, on assistera à une forte croissance de la demande intérieure. La satisfaire obligera à importer massivement des biens d'Angleterre (ou d'ailleurs), alors que l'industrie écossaise, de moins en moins concurrentielle à cause des salaires élevés, ne pourra faire face.

Il est donc souhaitable de financer en priorité les programmes de développement industriel, majorant la capacité et la compétitivité à long terme des entreprises.

### L'indispensable solidarité

Avec ou sans pétrole, le problème du sous-emploi chronique persistera. L'« *Oil-Boom* » n'a résorbé que marginalement le chômage (2% à Aberdeen mais toujours 7% à Glasgow) et sera de moins en moins en mesure de le faire.

L'activité pétrolière a, jusqu'à présent, permis la création de 60.000 emplois dont seulement 15% sont localisés dans la vallée de la Clyde : une goutte d'eau face aux 214.000 personnes qui ont dû chercher un emploi au dehors de cette région

Pour nous, fédéralistes, seule une Grande-Bretagne fédérale dans une Europe fédérée peut à la fois accorder une large autonomie aux nationalités qui la composent tout en respectant leurs aspirations légitimes (culturelles, politiques ou économiques) et maîtriser les domaines de la macro-économie, de la défense et des affaires étrangères.

pendant les années 60 et l'on estime le nombre d'emplois supplémentaires supprimés d'ici 1991 à 400.000.

Dès lors, il apparaît difficile que l'Écosse, même avec son pétrole, puisse se sortir toute seule de cette ornière. L'aide de l'Angleterre, qui a sa part de responsabilités, devrait favoriser un redéploiement des activités industrielles (implantation de nouvelles firmes...).

Pour nous, fédéralistes, seule une Grande-Bretagne fédérale dans une Europe fédérée peut à la fois accorder une large autonomie aux nationalités qui la composent tout en respectant leurs aspirations légitimes (culturelles, politiques ou économiques) et maîtriser les domaines de la macro-économie, de la défense et des affaires étrangères.

D'autre part, c'est seulement dans la Fédération européenne que l'Écosse pourra exposer directement ses points de vue ou ses revendications au niveau le plus approprié sans passer par l'intermédiaire de Londres.

## L'élection directe du Parlement européen : campagne fédéraliste et rôle décisif de Giscard d'Estaing

**Jean-Francis Billion**

Vice-président de l'UEF France et membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*

Le décès de Valéry Giscard d'Estaing, vu son rôle décisif dans la décision du Sommet européen de Paris de décembre 1974 de mettre enfin en œuvre l'article 138 du Traité de Rome prévoyant l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel direct près de vingt ans après sa signature, est l'occasion de revenir sur l'une des principales campagnes fédéralistes depuis la fondation de l'UEF (décembre 1946).



Bundesarchiv, B 145 Bild-F056912-0010  
Foto: Gräfinholt, Detlef | 1. Oktober 1979

Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, 1979, Gräfinholt, Detlef, Crédits : Bundesarchiv, Wikimedia Commons

La « campagne pour l'élection directe du Parlement européen », a duré près de deux décennies et mérite que nous y revenions avec des extraits de deux de nos éditoriaux de l'époque.

Commencée dans la division et la rivalité entre l'Action européenne fédéraliste (AEF) et le Mouvement fédéraliste européen supranational (MFEs) la campagne, amorcée au

### La « campagne pour l'élection directe du Parlement européen », a duré près de deux décennies et mérite que nous y revenions

début des années 1960, a été progressivement menée de concert par les deux mouvements et avec le soutien du Mouvement européen international. Elle a permis d'obtenir, après 12 années de luttes et grâce à l'impulsion de VGE et d'Helmut Schmidt, la décision d'organiser les premières élections directes en juin 1978 malgré les réticences initiales de

la Grande-Bretagne et du Danemark. Elles ont finalement eu lieu en juin 1979.

Pour en arriver là, il aura fallu non seulement des campagnes de pétition (en France, au Sénat pour des raisons constitutionnelles) mais aussi des initiatives parlementaires dans plusieurs pays visant à l'élection directe de leur délégation nationale de façon à faire pression sur les autres États. La plus importante de celles-ci a été la « loi d'initiative populaire » déposée au Sénat italien le 11 juin 1969 avec le soutien de 65 000 signatures authentifiées par le MFE. Un numéro spécial de la revue *Il Federalista*, fondée et dirigée par Mario Albertini, a été consacré à cette action<sup>4</sup> de même qu'un important supplément, « Una elezione per l'Europa », comprenant un chapitre détaillant les répercussions européennes de l'initiative italienne ; en particulier les projets de loi d'origine parlementaire déposés en France successivement en mars au Sénat (par les « centristes » André Rossi et René Pleven) puis en avril à l'Assemblée nationale

<sup>4</sup> Cf. Éditions italienne et française sur [www.il.federalista.eu](http://www.il.federalista.eu), XI<sup>e</sup> année, n° 3-4, décembre 1969 ; en particulier, M.

Albertini, « La signification historique du projet de loi », éd. fr. pp. 98-107.

(par François Mitterrand et des membres de la fédération de la gauche) ou en Belgique ; d'importantes déclarations en particulier de Walter Hallstein et d'autres initiatives en particulier en Allemagne ou en Grande-Bretagne menées par les fédéralistes ou le MEI<sup>5</sup>.

Pour la « petite » histoire, la séance inaugurale a été marquée par des manifestations devant l'hémicycle de Strasbourg. Quelques trotskistes protestant contre le fait que faute de proportionnelle ils n'aient point eu d'élus mais avec qui les fédéralistes ont pu engager un dialogue courtois. Ils étaient estomaqués de voir dans les rangs des quelques 5 000 personnes venues à l'appel des fédéralistes, parmi les « E » verts et les drapeaux européens, des pancartes et des slogans brandis par des militants crypto-maoïstes du Movimento dei lavoratori per il socialismo (dont une responsable est repartie avec le car de Lyon [UEF RA, JEF, MDE et comités de jumelage] avant d'y être logée par Françoise Blanchard responsable de la JEF RA), mais aussi par des manifestants du PCI, du PSI, des syndicalistes... De nombreux jeunes, italiens ou non, entonnant Bella Ciao !...

Mais cette campagne victorieuse (plus gros succès des fédéralistes, avec celle pour la monnaie européenne et la fondation de l'euro) a également eu des conséquences bénéfiques sur le rapprochement des diverses organisations fédéralistes internationales :

- En Europe, la création d'un comité de liaison mixte AEF / MFEs lors du Congrès de ce dernier à Nancy en 1972, à l'initiative d'Europa Union Deutschland et du MFE italien ; la refondation de la JEF à son Congrès de Luxembourg à la fin de la même année et la réunification de l'UEF à son VII<sup>e</sup> congrès à Bruxelles en avril 1973 ;
- Il est aussi à noter que l'élection directe du PE de juin 1979, a également profondément marqué les responsables fédéralistes mondiaux de l'époque et préparé l'adhésion du MFE italien à la World Association for World Federation (WAWF, aujourd'hui WFM) et la participation de Lucio Levi aux cérémonies marquant l'anniversaire de la Convention de Philadelphie (1987) puis vingt ans plus tard la célébration commune des 50 ans des Congrès de Montreux de 1947. L'élection directe du PE a enfin directement insufflé au fédéraliste mondial canadien, Dieter Heinrich, la campagne pour une Assemblée parlementaire des Nations Unies dont il a été le premier responsable<sup>6</sup>.

Quelle campagne commune aux fédéralistes européens et mondiaux permettra-t-elle, et quand, à l'ensemble du mouvement fédéraliste international de se réunifier réellement ?

En attendant, je ne peux terminer ces lignes sans adresser nos plus sincères condoléances à notre ami, Olivier Giscard d'Estaing, ancien parlementaire et frère cadet de VGE, membre du Mouvement européen, proche du CIFE, fondateur du Comité pour un Parlement mondial qui a soutenu nombre de nos campagnes fédéralistes en particulier celle pour une Assemblée parlementaire des Nations Unies, le Projet de Manifeste pour une démocratie mondiale et

<sup>5</sup> *Un'elezione per l'Europa*, supplément à *Il Federalista*, n° 2, 1969. Cf. chapitre IV, « Ripercussioni europee dell'iniziativa italiana », pp. 200-221.

l'initiative citoyenne européenne New Deal 4 Europe avant les élections européennes de 2005.

### ***La stratégie pour les élections directes et la politique de Giscard (Fédéchoses, n° 9, 2<sup>e</sup> trimestre 1975)***

(...) Depuis l'élection de Giscard à la Présidence de la République, le plus grand changement (...) a été sans doute le « déblocage » de la politique française en matière d'intégration européenne. Des esprits malveillants, ou plus simplement mal renseignés, ne manqueront pas d'y voir une connivence entre Giscard et les fédéralistes, voire affirmeront que ceux-ci se trouvent à la traîne de celui-là et servent sa politique par leurs revendications. (...)

Que nous importent les objectifs de Giscard ? Aujourd'hui la revendication des fédéralistes, vieille de 17 ans au minimum, d'élection directe du Parlement européen, est pour la première fois prise en considération par le pouvoir. Quelle que soit par ailleurs notre opposition au projet de société « conservateur new look » de Giscard, la lutte stratégique pour l'Europe fédérale nous amène à nous féliciter de la crédibilité apportée à nos revendications par le dernier Sommet à Paris. D'ores et déjà il nous est possible de mettre devant leurs responsabilités les partis dont les représentants à Strasbourg ont voté la « Convention sur l'élection du Parlement européen au suffrage universel direct » (Rapport Patijn) le 14 janvier dernier (PS, Réformateurs et RI [Républicains indépendants, Nda]), et d'ores et déjà nous devons engager le dialogue et croiser le fer avec ceux dont les représentants se sont abstenus (PCF et UDR [Union des démocrates pour la République, gaullistes], Nda) (...)

Les élections européennes auront une signification historique plus profonde. Elles permettront pour la première fois dans l'histoire humaine aux peuples et aux classes sociales d'entrer dans ce secteur de la vie politique qui est resté jusqu'à aujourd'hui le terrain exclusif des rencontres militaires et diplomatiques entre les États.

### ***En avant pour l'élection directe du Parlement européen (Fédéchoses, n° 13, 1<sup>e</sup> trimestre 1976)***

(...) Les chefs d'États, les gouvernements, les classes politiques européennes, commencent à concevoir qu'il n'est pas possible de faire une politique européenne avec 9 gouvernements nationaux. (...) que pour s'affirmer, pour résoudre positivement les problèmes devant lesquels les États nationaux, dépassés, démissionnent, l'Europe a besoin d'un autre type d'institutions. Les grincements et les crises à répétition de la communauté mettent en lumière la contradiction-clef de la société européenne. La méthode fonctionnaliste d'intégration de l'Europe occidentale a permis la création d'un marché européen tout en maintenant le peuple et les travailleurs exclus de son contrôle. La CEE a ouvert les frontières à la circulation des marchandises, des capitaux et de la main d'œuvre mais les a maintenues pour tout ce qui regarde la participation électorale du peuple et l'organisation de ses

<sup>6</sup> Cf. Dieter Heinrich, *The Case for a United Nations Parliamentary Assembly*, New York, WFM, 1993 ; éd. fr., préface de Lucio Levi, *Un projet et une proposition d'action pour la démocratisation de l'ONU*, Lyon, Presse fédéraliste, 1995.

instruments de lutte politiques et syndicaux. Alors que l'évolution du mode de production mondialisait le marché le peuple restait exclu des relations internationales. Au niveau national, là où existent encore les instruments de contrôle démocratique, il n'est plus possible de décider du destin des citoyens. Au niveau international où se prennent les décisions essentielles de politique économique et de politique extérieure n'existent que les organismes intergouvernementaux

*L'Unità*, sous la plume de Giorgio Amendola, écrit que « le Parlement européen élu devra se transformer en Assemblée constituante de l'Union politique de l'Europe occidentale »

technocratiques et diplomatiques et les grandes concentrations financières et productrices multinationales.

Enfin, 17 ans après la signature du Traité de Rome la décision a été prise d'appliquer son article 138. Le Conseil des chefs de gouvernement des 1 et 2 décembre 1975 (en fait les 9 et 10 décembre 1974, Ndlr) a en effet décidé, malgré les réticences de la Grande-Bretagne et du Danemark, que le Parlement européen sera élu au suffrage universel direct en mai ou en juin 1978 simultanément dans tous les pays de la Communauté.

Les élections européennes ont deux significations principales :

- D'une part, elles permettront de faire passer la direction du développement de l'intégration des seules mains des ministres, des technocrates et des entreprises multinationales entre celles du peuple européen tout entier. L'élection européenne est le premier pas du processus de transformation démocratique de la Communauté. La création d'institutions démocratiques européennes, de partis et de syndicats européens des travailleurs entraînera de nouvelles possibilités de contrôle du marché européen et des firmes multinationales. Aujourd'hui l'extension européenne des luttes politiques et sociales (par l'élection et par la grève) permettra seule de résoudre les problèmes institutionnels, politiques, économiques et sociaux.

- D'autre part, les élections européennes auront une signification historique plus profonde. Elles permettront pour la première fois dans l'histoire humaine aux peuples et aux classes sociales d'entrer dans ce secteur de la vie politique qui est resté jusqu'à aujourd'hui le terrain exclusif des rencontres militaires et diplomatiques entre les États. Elles permettront d'ôter la première pierre du mur contre lequel se sont brisées les vagues de l'internationalisme démocratique ou socialiste et de commencer la lutte pour le contrôle démocratique des relations internationales. Les élections internationales feront mentir la phrase de Lénine selon laquelle les travailleurs parlent d'internationalisme et les capitalistes le pratiquent.

Il faut dès à présent se battre pour que le projet de convention électorale européenne soit soumis à ratification devant les parlements des 9 États-membres de la Communauté. Pour cette première bataille décisive, il faut organiser l'unité populaire des libéraux aux communistes. C'est en France que cette tâche sera la plus ardue car on voit déjà renaître la sainte-alliance nationaliste de l'extrême droite gaulliste (Debré, Sanguinetti...) et du Parti communiste. Alors que le Parti communiste italien (PCI), dans l'éditorial de son quotidien, *L'Unità*, sous la plume de Giorgio Amendola, écrit que « le Parlement européen élu devra se transformer en Assemblée constituante de l'Union politique de l'Europe occidentale »<sup>7</sup>, Jean Kanapa membre du Comité central du PCF, écrit dans *L'Humanité* : « Cela (l'élection directe du PE) signifie concrètement que 71 députés allemands pourront avec d'autres étrangers imposer leurs vues et leurs décrets à 68 députés français ».

Les fédéralistes et les forces démocratiques doivent tout faire pour ramener sinon Kanapa, du moins le PCF, à la raison et l'empêcher de commettre ce qui resterait à tout jamais gravé dans l'histoire comme sa trahison. Pour l'extrême droite, gaulliste ou non, qu'elle reste où elle est, dans les poubelles de l'histoire. (...)

<sup>7</sup> Cf. Giorgio Amendola, « L'Europe aujourd'hui », republié dans le même numéro de *Fédéchoses* ; pdf sur demande à [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu)

## Féd'Actualité : Le « séparatisme » : unité et diversité du fédéralisme



L'enseignement cléricale, dessin d'Ashaverus, extrait du journal anticlérical Les Corbeaux, 1er décembre 1907

Le point visant à assurer le respect des principes et valeurs républicains par les associations bénéficiant de subventions publiques et de moyens publics est pour nous le plus inquiétant.

La France ayant souvent utilisé la défense des principes républicains pour s'opposer à une organisation territoriale différenciée et plus autonome ainsi qu'à la reconnaissance des langues dites régionales, nous craignons, non seulement une attaque de plus contre nos langues, mais aussi contre toute manière de penser différemment l'organisation des pouvoirs au sein d'une République qu'il s'agit de sanctifier, au nom de l'idéologie républicaniste.

### Loi contre les « séparatismes » : un amalgame préjudiciable pour les peuples de l'hexagone est à craindre

**Gustave Alirol**

Président de Régions et Peuples Solidaires

Communiqué publié en octobre 2020 par Régions et Peuples Solidaires

Six mois après le discours de Mulhouse, Emmanuel Macron a dévoilé, vendredi 02 octobre, les grands axes du futur projet de loi censé lutter contre les « séparatismes ». Il sera présenté le 9 décembre en Conseil des ministres.

Puisque la laïcité, comme l'a rappelé le président de la République, « c'est la liberté de croire ou de ne pas croire, la possibilité d'exercer son culte à partir du moment où l'ordre public est assuré », nous en appelons à l'adoption de mesures fortes et significatives qui tout en respectant les musulmans doit permettre de protéger et promouvoir la laïcité, dans le respect du Concordat en vigueur en Alsace et en Moselle.

Cependant, bien que le président de la République ait construit principalement son discours contre l'islamisme, qu'il convient de combattre à l'instar de tous les projets totalitaires, il est à craindre que nos peuples soient un jour impactés par les mesures annoncées. Le projet de loi qui devrait prendre le nom de « projet de loi renforçant la laïcité et les principes républicains », ainsi que l'a précisé le ministre de l'Intérieur, pourrait ne pas viser que les « séparatismes religieux ».

Pour la rédaction du projet de loi, Régions et Peuples Solidaires invite le gouvernement à tenir compte du droit international. La défense des principes de la République doit être pensée en concomitance avec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. R&PS rappelle que l'autodétermination est un droit fondamental reconnu par la communauté internationale : principes républicains et démocratie doivent converger.

Avant que le texte soit rendu public, à l'instar des autres formations politiques représentatives, nous demandons à être reçus, par le ministre de l'Intérieur, afin que soient levés nos doutes et nos craintes.

# Non Monsieur Valls, enseigner les langues régionales en France « n'encourage » pas le séparatisme

**Théo Boucart**

Co-rédacteur en chef du *Taurillon*. Ancien président des Jeunes Européens - Étudiants de Paris.



Théo Boucart

Manuel Valls se rêve une nouvelle fois en sauveur de la politique française. Après son exil à Barcelone, sa ville natale, l'ancien Premier ministre prépare médiatiquement son retour dans l'hexagone. L'occasion pour lui de partir dans la surenchère jacobine... en s'attaquant aux langues régionales. Une nouvelle fois, un membre de la classe politique française ne fait guère honneur à la diversité culturelle et linguistique de l'un des pays les plus riches d'Europe en la matière. Cette fois, l'affaire est d'autant plus incongrue qu'elle émane de Manuel Valls, ancien Premier ministre français né à Barcelone, donc de langue maternelle catalane.

La vieille logique assimilationniste [...] a prévalu dans la France de la III<sup>ème</sup> République et [...] a causé la mort « sociale » de la quasi-totalité des langues régionales.

Le média catalan *El Nacional.cat* rapporte un [entretien](#) que l'homme politique socialiste a accordé le 25 octobre dernier à « 64 minutes – le Monde en français », un journal télévisé quotidien diffusé sur la chaîne TV5MONDE, durant lequel il a été interrogé sur le rôle des langues régionales dans l'enseignement en France.

À la question de la journaliste « *si demain vous deveniez ministre de l'Éducation nationale en France, accepteriez-vous que l'école se donne en breton, en basque, en corse ou en catalan dans les régions concernées et si celles-ci le souhaitent ?* », Manuel Valls donne une réponse très claire « *Non. Sûrement pas ! La République, c'est une unité, une unicité et c'est une langue, le français, une langue parlée et écoutée par des millions et des millions de personnes* », tout en ajoutant plus loin qu'il exècre « *tout ce qui est lié au séparatisme, à la destruction de l'unité républicaine* », une allusion claire étant faite au lien entre ces dangers pointés et l'apprentissage du basque et du catalan. Des propos stupéfiants à l'heure où les régions et les cultures régionales sont de plus en plus vues comme des passerelles entre les différentes populations européennes. Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne organisent tous les ans, le 26 septembre, la journée européenne des langues, symbole du multilinguisme et du plurilinguisme en Europe et durant laquelle les langues régionales sont considérées comme une véritable richesse.

## *Surenchère jacobine au détriment des cultures régionales*

L'analyse de Manuel Valls est erronée et dangereuse à plusieurs titres. Premièrement, l'ancien Premier ministre s'inscrit dans la vieille logique assimilationniste qui a prévalu dans la France de la III<sup>ème</sup> République et qui a causé la mort « sociale » de la quasi-totalité des langues régionales. Même s'il apporte une légère nuance à son propos initial en déclarant qu'il fallait « *faire vivre les langues régionales* », il est évident que l'école est un facteur déterminant pour la transmission d'une langue. Jules Ferry l'avait bien compris lorsqu'il a rendu l'instruction obligatoire en français dans les années 1880.

Avec ce discours, Manuel Valls considère qu'il ne peut y avoir d'éducation bilingue, et que seule la langue française doit être utilisée dans l'enseignement, oubliant les différentes études qui ont montré que le multilinguisme est un facteur de développement cognitif.

Malheureusement, ce jacobinisme culturel est encore bien présent dans les esprits de l'élite politique, comme en témoigne l'article 2 de la Constitution, révisée en juin 1992, « *la langue officielle de la République est le français* ». La France est par ailleurs l'un des seuls pays en Europe (avec l'Italie et la Russie) à ne pas avoir ratifié la charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et ce, en dépit du fait que le pays compte de très nombreuses langues.

Deuxièmement, Manuel Valls considère qu'aujourd'hui, le développement d'une langue régionale est forcément un facteur de séparatisme. Il oublie un peu trop rapidement le cas de la communauté autonome de Catalogne. Le fort sentiment indépendantiste qui prévaut depuis le début des années 2010 est amplement dû au fait que le Tribunal constitutionnel espagnol ait retoqué plusieurs dispositions de la révision des statuts de la *Generalitat* de Catalogne, dans lesquels une place spécifique est faite à la langue catalane. Les velléités séparatistes et la radicalisation des camps est la faute du gouvernement central et des institutions espagnoles, et non d'une quelconque utilisation du catalan, à Barcelone ou ailleurs dans les « pays catalans » (la Communauté de Valence et les Îles Baléares, bien que catalanophones, ne connaissent pas un mouvement séparatiste comparable à celui de la Catalogne).

Par ces propos méphitiques sur les langues régionales, Manuel Valls s'inscrit à rebours du processus d'intégration européenne et renie même une partie de son identité multilingue. Pour avoir l'oreille des médias et tenter de faire son retour sur la scène politique française, il faudrait donc adopter un discours jacobin, à la fois politique et culturel. Avec de tels déclarations, le combat en faveur d'une Europe fédérale des régions, où l'identité est inclusive et non exclusive, doit se poursuivre inlassablement.

## Francophonie : Macron en pleine schizophrénie

**Michel Feltin-Palas**

Rédacteur en chef de *L'Express*, auteur de la lettre d'information « [Sur le bout des langues](#) »

Article publié en juin 2018

Avec l'aimable autorisation de l'auteur

[https://www.lexpress.fr/region/francophonie-macron-en-pleine-schizophrénie\\_2026541.html](https://www.lexpress.fr/region/francophonie-macron-en-pleine-schizophrénie_2026541.html)

Chaque semaine, Michel Feltin-Palas publie cette « infolettre », avec comme parti pris : la défense de la diversité culturelle. Vous souhaitez recevoir gratuitement la lettre d'information « Sur le bout des langues » ? Inscrivez-vous sur <https://event.lexpress.fr/inscription-lettre-info-sur-le-bout-des-langues/>



### À l'Académie française, le président a vanté le plurilinguisme... qu'il s'emploie à décourager en France !

Tant pis pour l'actualité : j'ai décidé de revenir cette semaine sur le discours sur la « stratégie pour la langue française » qu'a prononcé Emmanuel Macron à l'Académie française, le 20 mars 2018. Je sais, c'est un peu tard, mais il y a à cela une bonne raison : ma lettre d'information n'existait pas à l'époque.

Voilà pour la forme, passons au fond. Et disons-le tout net : les propos du président de la République ont beaucoup choqué. En cause, notamment, une assertion aussi contestable que contestée : « Nous sommes le seul pays de la Francophonie qui ne vit qu'en français. »

Bourde involontaire ? Provocation assumée ? Cette affirmation correspond en tout cas à une erreur factuelle manifeste. Elle revient à oublier que la France est un territoire linguistiquement composite, et pas seulement en raison de sa forte et récente immigration. « Au XVIII<sup>e</sup> siècle, seuls 3 des 25 millions de Français comprenaient la langue nationale », rappelle le linguiste Alain Bentolila.

« Partout ailleurs, les langues régionales dominaient. » Et encore aujourd'hui, n'en déplaise au chef de l'État, le franco-provençal, le gascon ou le picard sont pratiqués en métropole par environ 1 adulte sur 16, selon l'Insee.

On comprend dès lors la colère provoquée par Emmanuel Macron : « Cette phrase du chef de l'État est ahurissante ! » tonne ainsi David Grosclaude, ancien président de l'Office public de la langue occitane. « Comment peut-on nier l'existence des citoyens de la République qui sont bilingues en

parlant l'occitan, le basque, le breton, le corse, le catalan, l'alsacien ? »

Plus gênant encore : cette étonnante déclaration décrédibilise l'ensemble d'un discours qui se voulait une ode au plurilinguisme. Quelle idée, en effet, a voulu promouvoir le président ? Celle-ci : « La francophonie doit faire droit aux autres langues, en particulier aux autres langues européennes mais à toutes les langues que la mondialisation fragilise ou isole. » Une idée que l'on ne pourrait qu'applaudir... si elle n'allait exactement à l'inverse de sa politique en France. N'est-ce pas Emmanuel Macron lui-même qui a dénié au picard, au flamand ou à l'auvergnat le statut même de langue en les ravalant au rang de « patois », lors d'une spectaculaire visite au côté de Stéphane Bern ? N'est-ce pas lui qui a refusé au corse un statut de co-officialité, pourtant banal dans d'autres pays du Vieux Continent ? N'est-ce pas lui qui jeudi dernier à Quimper a déclaré vouloir « pérenniser » l'enseignement des langues régionales... tout en privant régulièrement les écoles dont c'est la mission des moyens dont elles ont besoin ? Une contradiction que résume l'autonomiste corse François Alfonsi avec une ironie amère : « Traduction : oui à l'allemand à Paris pour concurrencer l'anglais, mais pas question de rendre l'allemand co-officiel en Alsace où il est dans son espace historique naturel ! »

Décidément mal inspiré, le chef de l'État a même rendu hommage à... l'abbé Grégoire, grand adversaire de l'esclavagisme, certes, mais aussi auteur en 1794 d'un sinistre « rapport sur la Nécessité et les Moyens d'anéantir les Patois et d'universaliser l'Usage de la Langue française ». Comme incarnation du plurilinguisme, n'était-il vraiment pas possible

[Ce discours revient à] oublier que la France est un territoire linguistiquement composite, et pas seulement en raison de sa forte et récente immigration.

de choisir une autre personnalité ?

Pendant sa campagne électorale, pourtant, Emmanuel Macron avait répondu aux associations occitanistes qui l'avaient sollicité : « Le respect et la valorisation de sa propre diversité linguistique permettront à la France au plan international de mieux faire respecter celle du monde et ainsi contribueront à son retentissement international. »

Le candidat Macron avait parfaitement raison. Le président Macron devrait le relire.

## La Chronique de Coco Ricaud

### Bêtisier et mépris des langues « régionales »

Bernard Lesfargues

*Bernard Lesfargues, fédéraliste de la seconde moitié des années 1950 durant laquelle il s'impliqua avec son ami Jean-Pierre Gonzy dans les rangs de l'Union française des fédéralistes jusqu'à son décès en 2018, a également été poète, écrivain, traducteur, éditeur et membre de notre Comité de rédaction.*

*C'est dans ces colonnes qu'il a créé une rubrique, tout à la fois profondément politique et féroce-ment humoristique, que nous faisons revivre dans ce numéro, en publiant un extrait d'un texte « Bêtisier », tiré d'un manuscrit inédit Pour de vrai appelé nous l'espérons à être, comme d'autres parfois découverts après son décès, prochainement publié.*



Vigneux-Hocquet (02), monument aux morts, Markus3, Wikimedia Commons

Depuis longtemps je suis étonné de trouver sous la plume d'écrivains apparemment sensés, d'érudits généralement fiables, des bêtises, voire des énormités, lorsqu'ils abordent le domaine occitan. Ce qu'on n'oserait pas faire avec l'allemand, l'anglais ou toute autre langue, avancer une explication, formuler un jugement sans avoir vérifié son exactitude, bah ! avec l'occitan pourquoi se gênerait-on ? Après tout, est-ce que seulement ça existe, l'occitan ?

Je viens de refermer l'imposant Dictionnaire égoïste de la littérature française, de Charles Dantzig : intelligent, inattendu, amusant et aussi agaçant, bavard et quelque peu m'as-tu-vu. À l'entrée Paul Valéry, page 903, je suis tombé sur ces lignes :

« La haine contre son envoyé Simon de Montfort et son fils Amaury fut telle, que mon oncle Dardenne a encore

pu entendre, dans sa jeunesse, les paysans de l'Aude employer comme cri de rage, sans même savoir ce que ça voulait dire, le prénom d'Amaury, accent sur l'avant-dernière syllabe et « o » ouvert ; « amori » ! Une injure datant de 1229. »

Que de sottises en ces quelques lignes ! Passons sur le fait que Simon n'est pas l'envoyé de saint Louis, celui-ci avait quatre ans lorsque mourut « son » envoyé. Quand un paysan traite quelqu'un d'amòrri, c'est tout simplement d'idiot, de crétin, de connard. L'adjectif, amòrri, s'applique au mouton malade du tournis, et de là dérive l'insulte. Je ne traiterai pas Charles Dantzig d'amòrri, certes non, mais de désinvolte, ça oui.

(...)

Cela me remet en mémoire cette soirée à la Maison de la Culture de Saint-Etienne à laquelle j'avais été invité à participer en compagnie de Max Gallo. Moi, qui n'étais que professeur d'espagnol, et Gallo, l'illustre écrivain qui venait de publier hâtivement son Histoire de l'Espagne franquiste, chez Robert Lafont, 1965. L'illustre écrivain s'arrangea pour garder constamment la parole et ne pas permettre au petit prof que j'étais de s'exprimer.

Son one man show terminé, l'illustre écrivain fut invité à passer à table, et moi de même. J'en profitai pour lui faire deux ou trois remarques sur son livre et je pris quelque plaisir à m'attarder sur la page 380 : « Raimon, le jeune chanteur catalan, peut bien courir les villages et les villes, et s'accompagnant à la guitare interpréter des chansons qui sont souvent antifranquistes, les salles peuvent applaudir, on peut lui décerner le premier prix du Festival de la chanson méditerranéenne avec un air qui a pour titre 'Il va s'en aller', tout cela n'atteint pas profondément le régime... »

Cela l'atteignait d'autant moins que la chanson primée, *Se'n va anar*, n'a absolument rien de politique, il n'y est pas question de quelqu'un qui va partir mais d'une femme qui est partie.

Elle est partie / par un jour très clair. / Je ne sais pas / si c'est dans une terre lointaine. / Elle est partie. / là-bas / Je ne sais pas / si elle reviendra.

L'illustre écrivain me dévisagea et, superbe, j'ai envie de dire gaullien, m'asséna : « Personne n'est obligé de connaître le catalan. »

Personne non plus n'est obligé d'écrire et de parler de ce qu'il ignore.



Dans quelques jours, le 1<sup>er</sup> janvier 2021, la « Collectivité européenne d'Alsace », une collectivité territoriale française sui generis, verra la lumière du jour, suite à la loi du 2 août 2019.

Il s'agit essentiellement de la fusion des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, sans tenir compte du département de la Moselle qui partage beaucoup de spécificités avec l'Alsace (langue régionale, droit local, histoire, etc.). Si la nouvelle collectivité est essentiellement appelée à exercer les compétences départementales classiques, ce sont rajouté d'autres compétences spécifiques, y compris dans deux secteurs sensibles : la coopération transfrontalière et le bilinguisme, sans parler des transports et des organismes professionnels.

L'Alsace a un très fort sentiment d'identité qui repose notamment sur une culture binationale.

Ce sentiment a été souvent mis à mal, par les annexions successives et les périodes qui ont suivi, les nouveaux responsables nationaux cherchant souvent à éliminer les traces de la culture relevant de l'autre nation, conduisant parfois à une aliénation des populations concernées.

Dès lors, quand on met en avant la notion de « séparatisme » dans le nouveau projet de loi, on vise essentiellement des groupes qui cherchent à s'éloigner des valeurs de la République, en prônant la haine ou des actions radicales.

En même temps, et à l'origine, la notion de séparatisme (ou d'irrégentisme) semble plutôt indiquer que des activistes d'un territoire donné, cherchent à rompre l'unité nationale du pays, à faire sécession, à quitter la république « une et indivisible », soit pour devenir indépendant, soit pour rejoindre une autre patrie. C'est ce qui s'est en effet passé en Alsace après la première guerre mondiale, par des groupes qui voulaient rejoindre l'Allemagne, dont l'Alsace avait fait partie de 1871 à 1918. Des visées séparatistes, souvent faussement qualifiés d'« autonomistes ». Pour certains leaders de l'époque, l'apothéose de leur projet s'est réalisée par l'annexion de l'Alsace (- Moselle) par l'empire nazi, de 1940 à 1945.

Après le retour à la France en 1945, ce séparatisme a fait place à une francisation très poussée, parfois brutale, cherchant notamment à éliminer l'utilisation de la langue allemande et de ses dialectes alsaciens, à l'école, dans les médias, dans l'administration publique, etc. Dès lors, cette notion de « séparatisme » peut réveiller de mauvais souvenirs dans une région comme l'Alsace. De l'aveu de Marlène Schiappa, ce mot a d'ailleurs été choisi à la place de « communautarisme » qui était censé réveiller d'autres craintes. Au vu de l'Histoire vécue en Alsace, le mot choisi aurait pu éveiller d'autres craintes : le danger d'une nouvelle répression des éléments qui font la force d'une identité régionale, sans s'opposer désormais à l'identité française, ni à celle européenne.

Cependant, l'Alsace avait gardé, après 1945, certains particularismes : une sécurité sociale plus avantageuse, un droit des associations plutôt favorable, des particularités du droit civil, comme la « faillite personnelle », étendue à la France depuis, des spécificités de la procédure civile, du droit de chasse, du livre foncier, etc. Une des spécificités particulières est aussi le maintien du Concordat (de Napoléon 1<sup>er</sup>), conduisant en particulier à une rémunération du clergé catholique, protestant et israélite par l'État et la possibilité de proposer des cours de catéchisme dans l'enseignement public. Ce sont des dispositions qui sont régulièrement attaquées, en fonction de la laïcité de la République. Cependant, chaque fois, le sentiment de l'identité alsacienne se réveille. En revanche, la notion de « blasphème » qui figurait encore dans le code pénal a été supprimée récemment, en accord avec les représentants des religions.

Après le retour à la France en 1945, ce séparatisme a fait place à une francisation très poussée, parfois brutale, cherchant notamment à éliminer l'utilisation de la langue allemande et de ses dialectes alsaciens, à l'école, dans les médias, dans l'administration publique, etc. Dès lors, cette notion de « séparatisme » peut réveiller de mauvais souvenirs dans une région comme l'Alsace.

Une spécificité qui ne relève pas du droit mais de la politique, est que l'Alsace s'est exprimée généralement de façon plus européenne que la plupart des autres régions françaises, que ce soit lors du référendum sur le Traité de Maastricht, ou de celui sur la Constitution européenne de 2005. Et ce n'est pas simplement parce que Strasbourg est le siège du Conseil de l'Europe, de sa Cour Européenne des Droits de l'Homme et du Parlement Européen de l'Union Européenne. C'est aussi pour exprimer la volonté de développer des relations plus poussées dans l'ensemble du bassin d'emploi, que ce soit avec les länder allemands de Sarre, Rhénanie-Palatinat ou du Bade-Wurtemberg ou encore avec les cantons suisses frontaliers. Dans ce contexte, on peut regretter que la nouvelle collectivité alsacienne n'ait pas repris le logo de l'ancienne région Alsace. Ce dernier s'inspirait en effet de la situation géographique de l'Alsace, en y intégrant une des étoiles du drapeau européen. Le nouveau logo est certes typique, mais beaucoup plus banal : un bretzel en forme de « a ». Un avantage cependant : il est bilingue : « Alsace – Elsass ».

Si la re-création d'une collectivité territoriale « Alsace » donne certes satisfaction à de nombreux citoyens attachés aux spécificités de leur région, on peut se demander si, pour autant, cette évolution s'insère dans le développement d'une approche fédéraliste de la France. On peut en douter. La nouvelle collectivité n'a aucune prise sur les mécanismes décisionnels nationaux, pas plus que les régions d'ailleurs. L'octroi des compétences ne s'ensuit pas de l'application du principe de subsidiarité, mais correspond à des critères d'opportunité. On dit d'ailleurs que l'État a « concédé la

création de cette collectivité hybride»<sup>8</sup>. Au mieux, elle «préfigure le droit à la différenciation souhaitée par Emmanuel Macron»<sup>9</sup>. La région Grand Est, créée sous la présidence précédente, continuera d'ailleurs d'exister : cela rajoute encore au « millefeuille » des compétences territoriales qui se doublent et se chevauchent avec les compétences réservées aux structures décentralisées de l'État (préfectures, directions régionales, académies, commandements militaires, etc.). Dans ce contexte, les élus au sein du Conseil national d'évaluation des normes ont d'ailleurs dénoncé, notamment, dans un avis du 23 novembre 2020, les pouvoirs donnés aux préfets qui heurtent les collectivités territoriales.<sup>10</sup>

Si la collectivité est appelée « européenne » et est considérée comme « chef de file » en matière de coopération

transfrontalière, si elle prend en charge la promotion du bilinguisme, de la langue et de la culture régionale, avec la possibilité de recruter des intervenants bilingues, elle reste sans pouvoirs sur la gestion pratique des frontières avec les régions voisines de l'Allemagne et de la Suisse. Aura-telle son mot à dire sur le remodelage éventuel des Accords de Schengen ? Des accords qui avaient tant contribué à normaliser la vie des citoyens dans l'espace frontalier de Rhin Supérieur, avant l'actuelle crise sanitaire.

Un modèle territorial sui generis, un modèle à suivre ? L'avenir nous le dira. Un pas vers une France avec des structures fédérales ? On peut en douter.

## Moselle : l'identité plurielle au cœur de l'Europe rhénane

**Théo Boucart**

Co-rédacteur en chef du Taurillon. Ancien président des Jeunes Européens - Étudiants de Paris.

Entre Lorraine francophone et Alsace alémanique, le département de la Moselle (6216 km<sup>2</sup> pour plus d'un million d'habitants) est un territoire à l'identité culturelle et historique complexe, résolument tourné vers la coopération transfrontalière et l'intégration européenne. Un territoire-pilote pour la décentralisation et le principe de différenciation préconisé, entre autres, par le Traité d'Aix-la-Chapelle ?

Août 2018 dans la région de Metz, le chef-lieu de la Moselle. Une campagne d'affichage du parti régionaliste local, 57 - Parti des Mosellans, investit de nombreux panneaux publicitaires afin de dénoncer « le boulet » que représente la région Grand Est, créée trois ans auparavant, et de militer pour la création d'une région « Alsace-Moselle » en regroupant les deux autres départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Cette campagne fit écho à une action similaire organisée deux mois plus tôt par le mouvement alsacien Unser Land.

### La France pourra-t-elle reconnaître un jour la multiplicité des identités, corollaire indispensable de l'identité inclusive ?

Le président du parti, Philippe Mouraux, interviewé à l'époque par France 3 Grand Est, avança des arguments de cohésion historique et juridique : « Cette région correspondrait à l'intégralité du territoire où s'applique le droit local. Cela permettrait donc de développer et d'adapter le droit local à la modernité ». Une campagne de communication pourtant restée vaine à l'heure actuelle, puisque le conseil général mosellan n'a pas du tout évoqué, ne serait-ce qu'officieusement, l'option de rejoindre une entité régionale avec les deux autres départements alsaciens, même dans le cadre de la collectivité européenne d'Alsace, dont la mise en place est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cet événement vient toutefois rappeler que la Moselle est un territoire qui se distingue bien des autres départements de l'ancienne région Lorraine, de par son bilinguisme, son histoire et une dynamique juridique et politique bien particulière.

### Identité culturelle et historique singulière

Premier signe distinctif : l'influence du monde germanique. A l'instar de l'Alsace voisine, la Moselle est un territoire où des dialectes allemands (francique) ont subsisté jusqu'à maintenant. Si la frontière linguistique entre ces derniers et les dialectes romans (welche) a bougé au fil des siècles, celle-ci coupe le département en deux parties assez égales en termes de superficie. Au total, ces dialectes franciques comptaient en 1999 180 000 locuteurs (contre le double en 1962), et leur survie n'est malheureusement pas acquise, alors que la République française refuse toujours de ratifier la charte européenne sur la protection des langues régionales.

La Moselle est également un carrefour historique franco-allemand. Devenu progressivement français entre les XVI<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles, le territoire de la Moselle passa sous le joug de l'empire allemand en 1871, lors du traité de Francfort. Pendant 45 ans, celle-ci fut incorporée dans le Reichsland Elsass-Lothringen. Au début du XX<sup>ème</sup> siècle, le Reichsland acquit une autonomie inédite, avec la création d'un Landtag, autonomie jamais entièrement recouvrée après la fin de la première guerre mondiale en 1918.

Ces antagonismes historiques ont d'ailleurs des conséquences sur la mémoire. La politique mémorielle de la France faisant toujours l'opposition marquée entre les « bons soldats français » et les « mauvais soldats allemands », le sort des Alsaciens et Mosellans qui portèrent loyalement l'uniforme allemand est bruyamment mis sous silence. Une situation que les organisations autonomistes, alsaciennes comme mosellanes, dénoncent régulièrement. Le 11 novembre dernier, Unser Land et l'association Unsri Gschicht, promouvant l'histoire alsacienne et mosellane, lancèrent une grande campagne pour rendre hommage aux « Feldgrauen ». La France pourra-t-elle reconnaître un jour la multiplicité des identités, corollaire indispensable de l'identité inclusive ?

<sup>8</sup> *Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)* du 2/11/2020.

<sup>9</sup> *Ibidem*.

<sup>10</sup> *Le Monde*, 3 décembre 2020.

## Conscience politique au cœur de l'Europe occidentale

Tous ces éléments font de la Moselle un territoire résolument européen. Un activisme particulièrement présent chez 57 – parti des Mosellans, le principal mouvement autonomiste local qui se revendique explicitement fédéraliste et pro-européen, comme en témoigne le texte de présentation sur le site Régions et peuples solidaires : « le Parti des Mosellans s'engage en faveur d'une politique décentralisée [...] C'est la raison pour laquelle nous demandons l'instauration en France d'un État fédéral [...] C'est précisément dans les régions frontalières que l'intégration européenne doit faire ses preuves ».

La dimension transfrontalière et européenne est en effet un facteur déterminant d'identité inclusive en Moselle, les citoyens pouvant se considérer aussi bien comme Mosellans, Français et Européens. Un état de fait que le gouvernement centralisé français doit absolument reconnaître. Au niveau des collectivités locales, les initiatives sont encore timides. En 2019, le Conseil départemental a ainsi adopté le terme « Eurodépartement » sur son logo officiel, affirmant (du moins d'un point de vue communicationnel) le rôle prédominant des flux transfrontaliers en Moselle, que ce soit avec l'Allemagne ou le Luxembourg. Reste à savoir si des politiques concrètes en faveur d'une meilleure intégration régionale trinationale vont suivre.

## Principe de différenciation de la constitution française ?

C'est pourtant ce qui a commencé à être envisagé avec la révision constitutionnelle française, promise par Emmanuel Macron (mais actuellement au point mort). Si les deux départements de l'ancienne région Alsace seront concernés avec la collectivité européenne d'Alsace, la Moselle reste pour

Si les deux départements de l'ancienne région Alsace seront concernés avec la collectivité européenne d'Alsace, la Moselle reste pour le moment dans l'angle mort de la différenciation.

le moment dans l'angle mort de la différenciation. Seul l'Eurodistrict SaarMoselle, créé en 2010, constitue un cadre de coopération transfrontalier franco-allemand disposant de compétences et de moyens d'action spécifiques.

Le traité d'Aix-la-Chapelle, signé en 2019, doit justement renforcer les compétences des Eurodistricts, via le principe de différenciation. Il faudrait toutefois que ce concept soit réellement mis en place à l'échelle de la Moselle, de toutes les régions transfrontalières, et même de toutes les régions françaises, dans une première étape vers une décentralisation accrue et prenant en compte réellement les réalités locales.

## Le Sénat relance le débat autour des Langues Régionales

### Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues

Extraits d'un communiqué de presse du 18/12/2020

Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues, regroupant plus de trente associations et fédérations de défense et promotion des langues régionales, a suivi avec intérêt la session plénière du Sénat le 10 décembre 2020 sur la proposition de loi relative à la protection patrimoniale des langues régionales et à leur promotion. [...]

Durant ce débat, l'ensemble des articles relatifs à l'enseignement des langues régionales avait été rejetés par la majorité LREM à la demande du Ministre de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer.

Le groupe Écologiste-Solidarité et Territoires [...] a repris [...] la proposition de loi Molac [...]. Cela a permis au débat sur les langues régionales de rebondir de façon tout à fait positive. En effet, lors du débat animé par la sénatrice de Gironde Monique De Marco, rapporteure pour la Commission de la culture, de l'éducation et de la communication, le texte issu des travaux en première lecture de l'Assemblée nationale a été voté par une majorité sénatoriale largement transpartisane. Mieux, les amendements adoptés par les Sénateurs ont permis de revenir sur plusieurs dispositions supprimées à l'Assemblée, et qui seront donc de nouveau en discussion en deuxième lecture.

Le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues remercie ainsi chaleureusement les chefs de file des six groupes sénatoriaux qui ont choisi de porter conjointement les amendements relatifs à l'enseignement [...]. Le Collectif se réjouit que le Sénat ait pris la mesure de ce qui se joue aujourd'hui pour l'avenir des langues régionales. La très haute tenue de ce débat témoigne de progrès sensibles dans l'approche de la représentation nationale en faveur de celles-ci.

Toutefois, nous déplorons l'attitude du Ministre Jean-Michel Blanquer qui, lors du débat, s'est à nouveau opposé à ces dispositions pour la sauvegarde de nos langues. Nous n'arrivons toujours pas à comprendre comment, en 2020, et alors que des dizaines de milliers d'élèves ont été formés depuis plus de quarante ans en suivant un enseignement bilingue ou immersif, un Ministre de l'Éducation nationale ose affirmer devant des parlementaires que la promotion d'un enseignement en langue régionale puisse porter atteinte à une bonne connaissance de la langue française. Les études et les résultats aux examens démontrent pourtant le contraire. [...] Cela nous fait aussi espérer être mieux entendus quand nous dénonçons les effets linguicides de la réforme Blanquer du baccalauréat, quand nous demandons plus de moyens et plus de considération pour un enseignement essentiel à la transmission d'un patrimoine immatériel reconnu par notre Constitution.

[...] Le Ministre de l'Éducation nationale, qui n'a toujours pas donné suite à la demande [du] Président de la République, pour que de nouvelles dispositions soient prises dès la rentrée scolaire 2021 en faveur de l'enseignement des langues régionales.

Lorsque la proposition de loi Molac sera mise à l'ordre du jour pour une seconde lecture à l'Assemblée nationale, le Collectif Pour Que Vivent Nos Langues se mobilisera pour obtenir des députés un engagement politique analogue à celui des sénateurs, et du Gouvernement un changement très rapide d'attitude à l'égard des langues régionales qu'il met aujourd'hui en grave danger.

Le combat n'est pas fini.

**Chloé Fabre**

Membre du comité de rédaction de *Fédéchoses*



Table-ronde avec Emmanuel Morel, Stéphane Troussel, Chloé Fabre, Julien Bayou

Le samedi 17 octobre, au lendemain de l'assassinat de Samuel Paty, j'ai représenté l'UEF à la convention du Parti radical de gauche. Cette journée de retrouvailles de leurs militants se tenait à Saint-Denis et s'articulait autour de trois tables-rondes, dont une, intitulée « Vers une République fédérale autour des Régions ». Le simple fait qu'un parti politique ose poser la question du fédéralisme en France constitue un indice de la

**Le fédéralisme est le renversement de la logique du pouvoir : d'un pouvoir qui descend, donné par Dieu à un roi ou un président, alors que le fédéralisme considère au contraire que le pouvoir est détenu par chacun-e des citoyen-ne-s qui décident de le mettre en commun pour l'exercer.**

lame de fonds qui traverse ce pays - d'autant plus quand ce parti est l'un des héritiers des grandes lois de la III<sup>ème</sup> République et de l'enracinement de l'État-nation.

L'intervention de l'UEF a été l'occasion de rappeler quelques éléments essentiels au débat sur le fédéralisme en France. En effet, peu de gens savent que (la majorité des États) près de 40% de la population dans le monde (sont) est organisée de manière fédérale et ce sur tous les continents. Il existe ainsi différentes sources d'inspiration pour définir un fonctionnement fédéral. La Suisse ou l'Allemagne, proches de chez nous, ont agrégé des entités différentes au sein d'une fédération. L'Autriche est héritière d'un empire multinational pour qui le fédéralisme a également été une réponse à la diversité. Le Canada et la Belgique ont aussi choisi le fédéralisme, dans des conditions différentes et avec plus ou moins de réussite, pour résoudre des conflits liés à la diversité culturelle. Enfin, la mise en place du fédéralisme en Amérique latine a été un moyen pour ces États d'organiser la redistribution des ressources entre de grands propriétaires agricoles et des villes industrielles.

### **Le fédéralisme en France, une bataille culturelle**

Ce qui est essentiel de comprendre, et notamment dans le cas français, c'est que le fédéralisme est le renversement de la logique du pouvoir : d'un pouvoir qui descend, donné par Dieu à un roi ou un président, alors que le fédéralisme considère au contraire que le pouvoir est détenu par chacun-e des citoyen-ne-s qui décident de le mettre en commun pour

l'exercer. Comme le dit très bien Bernard Voyenne dans le Tome 1 de *L'histoire de l'idée fédéraliste* (Nice, Presse d'Europe)

:

« En vérité, ce n'est ni l'ambition unitaire, ni les dimensions - ni même bien souvent les institutions - qui distinguent les États-nations des ensembles de caractère réellement fédératif, mais la conception que les uns et les autres ont du pouvoir. Dans un cas, il a un caractère absolu - qu'il soit d'essence proprement religieuse ou procède d'une de ces laïcisations qui n'en sont que le retournement - et ne saurait être divisé, comme la divinité elle-même. Dans l'autre, il est relatif, instrumental, et ne se justifie que par les objectifs qu'il poursuit : non plus le Pouvoir, mais les pouvoirs. » (p. 21)

Le fédéralisme s'appuie sur un pouvoir qui remonte. La mise en place d'un fédéralisme en France ou en tout cas le combat culturel en faveur de l'idée nécessite donc de remettre en question ce pouvoir transcendantal, alors que cette conception a marqué l'histoire politique et institutionnelle du pays. Cette remise en question émerge en cette période de crise sanitaire avec ceux qui ne supportent plus l'infantilisation dont fait preuve l'État et ceux qui remettent en cause des décisions centralisées qui ne prennent pas la peine d'associer les pouvoirs locaux.

### **Fédéralisme et équité de traitement**

Face aux amalgames d'autres intervenants, j'ai dû rappeler également que la différence entre le fédéralisme et la décentralisation réside justement dans l'autonomie des collectivités locales, capable de lever l'impôt et de décider de manière autonome dans leur champ de compétences. Comme le dit encore Voyenne :

« Décentraliser, c'est retirer un certain nombre de prérogatives au centre pour les confier à la périphérie. Ce n'est pas mettre en question ni l'existence, ni surtout, le caractère, de ce pouvoir central. » (p. 300)

Ainsi, en France, les collectivités tiennent leur argent de dotation de l'État et pour beaucoup appliquent une législation qu'elles n'ont pas décidée. Par exemple, les Départements, chefs de file de l'action sociale, ne maîtrisent pas le montant des prestations en faveur de l'autonomie des personnes, ni les conditions d'attribution. Ils se contentent d'appliquer le droit et de verser les prestations (qui augmentent parfois plus vite que les dotations de l'État). Quelle est alors leur marge de manœuvre pour mettre en place la politique publique sur laquelle les responsables politiques ont été élu-e-s ?

Une autre des remarques, issue d'élus locaux du panel, portait sur la question de l'équité de traitement entre les habitant-e-s du territoire français. La crainte de ces élus est que l'autonomie et la gestion de ressources propres n'entérine et n'aggrave les disparités socio-économiques territoriales. Le choix du système fédéral ne tranche pas la question. En Suisse, les cantons lèvent l'impôt et décident du montant des impôts. Ceci crée effectivement des iniquités territoriales et les

renforce par le jeu des mobilités. En revanche, en Allemagne, un mécanisme de péréquation entre les Länders est mis en place, la méthode de calcul est même inscrite dans la Loi fondamentale.

La structure fédérale n'implique donc pas les choix politiques qui sont faits dans l'organisation du système.

### *Le fédéralisme en France, une opportunité pour rénover la démocratie*

Le mouvement des gilets jaunes a posé, entre autres, la question du fonctionnement de nos démocraties, de la participation des citoyen-ne-s dans les choix politiques, et du rôle social que cette participation donne à chacun et à chacune. Les élections municipales ont pu être, dans certains endroits, le lieu d'expérimentation de nouvelles formes de participations, avec l'élection notamment de personnes issues de la société civiles et proposant des modalités d'association des habitant-e-s dans la prise de décisions locales. De même, à l'approche des élections régionales et départementales, la société française pourrait avoir à cœur de requestionner le pouvoir et les moyens qui sont donnés aux collectivités territoriales pour mener des politiques publiques au plus près des citoyen-ne-s et avec eux. Loin d'une conception descendante du pouvoir, où ce que l'État donne, il peut le reprendre, le choix collectif de confier des responsabilités aux collectivités locales, pour assurer l'adaptation des politiques publiques aux réalités locales, serait la bienvenue. Se défaire de

cette vision de la République "une et indivisible" qui mène rapidement à un "la France, tu l'aimes ou tu la quittes" ou à une loi sur le "séparatisme", repartir de la diversité des

La crainte de ces élus est que l'autonomie et la gestion de ressources propres n'entérine et n'aggrave les disparités socio-économiques territoriales. Le choix du système fédéral ne tranche pas la question.

territoires et de leurs besoins, de la diversité de ses habitant-e-s et des moyens de vivre ensemble, constitue un enjeu de ces élections. Le fédéralisme constitue ici un appui au renversement de cette logique de raidissement de l'État qui se permet de définir ceux qui sont dedans et ceux qui sont dehors. Il permet d'accommoder la diversité et de créer des ponts sur les différences plutôt que de les ériger comme mur. Il redonne enfin le pouvoir à chaque citoyen et à chaque citoyenne et permet aux personnes de s'articuler dans un collectif.

À quelques mois des élections régionales et départementales, et à l'aune des débats sur le "séparatisme", les fédéralistes doivent continuer à affirmer que le renversement de la logique du pouvoir est essentiel, pour adapter les politiques aux territoires et à leur diversité et pour rendre le pouvoir aux citoyen-ne-s.



Pour des centaines de millions de citoyens, la construction européenne est un produit de l'Histoire et un projet pour l'Avenir.

Cette Histoire est celle des différentes nations européennes qui ont façonné

son territoire et nourri sa civilisation. Parmi elles, certaines se sont imposées comme des États-nations, avec des contours historiques différents tout au long des siècles, et la situation des temps modernes s'est figée après la seconde guerre mondiale pour sa partie occidentale, et après la chute du mur de Berlin pour sa partie orientale.

L'actuelle Union européenne de 28 États-membres, amputée du Royaume Uni depuis le Brexit, compte plus de nations que d'États, mais le nombre réel de « nations sans États » aspirant à rejoindre le concert des États européens est délibérément exagéré par tous ceux qui refusent de les prendre en considération.

Il est donc nécessaire d'essayer d'avoir une définition réaliste et factuelle des nations européennes constituées qui, au sein du cadre juridique des États-membres de rattachement, expriment, ou sont susceptibles d'exprimer, la volonté d'exercer leur droit à l'autodétermination en vue de leur indépendance.

Trois critères sont à remplir :

- la réalité de l'existence d'un peuple au fil des siècles, s'affirmant au plan linguistique et/ou culturel, et inscrit dans l'Histoire ;
- la formulation d'une revendication d'indépendance claire et sans ambiguïté, soit par un referendum quand c'est réalisable juridiquement, ou par l'expression d'une majorité au profit de forces politiques revendiquant l'indépendance ;
- l'inscription de cette revendication sur une durée assez longue pour devenir un fait politique établi.

Faisons un tour d'Europe pour évaluer les occurrences actuelles, ou possibles, de « nations sans État » remplissant ces critères.

### *Commençons par la Corse.*

Il existe un peuple corse historique, nul ne peut le contester même si la Constitution française s'obstine à le nier dans son obscurantisme jacobin.

Une majorité nationaliste est à la tête des institutions de la Corse, formée par une alliance entre les « autonomistes » et les « indépendantistes », avec une prééminence du mouvement autonomiste dont est issu le Président du Conseil exécutif. La « formulation de la revendication d'indépendance » n'est donc pas effective.

Le vote du peuple corse a porté le mouvement nationaliste à la tête des institutions pour la cinquième année consécutive. C'est donc un peu court pour attester d'une volonté durablement exprimée d'autodétermination.

Manifestement la Corse ne remplit pas à cette heure les critères nécessaires.

### *Considérons l'Écosse.*

L'existence du Peuple Écossais est admise par le Royaume Uni lui-même qui reconnaît la nation écossaise. Elle ne se discute donc pas.

Une majorité nationaliste, à 100% indépendantiste, est à la tête des institutions de l'Écosse sans discontinuer depuis plus de vingt ans, soit une durée très significative, ce qui exprime donc une volonté populaire durablement installée dans le temps. Cette majorité au Parlement d'Holyrood pourrait même devenir « majorité absolue » dans le contexte d'un Brexit que Glasgow rejette. Au jour d'aujourd'hui, un referendum écossais est promis à une victoire du « yes ».

On peut donc considérer que la volonté d'autodétermination

Il est donc nécessaire d'essayer d'avoir une définition réaliste et factuelle des nations européennes constituées qui, au sein du cadre juridique des États-membres de rattachement, expriment, ou sont susceptibles d'exprimer, la volonté d'exercer leur droit à l'autodétermination en vue de leur indépendance.

en vue de l'indépendance s'exprime en Écosse de façon forte et continue, et justifie qu'elle puisse devenir à son tour une nation européenne organisée sous la forme d'un nouvel État membre. Avant le Brexit, elle aurait été le vingt-neuvième État de l'Union. Après le Brexit elle pourrait rapidement réadhérer, car il est acquis que les standards démocratiques et économiques de l'Écosse sont conformes aux critères de Copenhague puisqu'ils s'y sont appliqués durant quarante ans. Quelles autres nations sans État d'Europe pourraient autant que l'Écosse revendiquer la même reconnaissance institutionnelle ?

Dans la période actuelle on pense bien sûr à la Catalogne dont les dirigeants ont été aussi loin que possible pour faire valoir leur volonté d'indépendance. Bien qu'ils n'aient usé que de moyens démocratiques et pacifiques, ils ont été condamnés très lourdement par l'État espagnol, jusqu'à treize années de prison. Pourtant la mobilisation de plus de deux millions de citoyens lors du referendum du 1er octobre 2017 a largement validé leur démarche. À la lumière de l'actualité des cinq dernières années, il est clair que la Catalogne est comme l'Écosse une nation dont l'indépendance serait naturelle immédiatement, à travers un processus démocratique d'autodétermination.

Le Pays Basque, du moins dans sa partie « espagnole » (Communauté autonome Basque et Navarre) soulève un problème de même nature que la Catalogne. Cependant si la gouvernance de la Communauté autonome est de très longue date, et quasiment sans discontinuer, le fait de mouvements nationalistes intégrant l'indépendance dans leurs statuts, le fait est que le principal d'entre eux, le Parti nationaliste basque,

dont ont fait partie les « lehendekaris » successifs depuis 1980, n'a pas mis la revendication d'indépendance à son agenda politique, et qu'il gouverne sans alliance avec les autres mouvements indépendantistes. S'y ajoute une situation politique beaucoup moins favorable en Navarre, malgré une forte autonomie, et encore moins favorable dans la partie française (Labourd, Basse-Navarre et Soule) où aucune reconnaissance statutaire n'est accordée au territoire basque. Cependant, au moins pour ce qui concerne la Communauté autonome basque, l'accélération d'une revendication indépendantiste est une éventualité qui pourrait se poser dans le futur.

**Il serait temps que les démocrates européens se réveillent enfin, et que l'Europe soit considérée comme l'expression démocratique de la mosaïque des peuples européens qui est sa richesse**

Un autre territoire européen, parmi les plus largement autonomes en Europe, pourrait revendiquer l'indépendance. Il s'agit de la Flandre, la plus grande des deux entités fédérées au sein du Royaume de Belgique. Le principal parti au pouvoir en Flandre depuis plus de dix ans, la Nouvelle alliance flamande (N-VA) est en effet, selon sa charte fondatrice, un parti indépendantiste. Cependant, s'il est le principal parti en Flandre avec régulièrement 30% des voix, il ne peut gouverner seul et il doit s'allier pour faire une majorité avec d'autres forces politiques qui ne soutiennent pas cette revendication. N-VA elle-même ne l'a pas mis à l'agenda de ses projets politiques de long terme.

Hors ces exemples emblématiques, qui n'engagent à court terme que la Catalogne et, désormais extérieure à l'Union, l'Écosse, il n'existe pas d'autre exemple comparable. Certes, par exemple, la Sardaigne est actuellement présidée par le principal dirigeant du Partito sardo d'azione, parti qui, depuis sa création en 1921, s'affiche comme indépendantiste.

Cependant, le PS d'Az n'est qu'une partie minoritaire de la coalition qui gouverne la Sardaigne, et aucun processus pour aller vers l'autodétermination ne s'y affirme réellement.

On trouve d'autres types de situations, comme par exemple celles de partis indépendantistes minoritaires et dans l'opposition (Galice, Pays de Galles), ou de partis autonomistes majoritaires sans aucun agenda indépendantiste (Sud Tyrol par exemple), etc...

Or un jour, en octobre 2017, commentant la situation en Catalogne, l'ancien Président de la Commission européenne Jean Claude Juncker, s'était exclamé, juste après le referendum, « je ne veux pas d'une Union européenne qui comprendrait 98 États. C'est déjà relativement difficile à 28, pas plus facile à 27, mais à 98, ça me semble impossible. »

D'où sort-il, ce chiffre de 98 ? Même pas lui ne doit le savoir ! Et c'est bien toute la question car il n'y a aucune différence à gérer une Europe de 28 États-membres que de 27, ou bien de 30 ou 32 qui est la seule équation réellement posée par les nations sans États qui aujourd'hui adhèrent, ou sont susceptibles d'adhérer à moyen terme, à une démarche d'autodétermination pour leur indépendance.

Or c'est sur la base de ce type d'argument à l'emporte-pièce que l'on est en train, en Europe, d'assister indifférents à la dérive « à la turque » d'une justice espagnole qui condamne des dirigeants européens, incontestables au regard des valeurs démocratiques, à des peines de prison selon des quantums que l'on imaginait jusque-là réservés aux régimes dictatoriaux dignes de la Turquie de M. Erdogan.

Il serait temps que les démocrates européens se réveillent enfin, et que l'Europe soit considérée comme l'expression démocratique de la mosaïque des peuples européens qui est sa richesse, et qu'elle renouvelle ainsi le serment de sa devise : « unie dans la diversité ». Diversité qu'il faudra respecter en admettant l'Écosse et la Catalogne parmi les États de l'Union.

**Michel Herland**

Professeur honoraire à l'Université des Antilles et de la Guyane, Martinique

Publié initialement dans Mondes francophones en juin 2020

<https://mondesfrancophones.com/espaces/politiques/schoelcher-fracasse/>

*Nous ne voulions pas oublier, dans ce dossier sur la diversité de la République, les départements d'Outre-Mer. Et les déboulonnages de statues ayant eu lieu à l'automne dans différentes villes du monde, nous donnent l'occasion de nous interroger sur une lecture unilatérale de l'histoire. L'histoire peut également être un lieu de débat, comme la langue, et la discussion sur l'analyse des faits historiques participe non seulement de la démarche scientifique, mais aussi d'un dialogue perpétuel, jamais figé, sur notre passé commun.*



La statue de Schœlcher devant l'ancien Palais de justice de Fort-de-France

Le 22 mai dernier, un petit groupe de Martiniquais a fait tomber et a fracassé les deux statues de Victor Schœlcher présentes sur l'île. Schœlcher est présenté dans les livres d'Histoire et par Césaire lui-même comme à l'origine du décret du 27 avril 1848 abolissant l'esclavage dans les colonies françaises. Il fut par la suite député de la Martinique à laquelle

Dans leur communiqué, les auteurs des actes de vandalisme contestent le rôle de Schœlcher (« il n'est pas notre sauveur »), et font des esclaves révoltés les seuls auteurs de l'abolition [de l'esclavage].

il offrit, par exemple, la bibliothèque qui porte son nom, à Fort-de-France. Mais c'est le 22 mai et non le 27 avril qui est férié en Martinique, en souvenir des émeutes du 22 mai 1848 qui précipitèrent la signature par le gouverneur, le 23 mai, d'un arrêté mettant fin à l'esclavage sur l'île, sans attendre l'arrivée du bateau apportant le décret officiel. On savait déjà sur l'île que le gouvernement provisoire de la II<sup>e</sup> République avait inscrit l'abolition, dès son installation – le 25 février – parmi ses priorités. Le 22 mai n'a donc fait qu'anticiper l'entrée en vigueur sur l'île d'une décision prise au niveau national.

Dans leur communiqué, les auteurs des actes de vandalisme contestent le rôle de Schœlcher (« il n'est pas notre sauveur »), et font des esclaves révoltés les seuls auteurs de l'abolition. Ces actes ont été condamnés quasi-unanimement par la classe politique martiniquaise comme par l'évêché, à la fois au nom de la vérité historique (les émeutes ont seulement permis d'anticiper l'abolition de quelques jours) et du respect du

patrimoine. Mais indignation n'est pas explication : comment comprendre des comportements à l'évidence contreproductifs, puisque, comme dans le cas du saccage de l'Arc de Triomphe par les Black blocs lors de la crise des gilets jaunes, ils ne font que renforcer l'attachement de l'immense majorité de la population à la République. Dans ces deux exemples, les « casseurs » sont des individus frustrés de se découvrir impuissants face à une situation jugée insupportable.

Le « mal antillais » a été souvent analysé, par Frantz Fanon et d'autres. Il trouve son origine dans des facteurs objectifs d'ordre historique (colonisation, esclavage, déculturation) ou matériel (domination de l'économie par une minorité blanche, assistanat) auxquels s'ajoute souvent l'expérience d'un certain racisme. Partant de là, trois attitudes sont possibles.

1) La plus fréquente : une fuite en avant dans la consommation. On est conscient que l'économie de l'île est artificielle, que la Martinique est incapable de se nourrir elle-même, que le niveau de vie de tous, riches ou pauvres, dépend des transferts de la Métropole, mais autant en profiter aussi longtemps que ça dure, chacun, évidemment, à la mesure de ses moyens.

2) La fuite tout court vers la Métropole, le Canada, etc. où l'on pourra regagner une dignité jugée incompatible avec la vie en territoire dominé. Voir Fanon, Glissant pour ne citer que les plus célèbres. Quant à Césaire, parti à Paris entre 1932 et 1939 pour ses études, c'est encore dans cette ville que, devenu député inamovible de la Martinique, il s'installa avec sa famille de 1945 à 1993, ce qui était bien pratique pour fréquenter le monde des lettres et du théâtre.

3) La révolte impuissante. On voudrait l'indépendance mais elle est exclue puisque le peuple n'en veut pas. On voudrait partir mais l'on n'en a pas la force, d'autant que les protestataires sont (presque toujours) des fonctionnaires qui jouissent d'avantages matériels conséquents (qualité de vie, sur-rémunération par rapport à leurs homologues de Métropole). Ne reste plus alors que la *posture* indépendantiste de certains politiques et intellectuels, le plus souvent purement verbale, mais qui se traduira chez une infime minorité par des actes symboliques, comme des opérations coups de poing dans les supermarchés détenus par des « étrangers » (non noirs) ou à l'aéroport (instrument de « l'invasion » touristique), ou encore, comme lors de ce dernier 22 mai, la destruction de symboles du (néo-) colonialisme.

## An Aboriginal Voice to the Australian Parliament

**David Neal**

Australian barrister and a member of the Indigenous Issues Working Group of the Law Council of Australia - Melbourne



Bernard Lesfargues with David Neal in Périgord (2011)

Late in 2020, the Australian Government received a report from a committee co-chaired by two Australian Aboriginal human rights leaders. The committee was set up by the Australian government in 2019 after it rejected a proposal to amend the Australian Constitution as a method of reconciling the Australian political system with the dispossession of the Australian Aborigines upon colonisation by England in 1788. While the government rejected an amendment to the constitution, it did set up a committee to recommend legislation to provide Aboriginal Australians with “a Voice” to the Australian parliament. The committee’s final report has been submitted to the government and will be released early in 2021 for consultation.

Battles to recognise Aboriginal Australia have a long and tragic past since Australia was colonised. During the 19<sup>th</sup> century and into the 20<sup>th</sup> century, Aborigines were denied legal title to the lands that they had occupied for thousands of years, forcefully dispossessed of vast tracts of land, often associated with the deaths of Aboriginal tribespeople by murder, poisoning, diseases and starvation.

The 19<sup>th</sup> century Australian colonies formed a federal Australian government in 1901. The new Australian constitution did not include any specific provision for representation of Aboriginal people in either the lower or upper house of the new federal parliament.

Members of the lower house were democratically elected from local districts based on population size; members of the upper house were elected on a state or territory basis (now 12 members from each state and two from each of the two territories). Aborigines – who currently make up 3% of population spread over the whole country – form only a very small voting bloc.

Section 51(xxvi) of the new Constitution enabled the Australian parliament to make laws with respect to any race, but not including people of the Aboriginal race. This provision was originally intended to allow legislation to exclude non-whites from Australia but it did not intend to exclude Aboriginal people.

There was a further provision in s.127 of the Constitution, which meant that Aboriginal people would not be counted in the census of the Australian population.

Both of these provisions were removed from the Australian Constitution by a referendum in 1967. That referendum was carried by 90% of the Australian population, a record for referenda in Australia where most referendums fail. The old s 51(xxvi) was replaced by a new provision, which allowed Parliament to the people of any race for whom it is deemed necessary to make special laws. This would allow that Parliament to make special laws for Aboriginal Australians and provides a constitutional basis for legislation to address Aboriginal representation.

The passage of the 1967 referendum led to Australian Aborigines being, at last, counted in the population census. This was an important and long overdue recognition of the full status of Aboriginal people and practically important is providing census data important. However, it was also somewhat anomalous because by 1967, Aborigines already held citizenship and were entitled to vote in parliamentary elections. However, their small numbers in the overall population make the issue of their effective representation in the Australian political system more acute given their prior claim to the Australian continent. Moreover, their lack of representation has been a very significant impediment to solution of the large social and economic inequalities imposed on them.

The 1967 referendum was a bright light in an otherwise very sad history. Aboriginal dispossession and dislocation has had, and continues to have disastrous effects on their education, health and well-being. A “stolen generation” of Aboriginal children were forcibly taken from their parents. Aboriginal people were moved onto missions or lived in the margins of cities and continue to have rates of infant mortality, disease, and incarceration which are many times higher than the rest of the Australian community.

[198] The High Court recognised “native title”: that Aboriginal tribes did have legal title to lands that they had continuously occupied since colonisation and which had not been extinguished by the colonisers

The period after the 1967 referendum has seen some very significant improvements. In particular, in 1988, the High Court overturned the colonising doctrine of “terra nullius” – that the Australian Aborigines did not own the land in any sense recognised by English law. In a case brought by an Aboriginal man named Eddie Mabo, the High Court recognised “native title”: that Aboriginal tribes did have legal title to lands that they had continuously occupied since colonisation and which had

not been extinguished by the colonisers. These criteria meant that most native title claims are in areas remote from the big cities. But, it has had a profound symbolic effect on the Australian polity and has also secured legal entitlements to valuable land associated with pastoral or mining rights and for protection of Aboriginal cultural sites.

While the symbolic and economic effect of the Mable decision have been great, the issue of political representation remains unresolved. Government programs administered by non-Aboriginal bureaucracies have often failed to achieve their objectives and failed to incorporate or more importantly to give Aboriginal decision makers control of programs, some of which were ill-conceived in the first place or badly administered in the second place and suffered from the vices of paternalism.

In the early 1960s and 70s, paralleling the civil rights movement in the United States, Aboriginal activists lodged campaigns to gain recognition of the wrongs that had been done to their people in the preceding 200 years. One of the most dramatic demonstrations of those campaigns was an Aboriginal tent embassy set up in 1972 on the lawns opposite the Australian Parliament in Canberra to highlight the nationhood of the peoples who had been colonised and led to calls for land rights to their own country. The tent embassy became a gathering point for protests and campaigns on Aboriginal issues for over 40 years.

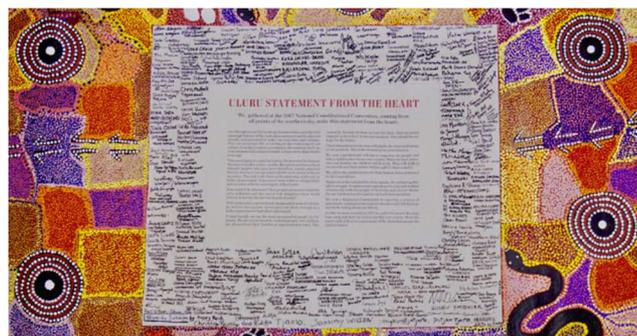
After Mabo, the issues became more focussed on a treaty – drawing analogies with treaties in other colonised countries, like analogous with the Waitangi treaty made in 1840 between the English colonists and the New Zealand Maori peoples and to social programs across a wide range of social and economic issues.

In 2007, a program entitled “Closing the Gap” set up a series of social and economic indicators to measure the position of Australian Aborigines across a range of social and economic indicators starting with health. These extended to include income, education, housing, etc. Surprisingly, and only recently, the rates of Aboriginal incarceration were not included in these measures. This is surprising because Australian Aborigines are vastly over represented in Australian prison populations. The program included regular performance reports to Parliament against the campaign targets. The results have been “terrible” to quote an opinion piece from The Australian, a Murdoch newspaper.

In 2013 – in a moment of great national significance – the then Australian Prime Minister, Kevin Rudd, formally apologised in Parliament to the “Stolen Generation” - Aboriginal children who had been removed from their families by “welfare” officers as an extension of a policy which assumed that the Aboriginal race would die out or be assimilated into the white population.

At about the same time, the Australian Parliament resolved that a Parliamentary Committee on “Constitutional Recognition of Aboriginal and Torres Strait Islander Peoples be appointed to inquire into and report on steps that can be taken to progress towards a

successful referendum on Indigenous constitutional recognition. The “Recognise Campaign” consulted Aboriginal people across the length and breadth of the country. The final stages of that campaign produced one of powerful political statements in modern Australian history. The “Uluru Statement from the Heart” was signed by 250 Aboriginal leaders at the end of consultations with 1200 people over a six month period. The Committee produced its final report in 2017 which called for a referendum to change the Constitution and provide “A Voice to the Parliament for First Nations People”.



The Statement From the Heart was made on the 26 May 2017 by delegates at the Referendum Convention at Uluru.

The constitutional change and the models for that change became controversial in conservative ranks and some Aboriginal groups criticised the proposals as merely symbolic and called for more consultation. The Turnbull Liberal government rejected the recommendation for a referendum.

In 2019, the Australian Government commissioned a Senior Advisory Group to develop a “Voice to Government” (ie not to Parliament”) which would be created by legislation rather than a constitutional change. “First, two groups, one local and regional and the other a national group, will create models aimed at improving local and regional decision-making, and identifying how best federal government can record Indigenous peoples’ views and ideas. The groups consist mainly of Indigenous members.

Consultations will be held with Indigenous leaders, communities and stakeholders to refine the models developed in the first stage.

The report from Senior Advisory Group - led by a group of 20 Aboriginal leaders and experts - has been provided to the Government in 2020 and will be circulated for discussion in early 2021. This process has been championed by some very prominent Aboriginal leaders will be put out for consultation to the Australian public in 2021. The focus is expected to be on the involvement of First Nations people in decisions about methods for solving the deeply troubling issues highlighted by the by the Closing the Gap Reports. Incorporating the voices of Australia’s first peoples in the solution to the political, social and economic needs created by their dispossession is one of the most serious issues confronting the Australian federation.

## Multilingualism in Europe and its officially multilingual Member States – the case of Finland

---

**Johan Häggman**

Member of the Federal Union of European Nationalities and for Magma, a Finnish think tank.

After a work experience as policy advisor for the ALDE group in the European Parliament, for the European Commission's DG Translation and as a Member of Cabinet for Commissioner Leonard Orban

Unlike a melting pot like the United States of America, Europe could better be described as a mosaic of languages. Even though compared to other continents Europe's linguistic diversity is relatively modest. Roughly 250 indigenous languages are spoken in Europe and almost as many languages are spoken by Europe's many immigrant communities.

The protection and promotion of Europe's autochthonous linguistic minorities are also enshrined in the treaties of the European Union. Article 1a of the Lisbon Treaty states that the Union is founded on the values of respect for human dignity, freedom, democracy, equality, the rule of law and respect for human rights, including the rights of persons belonging to minorities. With the Lisbon Treaty the Charter of Fundamental rights entered into force on the 1<sup>st</sup> of December 2009. The Charter prohibits discrimination based on language in its article 21 and stresses that the Union shall respect cultural, religious and linguistic diversity.

Globalisation has made Finland more multicultural and multilingual. A current topic among the Swedish-speaking minority is therefore how to integrate immigrants in Swedish or at least teach them Swedish.

Despite this, the linguistic diversity has too often been neglected by the European Union. The Union tend to focus on the linguistic diversity between Member States and not within the single Member States. More than 60 autochthonous lack recognition in the EU, which tends to focus on the 24 official languages; For a language to become official it has to be mentioned in the constitution of a Member State, proposed by that Member State and adopted by unanimity by the Council. Language policy is an exclusive competence of the Member States.

There are however four countries where the national languages are official languages of the state. Belgium and Luxembourg have three official languages each. Ireland and Finland have two each. Outside the Union, Switzerland has four official languages.

In Belgium Dutch, French and German are official languages. The language use is regulated in an extensive legislation, even though the Belgian Constitution does not explicitly mention which languages enjoy official status, article 4 divides the country into linguistic areas, which form the basis of the federal structure: "Belgium has four linguistic areas: The French-speaking area, the Dutch-speaking area, the bilingual area of Brussels Capital, and the German-speaking area." Roughly 59% of the inhabitants belong to the Flemish Community, 40%

to the French Community, and 1% to the German-speaking Community.

Luxembourg has three official languages; French, German and Luxembourgish. Every citizen or resident has the right to use of any of these languages with the administration. Since most Luxembourgers are trilingual, the language census does not focus on mother tongue like in Belgium but on the citizens' knowledge of the different languages. According to a survey in 2009, French is spoken by 99% of the population, Luxembourgish by 82% and German by 81%.

Each of the three official languages is used as the main language in certain domains, without being exclusive. Luxembourgish is the national language and the language most Luxembourgers use when speaking to each other. Apart from novels, it is rarely used as a written language. Most official business and written communication is done in French, which is also the language mainly used for public communication, with written official statements, advertising displays and road signs generally being in French. Professional life is multilingual, but French is described as the main working language by 56% of business leaders, followed by Luxembourgish (20%), English (18%), and German (6%). German is used in media along with French.

In the Republic of Ireland both Irish and English have official status according to the constitution, with Irish being the national and first official language. Northern Ireland has no official language and no language act. English dominates in Northern Ireland, where Irish and Ulster-Scots are recognised regional languages. According to a survey in 2016 census, close to 74,000 said they speak Irish daily. 39.8 % said they spoke Irish to some extent.

Finland is a bilingual country according to its constitution. This means that Swedish native speakers have the right to use their mother tongue with the state authorities. Both languages are legally on an equal footing and have exactly the same status according to the constitution.

All Finnish communities and towns are classified as either monolingual or bilingual. When the proportion of the minority language increases to 8% (or 3000), then the municipality is defined as bilingual, and when it falls below 6%, the municipality becomes monolingual. In bilingual municipalities, all civil servants must have satisfactory language skill in Finnish or Swedish (in addition to native-level skill in their mother tongue). Both languages can be used in all communications with the civil servants in a bilingual town. Public signs are in

both languages in bilingual towns and municipalities with the name in the majority language written first. The Swedish-speaking areas on the Finnish mainland do not have any territorial autonomy, unlike the German-speakers in South Tyrol, Italy or the Catalans, Basques

Recent surveys show that a majority of the Finnish-speaking population is in favour of Finland being a bilingual country and consider the Swedish language an added value.

or Galicians in Spain. The lack of a defined territory could be a contributing reason to the decrease in the share of the Swedish-speaking population, from 14.6% in 1815 to 5.2% today. A report carried out by the Finnish government in 2008 showed severe shortcomings in the practical implementation of the language act. The recent administrative reforms in Finland have been strongly criticised in the Swedish-speaking media and raised some concern regarding the survival of Swedish as an administrative language in Finland.

Globalisation has made Finland more multicultural and multilingual. A current topic among the Swedish-speaking minority is therefore how to integrate immigrants in Swedish or at least teach them Swedish.

There is a small community of Swedish-speaking immigrants in Finland. Many of them come from Sweden, while others have opted for Swedish because it is the main language in the city in which they live, or because their partners are Swedish-speaking.

About one quarter of immigrants in the Helsinki area would choose to integrate in Swedish if they could choose the language of integration, according to a report by Finland's Swedish think tank, Magma, there is a widespread perception among immigrants that they are more easily integrated in the Swedish-speaking community than in society at large. Despite decreasing numbers, due to emigration to Sweden, the future of the Swedish language in Finland is not threatened. Recent surveys shows that a majority of the Finnish-speaking population is in favour of Finland being a bilingual country and consider the Swedish language an added value. One reason for this is Finland's strong connection to the other Nordic countries, especially to Sweden. Sweden is also Finland's second biggest trade partner and its biggest export market. So also for economic reasons it is worthwhile promoting the Swedish Finland so that Finland remains a bilingual country.

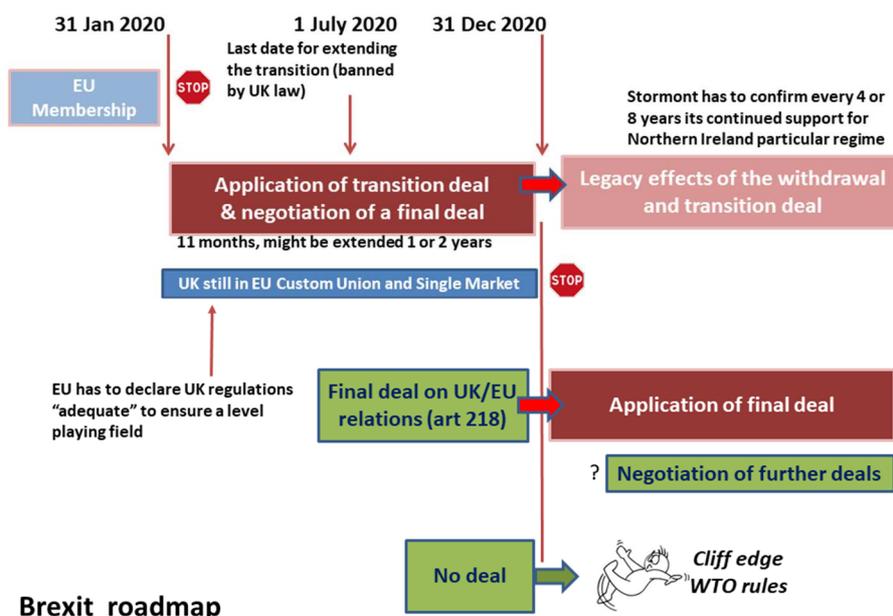
## Brouillard sur le Brexit

Jean-Paul Soyer

Secrétaire général du syndicat des Institutions européennes U4U et de la revue *GRASPE* - Bruxelles

<https://soyer.re>

Écrit le 16 novembre 2020



Brexit roadmap

Bien sûr, le Brexit a déjà eu lieu : le Royaume-Uni a quitté l'UE en fin janvier 2020 et vit maintenant sous le régime de l'accord de transition. Cet accord prévoit notamment que le RU continue à accéder à l'union douanière et au marché unique, jusqu'à fin 2020.

### Le point sur les négociations

Dans la négociation d'un accord qui prendrait effet début 2021, le Royaume-Uni cherche un accès maximum au marché continental, tout en gardant une autonomie souveraine maximum.

Les points qui achoppent le plus :

- la garantie d'un « Level playing field »<sup>11</sup> sur le long terme et en particulier la réglementation des aides d'État ;
- la pêche qui ne représente que 0,1% de l'activité économique britannique. Les droits de pêche UK appartiennent pour les deux-tiers à 25 entreprises seulement. Mais les pêcheurs jouissent d'un gros capital de sympathie et d'un pouvoir de nuisance certain. Le sujet est très sensible en Écosse ;
- la gouvernance de l'accord, en particulier, le monopole de l'interprétation des normes de droit européennes par la Cour de Justice de l'UE.

Les Britanniques veulent pouvoir diverger des normes européennes dans tous les domaines, mais sont conscients que de tels écarts pourraient leur fermer l'accès au marché intérieur, pour les produits concernés.

Les négociateurs britanniques se sont résignés à ce que l'accord final n'ait pas de volet concernant les services financiers qui représentent une part importante de l'activité économique. Tout n'est pas perdu pour le RU, cependant. Les Chambres de compensation en euro pourront rester à Londres pendant 18 mois à partir du 1er janvier 2021, malgré

les réserves de la Cour de Justice (cette mesure n'est pas une équivalence au sens des traités). Et surtout, la place financière de Londres reste incontournable (financement des entreprises et des gros projets). Il faut donc s'attendre à ce que dans un futur proche, des négociations aboutissent à des accords dans le domaine financier. Francfort et Paris n'ont pas réussi à atteindre une masse critique suffisante sur les marchés financiers ni à mettre en place un mécanisme sûr de compensation.

Les Britanniques veulent pouvoir diverger des normes européennes dans tous les domaines, mais sont conscients que

<sup>11</sup> Note de l'éditeur : Le « level playing field » sont les règles de jeu communes pour l'accès au marché intérieur de l'UE27 si la Grande-Bretagne ne veut plus respecter ou suivre

l'évolution des normes et des règles pour les aides d'État, l'environnement, le social, etc. créant un avantage compétitif pour ses entreprises.

de tels écarts pourraient leur fermer l'accès au marché intérieur, pour les produits concernés.

Le marché UE de l'énergie, très attractif, sert de monnaie d'échange pour obtenir du RU des concessions sur d'autres domaines, comme la pêche.

### *Une négociation de bonne foi ?*

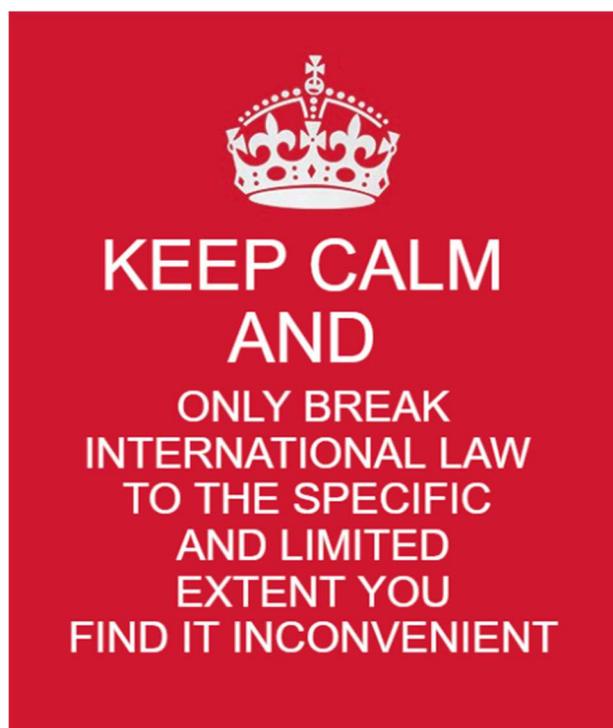
Boris Johnson a d'abord nié les effets de l'accord de retrait sur la circulation des biens en Irlande du Nord pour ensuite les reconnaître du bout des lèvres.

Coup de tonnerre dans un ciel pas vraiment bleu, une loi (en cours de vote) a été déposée pour s'affranchir d'un accord à peine signé. Les Britanniques souhaitent déterminer librement les modalités de la circulation des marchandises et des aides d'État en Irlande du Nord et assurer la sécurité juridique et l'intégrité du marché intérieur britannique.

Ce projet de loi viole le traité de retrait entré en vigueur le 1er février. Le texte donne une compétence générale au gouvernement britannique pour réglementer le marché nord-irlandais afin d'éviter toute friction au sein du marché intérieur du Royaume-Uni. Il permet de contrevenir aux décisions prises en application du traité, si elles portent atteinte à l'intégrité du marché britannique. Ceci est manifestement incompatible avec le traité de sortie qui prévoit que les modalités de la libre circulation des marchandises entre les deux Irlande sont déterminées par un comité mixte paritaire. De plus, le texte prévoit que le Royaume-Uni pourra faire échec à l'application des conséquences du droit des aides d'État qui s'applique aux deux Irlande.

Cerise sur le gâteau, le texte écarte toute compétence des cours de justice du Royaume-Uni pour connaître des contradictions de cette loi avec le droit international ou le droit interne britannique, y compris la jurisprudence.

Naturellement, ce texte exorbitant a choqué, et pas seulement l'UE. Que vaut la signature britannique si le Royaume-Uni peut s'en affranchir ainsi ?



### *Des négociations chaotiques*

Depuis quelques semaines, la rumeur prédit alternativement un no-deal sec ou au contraire, un accord de dernière minute, malgré la contrainte temps. Il est vrai que cette contrainte de temps pourrait être contournée de diverses manières et que, côté UE, les opérations de ratification, certes complexes, pourraient cependant être expédiées sans faire obstacle à l'application anticipée de l'accord.

Il est vrai aussi que ces rumeurs servent ceux qui les répandent... Qui souffrirait le plus d'un No Deal ? Qui y est prêt ? Force est de constater que le Royaume-Uni serait le grand perdant, du moins dans un futur proche, mais que l'UE y laisserait aussi quelques plumes.

Si un accord devait être trouvé, il serait à l'évidence *a minima*. Il couvrirait essentiellement l'accès des biens au marché intérieur de chacune des parties, avec des garde-fous pour éviter des distorsions. Il n'éviterait pas des contrôles tatillons aux frontières. Le Royaume-Uni n'a pas abandonné son rêve d'être le corsaire du libre-échange et veut se garder de toute contrainte réglementaire inutile.

De plus, le Royaume-Uni fait le pari que sa puissance économique et souveraine lui ouvrira les portes de négociations ultérieures, avec l'UE et surtout avec d'autres pays.

De plus, le Royaume-Uni fait le pari que sa puissance économique et souveraine lui ouvrira les portes de négociations ultérieures, avec l'UE et surtout avec d'autres pays. L'élection de Joe Biden ouvre cependant une période d'incertitude majeure concernant l'accord éventuel avec les USA. Rien ne se passera avant la passation de pouvoir qui pourrait être chaotique. D'autre part, Joe Biden a déjà prévenu qu'il attendait du RU un respect scrupuleux de l'accord de Belfast (Good Friday Agreement). Le Premier Ministre irlandais vient de passer le message que M. Biden attend aussi de M. Johnson qu'il trouve un accord commercial entre l'UE et le RU, ce qui est un peu comminatoire.

Il est naturel qu'une fin de négociation soit agitée. C'est souvent à ce moment que l'une des parties peut arracher à l'autre des concessions de dernière minute. La question encore non résolue est de savoir si le RU désire vraiment un accord. Peut-être ne négocie-t-il que pour pouvoir ensuite accuser l'UE d'intransigeance ? Le gouvernement de M. Johnson peut-il, politiquement, fâcher sa faction dure, bien représentée à Westminster, par un accord trop ambitieux ?

Les Britanniques s'étonnent que le brouillard sur les négociations ne fasse pas les gros titres sur le continent. La pénible vérité est que le dossier n'est plus une priorité absolue pour les 27, qui ont d'autres soucis plus urgents.

En guise de conclusion, faisons deux remarques :

- s'il y a accord, ce qui reste possible, il se fera au moins dans le domaine de la circulation des biens ;
- et surtout, la fin d'année 2020 ne marquera certainement pas la fin du processus. Il faut s'attendre à ce que les relations UK-EU restent difficiles et nécessitent de multiples négociations débouchant sur de nombreux accords ponctuels. Il n'est pas non plus impossible que, dans quelques années et au vu des résultats économiques du Brexit, le RU cherche à renégocier un accord plus ambitieux avec l'UE.

Le brouillard sur le processus du Brexit ne se lèvera donc pas complètement dans les semaines prochaines. Wait and See!

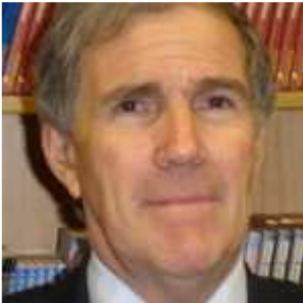
# The UK will never be ready for Brexit

**Brendan Donnelly**

Director, The Federal Trust; former MEP (1994-1999)

Published November 20<sup>TH</sup>, 2020 by Federal Trust

<https://fedtrust.co.uk/the-uk-will-never-be-ready-for-brexit/>



The National Audit Office released last week a [report](#) on preparations for the end of the transition period after Brexit. The report was critical of the government for the inadequacy of these preparations and in particular for its failure to

foresee and respond to the predictable administrative consequences of Brexit. These individual criticisms are no doubt justified, but they should not obscure the larger political and psychological factors which always made it inconceivable that the government would approach its preparations for Brexit in a methodical and coherent fashion.

For a number of years after 2016, it was an abiding delusion of the British government and its advisers that a “cherry-picking” future relationship with the EU could be installed which would be equally pleasing to all the components of the Leaver coalition.

Increasingly since 2016, the British government has come to be dominated by those who fought and won the Leave campaign of that year. This personal history dominates their approach to government. They regard themselves as having triumphed in 2016 precisely because they ignored and ridiculed the advice of economic and political experts. It was not to be expected that in government they would be any more sympathetic to the warnings of these experts about the need for action to mitigate the negative economic and trading consequences of Brexit. Such warnings were therefore long met with indifference or outright hostility by the government and its advisers. It was furthermore a defining characteristic of the Leave campaign in 2016 that the proponents of Brexit advocated a range of different, often contradictory future relationships with the EU. Without this heterogeneity, no winning Leave coalition could ever have been constructed. For a number of years after 2016, it was an abiding delusion of the British government and its advisers that a “cherry-picking” future relationship with the EU could be installed which would be equally pleasing to all the components of the Leaver coalition. Such wishful thinking was another recurrent enemy of coherent planning to mitigate the practical consequences of Brexit.

## *Why was there no plan?*

Once it had become clear in early 2017 that Theresa May’s government, under pressure from its most radical Eurosceptic wing, had decided that Brexit involved British withdrawal from the Customs Union and the Single Market, a major and concerted effort should however have been put in place realistically to review and discuss with business the inevitable and largely foreseeable disruptive consequences of this decision; and to take the precautionary measures about the absence of which the NAO is now complaining. No such concerted effort was undertaken. There were powerful political and psychological reasons why it was not undertaken.

Principal among these reasons was the reluctance of those who won the 2016 referendum on promises of the “self-same” benefits after Brexit, of “having our cake and eating it” and “the easiest trade deal in history” to recognise publicly that their promises had no basis in reality. To have initiated in good time the necessary wide-ranging programmes to deal with the negative economic consequences of Brexit would have been an implicit concession of the arguments underpinning the Remain case, which had focussed almost exclusively on the economic disbenefits of the UK’s leaving the European Union. It could never be in the political interests of the Leave campaigners dominating the British government to advertise by obtrusive preparations the wide-ranging bureaucratic formalities Brexit would bring. It was infinitely more attractive for these campaigners to indulge themselves and their followers in over-optimistic projections about the willingness of the EU to conclude a uniquely favourable trade agreement with the UK, which would supposedly render these formalities unnecessary.

## *Wishing makes it so*

This understandable, if cynical political calculation was reinforced until recently among some Conservative Ministers and advisers by the curious idea that making preparations for the negative consequences of Brexit was in some way a betrayal of the optimism and enthusiasm that should underpin the project. On this analysis, the conviction and self-assurance with which British Ministers and officials should approach the Brexit discussions might be undermined if the British government was too conspicuously preparing for the damaging consequences of Brexit, while M. Barnier and his team might be correspondingly encouraged. There is no evidence that this tactic has made any difference to the course of the UK/EU negotiations over the past four years. But the belief that it is possible by simple acts of

will and resolution to rise above uncongenial reality is an important building-block of much pro-Brexit psychology. In its most extreme form, this is supposedly the British spirit which won the Battle of Britain in 1940 (and perhaps even the Eton Wall Game more recently.)

### **Now Brexit has happened**

Since the UK formally left the EU in January of this year, a certain change has been noticeable in governmental rhetoric about the end of the transition period. Given the announced prospect of vast lorry-parks in Kent, given the growing complaints of an uncertain future from regulated sectors such as the pharmaceutical and chemical industries and given continuing economic and political uncertainty in Northern Ireland, it has been impossible for the government to continue entirely ignoring the unattractive realities of Brexit. But even now, the government find it impossible to describe accurately the process which is unfolding. Ministers and officials employ a weaselly vocabulary of “challenges” and “opportunities” to describe what are in fact time-consuming and expensive new non-tariff barriers to trade. Even more egregiously, the recruitment of thousands more Customs officials as a result of Brexit is presented by a government supposedly enthusiastic to cut bureaucracy as enhanced “investment” in the Customs sector. Nor is the government’s credibility on this issue enhanced by the many uninspiring Cabinet and middle-ranking Ministers it deploys to make its implausible case. Brexit has winnowed out much talent from the Conservative Parliamentary Party. The pool of ministerial talent is shallower in this government as a result.



PressReader - The New European: 2018-07-05

The government continues to be confronted with two interrelated dilemmas. It wishes to avoid, if possible, the economic catastrophe of a “no deal” Brexit, while insisting publicly that a “no deal” Brexit is perfectly

manageable. At the same time, it wishes to persuade business to make the painful and necessary preparations for the end of the transition period, while presenting these changes to business as minor and benevolent. These dilemmas are intrinsic to a Brexit that was falsely presented in 2016 as either economically positive or at worst economically neutral. The consequences of these misrepresentations have haunted successive Conservative governments for the past four years and have now reached their bitter culmination. Much of the past four years has been spent either postponing or denying the necessity of painful decisions. Neither of these options is any more available to the government.

The government continues to be confronted with two interrelated dilemmas. It wishes to avoid, if possible, the economic catastrophe of a “no deal” Brexit, while insisting publicly that a “no deal” Brexit is perfectly manageable. At the same time, it wishes to persuade business to make the painful and necessary preparations for the end of the transition period, while presenting these changes to business as minor and benevolent.

### **Watch this space**

It may well be that Boris Johnson is still unsure whether he wishes to accept a “no deal” Brexit, or whether he will be prepared to make the necessary concessions to secure a minimal “deal” with the EU. One consideration however which is firmly lodged in his mind is the desire, if a “no deal” Brexit occurs, to blame the EU for its unpalatable consequences. A definite beneficial consequence of a “no deal” Brexit from the Prime Minister’s point of view will be his ability to blame the EU for all the negative consequences of Brexit. If Brexit takes place on the basis of a “deal” between the UK and the EU, it will be much more difficult for the British government to avoid its share of Brexit blame game. A “no deal” Brexit will also be easier for a much diminished Prime Minister to sell politically to his radicalised Conservative Party.

The above calculations, in which the national interest figures only marginally, are likely to inform the Prime Minister’s final decision as between a “deal” and “no deal.” This self-absorbed weighing of necessarily unpalatable options will be an entirely fitting conclusion to the tawdry Brexit process. “Minister, if you must do this damned silly thing, don’t do it in this damned silly way,” was the celebrated advice of Sir Humphrey Appleby. Opinion polls suggest that more and more British voters are coming to realise that Brexit was always a damned silly idea. They will soon be coming to realise that it has been carried out and was always going to be carried out in a damned silly way as well.

## Brexit and Northern Ireland – a Different United Kingdom

**Geoffrey Martin**

Inaugural head of the European Commission Office in Northern Ireland 1979 – 1984,  
Head of the European Commission Representation in the UK, 1993 – 2002.

Published September 29<sup>th</sup> 2020 by Federal Trust

<https://fedtrust.co.uk/brexit-and-northern-ireland-a-different-united-kingdom/>



February 2020,

<https://www.sciencefocus.com/news/scotland-northern-ireland-bridge-doable-just-eye-wateringly-expensive/>

Northern Ireland will mark 100 years of its existence on the 3rd of May 2021. Meantime the Government of the Republic has launched a radical new policy calling for “A Shared Island”. This new emphasis on SHARING points to a United Ireland as an aspiration rather than a policy. In parallel, the United Kingdom has voted to leave the European Union in pursuit of a “Global Britain”.

Northern Ireland will mark 100 years of its existence on the 3rd of May 2021. Meantime the Government of the Republic has launched a radical new policy calling for “A Shared Island”.

### *Change is coming*

This is a heady cocktail of potential change in these islands. For Northern Ireland, in particular, it heralds a changing relationship within the United Kingdom even though its citizens are in many cases completely unaware of the changing circumstances.

For 100 years, Northern Ireland has endured an internal governance, which was never recognised by outsiders as satisfactory. Violence, bigotry, discrimination, gerrymandering and sectarian conflict have been the hallmarks of too many of those years. It has seldom been able to govern itself responsibly, relying frequently on direct rule from Westminster or in more recent times, having to relinquish major responsibilities to the governments of Ireland and Britain acting together.

Internal politics continue to reflect irreconcilable party political philosophies in the main political groupings despite valiant efforts to eradicate these extreme positions from a growing but still less than overwhelming centre ground. Sinn Fein continues the pursuit of rapid Irish unity. The DUP espouses loyalty to

the Queen and adheres to 17th century memories of religious battles in order to secure the voting power it needs to maintain its leading position at the ballot box.

### *But some things remain the same*

At grass roots levels, social polarisation remains alive and well with around 100 Peace walls still standing in Belfast and in some other towns such as Derry/Londonderry, Lurgan and Portadown, to separate Catholics and Protestants from violating each other's territory. The paramilitary activity has largely come to an end but the days when the radio and television news announced “another day, another clean up operation” following yet more bombings in urban centres, are not so far away.

In the countryside, the role of the Hibernian Hall and the Orange Hall retain their social significance as dividers of Society and the schools remain in large part the symbol they always were of religious segregation although this is in a slow process of change.

Remarkably, it is still the case that some older Protestants still refer to the Republic as “The Free State” and seldom if ever go across the Border. The two Communities, Protestant and Catholic, the two “Traditions” as they are euphemistically termed, live side by side, seldom intermingling in local communities and wary of each other's movements. Of course this does not apply to anything like the same extent among the professional and middle classes but even there social divisions are all too evident.

There is also a feeling of helplessness. The absence of a devolved government reflects the reality that the elected leaders are still failing to learn to live with each other, this after 100 years of failure of being able to do so. There are very few outside influences and voters feel that they have few opportunities to effect change. A substantial minority would be happy with permanent direct rule from London and eschew the world of politics. The awareness of outside events is limited by a fairly restricted coverage of current affairs. Among the Protestant population there is a fixation with the prospect of a United Ireland without much discussion on the pros and cons. It is simply seen as a threat. It is a form of paranoia engendered in the bad old days of the de Valera Presidency and his Catholic hegemony. It was later underpinned by the Irish constitutional claim to the north, never forgotten by loyalists to this day in spite of the Revocation of the Constitutional Clauses 2 and 3 in the run up to the Good Friday Agreement.

### *Northern Ireland and the outside world*

Britain is seen in Northern Ireland to be a symbol, loved and hated respectively across the sectarian divide. There is little interest in the current affairs of England, Wales or Scotland but attention is always paid to events in London and Dublin. Relations with the south have certainly changed for the better. The Good Friday Agreement has given Ireland a right to remain in the forefront of political evolution in the North. The Peace process is protected by the EU and the Americans and is generally regarded internationally as a major stepping stone into the future, even though locally in Northern Ireland it is treated with a degree of cynicism.

There is an awareness of the European Union with the public divided in the Brexit vote but nevertheless a majority for Remain. The United States is a friend for both communities. Both Protestants and Catholics can relate to American leaders past and present. The first American Consulate in the world was located in Belfast to help Presbyterians to emigrate in the mid to late 1800s. The Commonwealth is talked about but little understood and wrongly believed to be a British asset of some kind and which some people think the Republic might rejoin.

### *Tensions in Northern Ireland*

Relations at the level of Northern Ireland governance remain strained largely as a result of the irreconcilable philosophies already mentioned. That is unlikely to change even though the centre ground as represented by Alliance, the SDLP and elements of the Ulster Unionist Party and the Greens try hard. Republican and Loyalist mutual loathing is not far below the surface and to vote to keep an opponent out is often the preferred option. A vote against Republicanism is a vote in favour of the D.U.P. A vote against Loyalism is a vote for Sinn Fein. There are very few policies to discuss and these THEM or US attitudes greatly limit the influence of moderate parties.

Since the Good Friday Agreement and until relatively recently, the situation was in reality one in which Northern Ireland continued to be unable to govern itself

Northern Ireland remains in the EU Single market and Customs union in a unique and so far unfinished negotiation.

responsibly. The Northern Ireland Executive had ceased to function and thus the two Governments of Great Britain and Ireland were in fact the ringmasters. No matter that Northern Ireland was costing the British Exchequer 11 billion pounds per year, a sum equivalent to the British contribution to the EU but seldom mentioned in the media or Parliament. Or that the Irish aspiration of Unity was so conveniently long term as not to be an immediate problem in the internal politics of the Republic. It has frequently been claimed somewhat

sarcastically by northern Unionists that the Republic simply couldn't afford the admittedly high costs necessary to replace the British annual subvention and that per capita extrapolation of 11 million pounds per annum from a UK population of around 67 million to an Irish one of fewer than 5 million would be unsustainable. Southern commentators swept away these assertions, claiming that the Europeans and Americans would help in the end. Little thought was

Relations with the south have certainly changed for the better. The Good Friday Agreement has given Ireland a right to remain in the forefront of political evolution in the North. The Peace process is protected by the EU and the Americans and is generally regarded internationally as a major stepping stone into the future.

given however, north or south, as to how the northern population would react to having their pensions propped up by continental taxpayers or the American dollar or that as the NHS has no equivalence in the South northern medication would suddenly have to be paid for.

Talk of border referenda and in parallel, obvious British lack of interest, combine to underline a sense of helplessness among ordinary people whose interest in politics has been worn away by fruitless attempts to reconcile. In general, Northern Ireland is now in relative peace, economically well supported by Britain and in no hurry to disturb relative personal comforts, pensions and a good health service, while enjoying the peace which has been negotiated principally by British and Irish Ministers. During that British/Irish led process, the Northern Ireland Party participants, initially reluctantly but then gradually, began to see the strategic objective. The DUP objected right to the end but after a few years came fully on board, their leaders and Sinn Fein accepting the positions of First and Deputy First Minister, designations of political equality. Central to this peace has been the Good Friday Agreement, registered as a Treaty by the United Nations, the European Union and the US administration. It was and is, internationally acclaimed as an act of successful diplomacy.

### *The disturbance of Brexit*

Now the consequences of Brexit are destroying that quiet idyll. The prospects for a United Ireland are being replaced by the hopes for a Shared Island. The kaleidoscope has changed the pattern. Northern Ireland remains in the EU Single market and Customs union in a unique and so far unfinished negotiation. There will be a border in the Irish Sea somewhere. Ireland has much to lose. Scotland is unhappy. Wales is beginning to rumble discontent. London is concerned. But England appears relatively unperturbed so far. England is turning inwards with the new phalanx of Red Wall constituencies dominating inter party debate. The well established north/ south divide, in which the south east is seen to be the ever winning and centralising force,

remains so far intact. These internal pressures are having the effect of taking political and governmental focus in Westminster further away from Wales, Scotland and Northern Ireland.

The pandemic has also tended to take precedence over the economic and political future within much of Northern Ireland. Opportunities of an island wide economic reawakening have yet to emerge. There will be inevitable consequences of an isolated Britain on the prospects of much of Northern Ireland business whose main market has been Great Britain. And at Westminster the new arrangements for Northern Ireland are being given scant attention only by hard line sovereignty ideologues and the DUP who have little interest in the relative economic advantage Northern Ireland might gain in the new all island EU arrangement. These hardliners rely on the constitutional and sovereignty based arguments to protect the Brexit objectives of complete independence from any external collaborations which might sully sovereign rights.

Momentous changes are in train, the potential scale of which for Northern Ireland will be unprecedented in the 100-year history of the country.

Almost unreported in the British media, the manifesto of the Irish coalition partners Fianna Fail, Fine Gael and the Greens, contained within it a pledge to establish mechanisms to begin a process leading to what was termed “A shared Island”.

### ***Changes in the Republic of Ireland***

More deep-seated change is on the way elsewhere. This time from the South. Almost unreported in the British media, the manifesto of the Irish coalition partners Fianna Fail, Fine Gael and the Greens, contained within it a pledge to establish mechanisms to begin a process leading to what was termed “A shared Island”. At the time the phrase was felt to mean some change of emphasis away from the time honoured “United Ireland” mantra towards a softer concept of a “Shared Ireland”. The policy was clear. The target was indeed “A shared Island”. It means that the traditional concept of Unity has been replaced, at least for the time being, by the idea of sharing a space. It implies that the island will be shared by more than a single philosophy. While it is true that many outside observers look forward to a United Ireland, the necessary steps required to achieve it are more complex than is popularly understood. For example, in a pre Brexit opinion poll, only 27% of Catholics in Northern Ireland were in favour of a United Ireland. No such figures are available in the Republic. Unity requires, as a prerequisite, that referenda are held north and south on the same day for the process to begin. So the “shared island” policy has taken precedence.

A special office has been established to begin to explore how this can be implemented. It clearly represents an invitation to those in the northern part of the island of

Ireland to express themselves as to their wishes. But so far there has been silence or at best scepticism. If this process is to get off the ground, an important role will be played by the provisions of the Good Friday Agreement, particularly by those relating to the North/South Ministerial Council.

An arrangement such as this could serve a useful purpose in discussing and coming to conclusions on policy issues affecting both parts of Ireland in the European context, with Agriculture being among the most important and financially significant. Many questions will remain on the table for the Ministerial Council. Among them will be the nature of the representation from Northern Ireland when representations are made to the European Union from Ireland as a whole. At present it is the Government of the UK which is responsible for the external representation of Northern Ireland interests. In these new circumstances the Irish government as an EU member will require some new arrangement to be agreed which will allow Northern Ireland interests to be represented at both technical as well as Ministerial and political levels.

### ***Difficulties for the island of Ireland***

In response to these unprecedented rearrangements, Ireland is expected to suffer severely from a UK no deal Brexit or a weak free trade agreement. The Irish Government has strengthened its Consulate in Cardiff, opened a new one in Glasgow and in Liverpool too. Meetings have been taking place between Dublin and Edinburgh and are being contemplated between Dublin and Cardiff. Irish relations with the North are back on track now that the Northern Executive is again functioning. Meetings of the North/South Ministerial Council can resume, covering as they do a significant number of joint economic interests.

As the economic post-Brexit relations between Ireland, Wales, Scotland and Northern Ireland are pointing towards closer cooperation, the signals coming from Whitehall and Westminster are very different. Sovereignty ideologues in the ranks of Brexit supporters argue in favour of a greater degree of centralised control from the centre. Such divergent pressures point towards a weakening rather than a strengthening of the internal United Kingdom. Scotland, Wales and Northern Ireland argue for greater devolution as do more of the English regions too. These entities are beginning to express a greater willingness to secure more cohesion with each other economically. There is also a greater degree of cultural solidarity between any one of the Celtic countries, including Ireland, than with Anglo Saxon England.

### ***Divisions within the UK***

Once again, Northern Ireland is in the exceptional position of finding itself split almost evenly between those who believe themselves to be Irish and Celtic and

those who staunchly defend their British identity, even if the identification on the British side is more with Scotland than with England. Scotland shows every sign of deep-seated dissatisfaction with current constitutional arrangements and is arguing for more devolution out of London post Brexit, in contrast to current government suggestions of strengthening the Union of the UK by more centralisation rather than loosening it. Scotland, Wales and to some extent Northern Ireland are pulling against this English led trend.

A new arrangement, possibly fostered from within the British/Irish Council could provide the possibilities for both parts of Ireland, Wales and Scotland to band together in quasi-confederal form as a 14 million strong economic segment of a reformed British/Irish economic Council, larger by population than many current EU Members. It would have close relations with Europe as Ireland and Northern Ireland would be part of the Single market already. Scotland would decide where its best interests lie in a referendum and could conceivably use further devolution in the post-Brexit setting to forge closer economic ties with Europe without giving up its continuing constitutional position as part of the UK.

Wales is also divided on the question. The reduction in the value of the landbridge it provides to Ireland and Europe through the UK, as a direct consequence of Brexit, could be replaced by shared economic interests between Wales and Ireland as private sector investors move out of London to Dublin and other European capitals.

So, Brexit itself and the changes in Northern Ireland which it is expected to bring, are likely to alter the nature of relationships within and between these islands. The United Kingdom is likely to become less united. Scotland seems clear on its ambition to move further down the path of devolution. It is already opening links with Ireland. Northern Ireland is not likely to be able to achieve self-government along Welsh or Scottish lines and its relations with Ireland will alter the direction of its future economic development within the European Single market. Wales shows signs of discontent and its proximity to Ireland and the European Link may provide a stronger gravitational pull than will London.

A new arrangement, possibly fostered from within the British/Irish Council could provide the possibilities for both parts of Ireland, Wales and Scotland to band together in quasi-confederal form

A stronger Governmental centralisation from London will precipitate a reaction from Wales and Scotland and the implementation of the Irish Protocol will alter the relations between Northern Ireland and both Great Britain and Ireland at the same time. The British/Irish Council seems to be the proper place to discuss these matters. But English concerns may move in a different direction. That would be a signal for discussions to begin at the invitation of Scotland or Wales in one of their countries and involve both parts of Ireland in the process. If that happens, the constitutional implications for the United Kingdom will be profound and unpredictable.



Source :

<https://ukandeu.ac.uk/brexit-must-be-used-as-an-opportunity-to-improve-relationships-between-the-four-nations-of-the-united-kingdom/>

## Perspectives européennes pour l'Écosse dans l'après Brexit

Christian Allard

Un français d'Écosse - ancien député européen et écossais du Scottish Nationalist Party (SNP) - Aberdeen

### Une année difficile

2020 deviendra l'année à oublier à travers le monde, dans l'Union européenne et surtout au Royaume-Uni, cette fin d'année a été des plus difficiles. En octobre, l'Écosse a perdu le plus célèbre de ces concitoyens, Sean Connery, le James Bond écossais.

Comme beaucoup d'écossais avant lui, il a quitté son pays pour trouver gloire et fortune. Il les a trouvées et pourtant peu savent que Sir Sean était, comme moi, adhérent au parti indépendantiste d'Écosse, au Scottish National Party.

Un autre point que nous avons en commun, l'accent ou plutôt notre inaptitude à changer nos accents respectifs. James Bond était au service de sa Majesté mais l'acteur qui l'a incarné au grand écran était farouchement écossais.

Ce respect de l'opinion de l'étranger, de celui ou celle qui ont choisi de vivre en Écosse est des plus surprenant pour les nouveaux arrivés et s'explique par le fait qu'en Écosse il n'y a pas d'étrangers mais une population, un peuple défini seulement par le fait d'être là.

### La question de l'identité écossaise

Garder son accent écossais n'était pas conseillé à l'époque au Royaume Uni quand la radio, le petit et le grand écran parlaient tous d'une même voix avec un accent anglais indéfinissable. Mon accent français n'a jamais été une barrière en Écosse, bien au contraire c'est un atout, la raison pour laquelle mon opinion pèse peut-être plus qu'elle ne la mérite. L'acteur Sean Connery a été choisi malgré son accent, j'ai été élu en partie grâce au mien.

Ce respect de l'opinion de l'étranger, de celui ou celle qui ont choisi de vivre en Écosse est des plus surprenant pour les nouveaux arrivés et s'explique par le fait qu'en Écosse il n'y a pas d'étrangers mais une population, un peuple défini seulement par le fait d'être là. Mon amie et compatriote, Assa Samaké-Roman, partage son expérience dans son récit *Écosse, Hadrien et la licorne*<sup>12</sup>, un superbe cadeau de fin d'année pour ceux qui veulent en savoir plus. Elle écrit sa surprise quand, pour la première fois, elle a l'échange suivant :

« D'où venez-vous ?

- De France. Mais j'habite en Écosse maintenant.

- C'est vrai ? vous êtes l'une des nôtres alors, une écossaise. »

Au sud de l'Écosse, en Angleterre et même en France, cet échange aurait été très différent. Mon amie Assa ajoute que toutes et tous de peau foncée et de cheveux crépis comme elle ont droit à la question traditionnelle « Non mais, d'où venez-vous vraiment ? », pas en Écosse. L'identité écossaise est si forte qu'elle se partage facilement, elle est forte parce que nous la partageons facilement, une leçon pour ceux qui pensent que de partager son identité, c'est de la diluer, de l'amoinrir, en vérité c'est tout le contraire.

### Brexit, redéfinir l'identité anglaise

En 1997, j'ai voté pour la décentralisation, la dévolution suggérée par l'Union européenne comme un moyen de protéger l'Écosse de la pire des politiques venant du parlement de Londres, de Westminster. Cela a fonctionné dans une certaine mesure, le parlement écossais a atténué de nombreuses politiques venant de Westminster et nous a protégé tandis que nos voisins anglais ont pris toute la force du programme d'austérité suscité par l'incompétence des gouvernements britanniques successifs.

Et pour nos amis anglais il n'y a pas eu de dévolution. Le pays de Galles et l'Irlande du Nord ont pu redéfinir et confirmer leurs identités avec la création d'assemblées nationales, et je répète nationales parce que ce sont quatre nations qui composent le Royaume-Uni.

La superposition de l'identité britannique à l'identité anglaise qui a permis à beaucoup d'immigrés des caraïbes ou d'ailleurs de s'assimiler et d'être acceptés comme britanniques a isolé la population anglaise. L'arrivée de vagues d'immigrés d'Europe de l'Est et de réfugiés du Moyen Orient a accentué cette isolation.

Le Brexit est devenu la solution à un problème d'identité, d'identité anglaise qui n'a pas trouvé sa voie dans une union européenne élargie et dans un Royaume-Uni décentralisé.

### Reprendre contrôle, un message populiste

Un slogan, un sentiment qui prouve le malaise anglais, la volonté d'annuler la dévolution au Royaume-Uni et l'élargissement de l'Union européenne, « Take back control ». Malheureusement pour tous ceux, qui ont choisi leur passé pour notre avenir, ils n'ont pas compris qu'il était trop tard pour changer de cap, pour faire marche arrière. Le premier ministre britannique a déjà concédé en Irlande du Nord, une concession inimaginable le siècle dernier, une concession incompréhensible pour un petit nombre de conservateurs âgés qui n'ont pas vu le populisme venir. Il y aura une frontière entre la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord, une frontière économique et douanière dans la mer d'Irlande.

Le parti de l'actuel premier ministre britannique devrait changer de nom, il n'est plus le parti conservateur et unioniste, il est devenu le parti conservateur et populiste. Le Brexit n'étouffera pas l'agenda progressiste du projet européen ni les aspirations des nations autonomes du Royaume-Uni de devenir plus autonomes ou, pour le cas de l'Écosse, de retrouver son indépendance et de rejoindre l'Union européenne en tant qu'État membre.

L'attaque populiste de nos institutions démocratiques et de nos valeurs européennes n'est que momentanée, comme la présidence de Donald Trump, le Brexit est condamné à l'échec, en Angleterre aussi et partout ailleurs.

### La subsidiarité en Écosse

Il est clair qu'il existe un déficit démocratique au Royaume-Uni, le fait est que l'Angleterre n'a pas son propre parlement

<sup>12</sup> [Écosse - Éditions Nevicata.](#)

national mais partage Westminster avec les 3 autres nations, qui, elles, en ont un, depuis 1999. Auparavant, le déficit démocratique en Écosse était flagrant parce que toutes les décisions étaient prises par une majorité au parlement britannique. Une majorité qui n'a très pu eu besoin de l'appui de députés écossais, il est certain que l'Écosse a été oubliée par les deux principaux partis politiques britanniques pour plus de cinquante ans. C'est certainement pourquoi le projet européen a attiré tellement les Écossais et a créé les fondations de nos institutions démocratiques et autonomes en 1999 sous le principe de la subsidiarité.

L'origine de la subsidiarité a dû être connue en Écosse parce que ce sont des calvinistes les premiers qui ont défini le concept, des calvinistes suivis de très près par l'église catholique.

Ce principe est devenu la pierre angulaire de l'Union européenne, certainement un consensus pour beaucoup de mouvements politiques y compris le mien. Le principe de subsidiarité demande que les décisions soient prises le plus près possibles de ceux qu'elles concernent et quelles le soit avec efficacité. Il y a un certain pragmatisme attaché à ce principe qui me convient très bien et peut-être qui permet le mieux de marier le besoin écossais de vivre dans une société des plus égalitaires et aussi d'avoir des institutions démocratiques, efficaces et surtout prudentes.

### *L'avenir de l'Écosse est prometteur, il est européen*

Après avoir siégé au parlement écossais de 2013 à 2016, j'ai été élu au Parlement européen pour représenter l'Écosse jusqu'au départ du Royaume-Uni de l'Union européenne, un départ plein d'émotions au son de la cornemuse en janvier 2020, un début difficile d'une année à oublier. Mes collègues européens au Parlement ont été merveilleux, leur soutien pour une Écosse qui a voté à plus de 60% pour rester dans l'Union européenne est remarquable, leur compréhension de la réalité des conséquences d'un Brexit très anglais sur nos institutions écossaises montre le respect qu'ils ont tous pour ce pays qui est devenu le mien.

La contribution de l'Écosse à l'Union européenne est interrompue et nous le regrettons. Je pense à mes prédécesseurs au Parlement européen de Madame Écosse, Winnie Ewing, qui a contribué à la création du programme Erasmus, au professeur Neil MacCormick, qui a contribué aux droits constitutionnels de l'Union européenne et à promouvoir le principe de subsidiarité si cher aux écossais, notre contribution doit continuer.

Cette interruption doit être des plus courtes et mon appel est clair, aidez-nous à mieux vous aider. Le pays le plus européen d'Europe est l'Écosse, nous l'avons prouvé.

Notre passé, nos institutions et notre avenir sont européens, ce peuple européen écossais a hâte de revenir au sein de l'Union européenne. Notre idée de l'Europe est la vôtre, nous sommes peut-être à la périphérie de l'Europe sur la carte, mais, comme nos amis les Irlandais, nous nous sentons au cœur du projet européen.

### *Un guide, une route et une destination*

Avec un Brexit qui s'est languis pendant plus de quatre ans, notre première ministre écossaise a eu tout le temps pour préparer notre route et guider notre retour de l'Écosse au sein de l'Union européenne comme un nouvel État-membre, un État membre indépendant au sein l'union européenne.

Nicola Sturgeon a pris la tête du gouvernement autonome écossais en 2014, avant elle était vice-première ministre an

Écosse depuis 2007 et était, à partir de 2004, cheffe de l'opposition au parlement écossais. Son expérience comme sa popularité ne font qu'augmenter.

Le World Economic Forum et le Centre for Economic Policy Research (CEPR) ont confirmé récemment une tendance bien connue, que les pays les mieux dirigés dans le monde aujourd'hui sont dirigés par des femmes. L'étude récente nous apprend que nos dirigeantes sont systématiquement et significativement meilleures, particulièrement concernant la gestion de l'épidémie.

La popularité de Nicola Sturgeon n'a jamais été aussi haute à plus de 80% (source Ipsos-MORI) de satisfaction, son gouvernement a plus de 70% (source Ipsos-MORI). Les sondages pour le parti qu'elle dirige sont très positifs, une majorité de l'électorat écossais se prépare à voter pour le parti indépendantiste écossais au mois de mai l'année prochaine, 55% (source Ipsos-MORI). Ces élections législatives, en mai prochain, sont la deuxième étape de notre route pour retrouver nos amis européens. La deuxième étape parce que le parlement écossais a déjà voté pour que la loi d'un referendum sur l'indépendance de l'Écosse soit approuvée. La dernière étape sera le referendum et, pour la première fois, les sondages sont unanimes et consécutifs cette fin d'année, une majorité de l'électorat écossais est prêt à voter oui.

### *L'Écosse, un modèle à répliquer ?*

La popularité croissante d'un gouvernement, d'un parti au pouvoir depuis 14 ans, peut surprendre. L'explication est simple, le peuple écossais a retrouvé son engagement politique et son intérêt constitutionnel à la fin du siècle dernier quand Winnie Ewing, Madame Écosse, a re-réuni le parlement écossais après une interruption de 300 ans. Et le peuple écossais a continué les vingt dernières années à en vouloir plus, plus de démocratie et plus d'indépendance constitutionnelle. Le parti indépendantiste l'a accompagné.

C'est pourquoi aujourd'hui le parti compte plus de 125 000 adhérents sur une population de moins de 6 millions d'habitants. Un exemple à suivre pour beaucoup de partis politiques dans le monde, nos adhérents font notre force.

L'engagement démocratique est plus important que jamais, nous l'avons vu avec la montée du populisme. Ce mouvement populiste s'est nourri de l'abstention de beaucoup d'électeurs désengagés et abandonnés par les partis traditionnels de gauche et de droite. La réponse au populisme n'est pas de copier leur agenda anti-migratoire ou leur aversion au projet européen, la négativité de leur campagne électorale n'est certainement pas un atout. L'Écosse a démontré, élection après élection, qu'un agenda pro-immigration and pro-européen est la seule réponse possible au populisme.

Depuis le mois d'août cette année, le parlement écossais invite tous les étrangers et les réfugiés résidents en Écosse à participer à nos élections écossaises.

Non seulement nous avons suivi l'exemple européen d'ouvrir notre démocratie à nos amis européens, mais nous avons maintenant ouvert cette démocratie à tous, âgés de plus de 16 ans. Je suis certain que Sir Sean Connery a approuvé, lui qui n'a pas pu voter pour l'indépendance de son pays en 2014 parce qu'il résidait à l'étranger. J'ai voté oui pour lui, moi un étranger devenu écossais, un européen de nationalité française qui vit où il fait bon vivre, au pays du premier James Bond, un ancien pays qui a retrouvé son sens de la démocratie et qui l'a adapté au 21<sup>ème</sup> siècle.

## Don't just blame Johnson, blame the Brexit he enabled

**John Stevens**

Chairman of the Federal Trust; former Member of the European Parliament (1989 – 1999)

Published October 1<sup>st</sup> 2020

<https://fedtrust.co.uk/dont-just-blame-johnson-blame-the-brexit-he-enabled/>



L'ancien maire de Londres Boris Johnson, le 19 avril 2016 dans la capitale britannique  
© AFP/Archives / JUSTIN TALLIS

There is a celebrated passage in Marcel Proust's "Sodom and Gomorrah" where the narrator sums up the nature of a character, Charles Morel, who in some sense encapsulates all that is vile in the values of his milieu. Morel, we are told, "would not shrink from any act of servility if the need arose, and is utterly incapable of gratitude." It is impossible not to be reminded of this by the current conduct of many Conservative MPs towards their leader, the Prime Minister.

He is Brexit's great enabler. The vast majority of his critics today were all too willing to follow his lead then, and to celebrate those triumphs.

### *Conservative criticism of Johnson*

The fact is: Mr Johnson has become an embarrassment to most Conservative MPs. His mismanagement of the COVID crisis has apparently finally opened their eyes to his clear unsuitability for the office which he holds. In their closed councils he is now regularly and resoundingly condemned as undisciplined, exhausted, evasive of unpalatable truths with bluster or outright deception and motivated only by short-term presentational considerations calculated to promote or preserve his personal position. All whilst people die and the economy collapses. Some of his critics go so far as to suggest that once "Brexit is done at the end of this year", the party should prepare to replace him with someone more suitable: someone cleverer, more conscientious, more competent, more consistent, even (a bold thought this) more Conservative.

All of which constitutes an astonishing demonstration of ingratitude. For those same Conservative MPs, most of whom supported leaving the European Union in the 2016 referendum, and all of whom fully endorse doing

so now, owe an enormous debt to Mr Johnson. It is most unlikely that the referendum would have been won by the advocates of Brexit, and that result confirmed by the clear Conservative general election victory last year, without the singularly melodramatic style of his leadership, and the singularly mendacious substance of his campaigning. He is Brexit's great enabler. The vast majority of his critics today were all too willing to follow his lead then, and to celebrate those triumphs. The contemporary Conservative Party is his creation. And post-Brexit Britain will be his creation too.

### *Will Johnson survive?*

So although one might suppose there could be few easier tasks than finding a better Prime Minister than Mr Johnson, such a palace coup is most unlikely. His attachment to the office he has sought since childhood will certainly not be diminished by illness, and may even be reinforced by it. He has created, or rather had created for him, a formidable centralised apparatus of control, one which delivers punishments and rewards far more efficiently and intensely than any recent whips office, since it operates as much indirectly through business and the media as it does directly within Parliament. At the centre of this system is the much-publicised Dominic Cummings, a man who seems to see demonstrating daily his disdain for Conservative MPs as not merely a duty but a pleasure.

Above all, Mr Johnson has no real rivals. Mr Gove might be recognised as having some technical competence, but he is assuredly also recognised as having no popular appeal, whilst Mr Sunak's present recognition as having both seems unlikely to survive the reality of paying for the economic crisis the combination of Brexit and COVID entails. Mr Raab is recognised for neither. And certainly no less hard-line Brexiteer, such as Mr Hunt, would be capable of claiming the crown. Because Brexit is the only defining purpose of this government, however much its efforts are occasionally distracted by the imperative of combatting COVID, or by its supposed desire to "level up" the Nation, or its sporadic ambition to reform the UK's governance.

### *Johnson is Brexit and Brexit is Johnson*

Mr. Johnson's Conservative opponents are also operating under a further, crippling delusion. They appear to believe that, at some point in the foreseeable future, Brexit will be "done". Mr Johnson indeed may once have shared this illusion himself. But now surely he knows this cannot be the case. His Party can never meet this country's evident general need to manage rationally

and amicably its ongoing relationship with so proximate and powerful a neighbour as the EU. His Party's specific need is rather to ensure that the relationship between the UK and EU remains confrontational, and that such confrontation continues to be reflected within Britain.

Mr. Johnson's Conservative opponents [...] appear to believe that, at some point in the foreseeable future, Brexit will be "done". Mr Johnson indeed may once have shared this illusion himself. But, now surely he knows this cannot be the case.

Continuity Brexit, with its unending portrayal of the Europeans as the "enemy without" and the "Remainer/Remoaner elite" as the "enemy within", has become essential to keeping the Johnson government coherent and him in Number 10. It is this realisation which makes a de facto "no deal" failure the overwhelmingly likely eventual outcome to the negotiations supposedly seeking a sustainable and stable Free Trade Agreement with the EU.

Although he is unlikely to do so, Mr. Johnson would be justified in accusing his critics of "playing the man, not the ball." His critics sometimes see the mote in the Prime Ministerial eye, but not the beam in their own. The Prime Minister's failings are not simply personal deficiencies. In a manner reminiscent of Proust's Charles Morel, they in some sense encapsulate all that is wrong about Brexit itself: its deception and self-deception, its frivolity and fantasy, its lack of strategy and reckless disregard of consequences. Of course, chained to Brexit as they are, the Conservative MPs swept to power by Boris Johnson cannot possibly admit this even to themselves as a group, and much less to the British public. To do so would bring with it the utter destruction of Conservatism. Nevertheless some, in their exasperation with Mr Johnson, may be just beginning privately to recognise the simple truth: the project is as flawed as its great enabler. That, in itself, constitutes a critical turning point in favour of pro-Europeans.



Pendant longtemps, la position timorée, parfois contre-productive, souvent contestée, du gouvernement britannique vis-à-vis de la construction européenne a pu être considérée comme une épine dans le pied des Européens, qui les empêchait de pouvoir aller de l'avant. De ce point de vue, on pourrait

donc considérer que le départ des Britanniques (quand il sera enfin finalisé) permettra à l'Union européenne d'avancer et de parachever la construction politique du continent. Cependant, si le triste spectacle que donne à voir le Brexit depuis 2016 a en réalité également nui à l'Union européenne depuis 2016, il pourrait en susciter le réveil.

### *Le Royaume-Uni n'est pas responsable de tous les maux européens*

Tout d'abord, l'activation effective de l'article 50, au demeurant peu précis, est la démonstration de la réversibilité de l'intégration européenne, en dépit de la volonté initiale des rédacteurs du Traité de Lisbonne d'introduire une porte de sortie, dans l'espoir que son existence même empêcherait qu'elle soit d'essayer de la prendre. Dès lors, cet épisode constitue un précédent malheureux dans une Union dont les États se sont engagés à œuvrer à ce qu'elle soit « sans cesse plus étroite ».

En outre, l'Union européenne à 27 ne s'est pas révélée prête à sauter le pas décisif au parachèvement de sa construction politique, même dans la perspective du départ des Britanniques. En effet, les positions austères des *Fragal 4* (Autriche, Danemark, Pays-Bas, Suède) au moment des discussions relatives aux contributions nationales des États membres au budget européen ou le veto initialement posé par la Hongrie et la Pologne au cadre financier pluriannuel 2021-2027 en raison de leur opposition relative au respect de l'État de droit sont autant d'exemples des blocages institutionnels subis par l'Union européenne au cours des derniers, sans que le Royaume-Uni n'ait eu aucun rôle à jouer. Néanmoins, ces épisodes démontrent, si c'était encore nécessaire, que le véritable problème de l'Union européenne vis-à-vis de sa propre construction réside dans son incapacité de réformer ses institutions et de prendre les décisions qui s'imposent pour devenir un ensemble véritablement politique et démocratique, et non le seul positionnement d'enfant difficile adopté par l'un ou l'autre de ses États membres.

### *Le Brexit est finalement un contre-exemple de souveraineté mal exercée*

Pendant toute la campagne pour le Brexit, il a été question pour le peuple britannique de « reprendre le contrôle » (« *take back control* »). Néanmoins, il s'agit là d'un exemple parfait d'une bien mauvaise gestion de la souveraineté qu'un peuple peut exercer par le biais de ses représentants, puisque le Royaume-Uni s'en est retrouvé plus affaibli, et non plus fort.

Ainsi, l'expérience ratée du Brexit, et les conséquences extrêmement dommageables auxquelles les autorités britanniques continuent d'exposer leurs citoyens, sont un plaidoyer vivant pour la construction européenne. Le spectacle désolant, particulièrement dans l'hypothèse d'un *no-deal*, des montages juridiques plus inventifs les uns que les autres auxquels citoyens et entreprises doivent recourir afin de pouvoir espérer diminuer l'impact que le Brexit aura sur leur accès au marché intérieur, en termes de liberté de circulation des marchandises et des services, mais aussi et surtout des personnes, ne peut qu'inciter les États européens à réfléchir à deux fois avant de décider d'appuyer sur la gâchette de l'article 50. Les si prestigieuses universités outre-Manche auront ainsi bien du souci à se faire une fois qu'elles seront sorties du réseau européen au sein duquel les étudiants venus de toute l'Union européenne peuvent se déplacer librement car sûrs d'obtenir une équivalence à leur diplôme.

Par ailleurs, au cours du (long !) processus qu'a constitué le Brexit, cette expérience qui aurait pu être traumatique pour l'Union européenne si elle n'était pas parvenue à faire preuve d'unité, s'est finalement révélée comme une opportunité pour les 27 de prouver qu'ils étaient capables d'adopter un front commun, pour peu qu'ils en aient la volonté politique. Ce constat, loin d'aller de soi en 2016, doit être accueilli comme un motif d'espoir pour les modifications structurelles et institutionnelles qui devront être entreprises (et aboutir) pour parvenir à l'établissement d'Union plus démocratique et plus efficace (en un mot, fédérale). Ce n'est qu'ensemble que les Européens peuvent prétendre être plus forts, pas en cédant aux caprices illusoire du nationalisme.

Cette expérience [du Brexit, ...] s'est finalement révélée comme une opportunité pour les 27 de prouver qu'ils étaient capables d'adopter un front commun, pour peu qu'ils en aient la volonté politique.

### *Un potentiel rebond pour la construction européenne*

À plus ou moins court terme, eu égard aux réalités qu'il a permis de mettre en exergue, le Brexit doit être considéré par l'Union européenne comme l'occasion de rebondir, et de prendre des mesures concrètes d'éviter une nouvelle expérience du genre.

Dans un premier temps, elle doit se débarrasser à tout prix de la règle de l'unanimité. Le pouvoir de blocage du Royaume-Uni au niveau européen n'aurait jamais pu être aussi grand si l'Union n'avait pas elle-même permis de pouvoir être prise en otage par l'un de ses États membres, au moyen du veto. La règle de la majorité qualifiée doit devenir la règle en matière de prise de décisions européennes au sein du Conseil si l'Union ne veut pas devenir une construction sclérosée, tributaire du seul bon vouloir des gouvernements de ses États membres.

En outre, à terme, seul le développement d'une véritable sphère européenne, de nature à susciter un sentiment d'appartenance permettant l'exercice d'une citoyenneté vivante par les habitants du continent européen. Cela

permettra d'éviter de reproduire la situation insoluble qui a mené au Brexit, dans laquelle la moitié des citoyens d'un État appartenant à un ensemble comme l'Union européenne considère qu'elle n'a rien en commun avec cet ensemble et préfère partir. Le départ des Britanniques peut – et doit – être

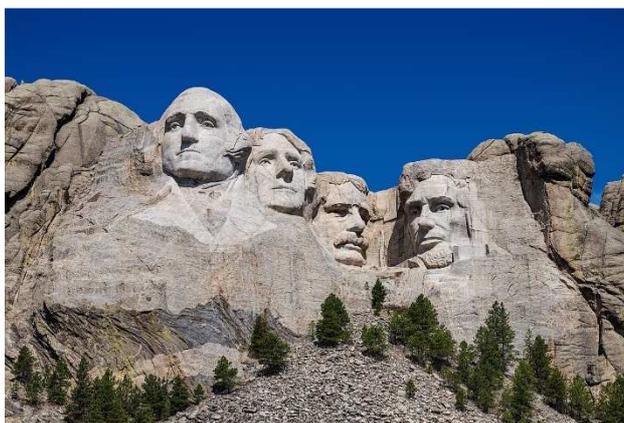
envisagé comme une opportunité de donner aux citoyens européens les moyens d'envisager la construction européenne comme une réponse efficace aux défis actuels, et non plus comme une idée issue des élites.



## USA - Républicains vs Démocrates : Grandeur ou décadence du fédéralisme

**Jean-François Richard**

Directeur de la publication de *Fédéchoses* - Lyon



Effigies des présidents [George Washington](#), [Thomas Jefferson](#), [Theodore Roosevelt](#) et [Abraham Lincoln](#), Wikipédia

Il y a presque cinquante ans Bernard Barthalay écrivait dans *Fédéchoses* « l'histoire des États-Unis est celle d'une société politique qui a vu la naissance et la décadence du fédéralisme. »<sup>13</sup>

Aujourd'hui après le psychodrame de l'élection du démocrate Joe Biden que reste-t-il du fédéralisme des pères fondateurs ? Je pense que Bernard avait raison à l'époque où l'on sortait d'un demi-siècle de grandes présidences démocrates (Roosevelt, Kennedy -Johnson) qui avaient mis en place le New Deal, gagné la Seconde Guerre mondiale et fait un grand pas en avant contre la ségrégation raciale. Mais le paradoxe cinquante ans plus tard est que le fédéralisme a plutôt été l'apanage des Républicains. Les démocrates apparaissant parfois comme plus centralisateurs.

L'accession au pouvoir de Ronald Reagan, nourri d'idéologie ultra-libérale, marque une rupture presque radicale. Les décisions de la Cour suprême des États-Unis, à majorité conservatrice (déjà !...), ont défait petit à petit les avancées législatives du demi-siècle précédent. Et ont notamment consacré un retour à la défense des « droits des États » face au gouvernement fédéral de Washington. Avec l'élection de Joe Biden les américains ont pris – consciemment ou non – une option sur la structuration des États-Unis et l'interprétation de la Constitution. Alors qu'une partie importante des conservateurs souhaitent maintenir et approfondir le fédéralisme dans une interprétation historique de la Constitution, le mouvement démocrate est davantage sur une ligne centralisatrice qui retire du pouvoir aux États fédérés et dans une interprétation actualisée de la Constitution fédérale (adoptée à la Convention de Philadelphie de 1787),

**Mais le paradoxe cinquante ans plus tard est que le fédéralisme a plutôt été l'apanage des Républicains. Les démocrates apparaissant parfois comme plus centralisateurs.**

notamment concernant quelques grandes questions de société, par exemple : le port d'armes, la liberté d'expression et la liberté religieuse.

Ces débats-là nous échappent complètement en Europe (et surtout en France, État le plus centralisé du « vieux continent ») parce que nous n'avons pas la mentalité des Américains qui sont pétris de juridisme. À l'inverse, les Américains ignorent ce que signifie un État qui intervient dans de nombreux secteurs de la vie sociale et Trump n'a eu de cesse de détricoter l'Obamacare.

La lecture de la presse américaine fait comprendre que la position non-interventionniste de Donald Trump depuis le début de l'épidémie de coronavirus repose surtout sur sa conviction que la gestion de la crise sanitaire n'était pas de son ressort (le pouvoir central) mais de celui des États fédérés.

Les Européens ne comprennent pas pourquoi non plus les États-Unis n'élisent pas leur Président au suffrage universel direct mais utilisent le système indirect des grands électeurs.

C'est une des conséquences directes de la Convention de Philadelphie : Chaque État fédéré organise *son* élection présidentielle avec *ses* propres modalités de vote, de *ses* propres machines à voter et *son* propre système de contrôle.

Déjà en 2000, l'imbroglio de la Floride - le mauvais fonctionnement de machines à voter - était remonté jusqu'à la Cour suprême fédérale qui avait envoyé le Républicain Georges W. Bush à la Maison Blanche un mois après le jour de l'élection. Bush battu au seul suffrage universel (puisque ayant recueilli environ 500 000 voix de moins que son concurrent Al Gore sur l'ensemble du territoire) avait été jugé

majoritaire d'une voix en termes de « Grands électeurs ». Le système électoral institué par la Constitution n'a été modifié que par deux amendements. Le XIIème (1804) pour séparer l'élection du Président et du Vice-président et le XXIIIème pour attribuer trois Grands électeurs au District de Columbia où se situe la capitale fédérale Washington. Toutefois, les modifications résultent de changements dans les lois électorales de chacun des États et non d'une modification de la Constitution fédérale. Le système de pondération des « Grands Électeurs » permet de ne pas rayer de la carte électorale l'influence des États peu peuplés. La règle est que chaque État se voit attribuer un nombre de grands électeurs équivalant au nombre de ses représentants au Congrès : soit deux sénateurs, quel que soit son poids démographique,

<sup>13</sup> B. Barthalay, « La décadence du fédéralisme aux États-Unis », in *Fédéchoses*, 2<sup>e</sup> année, 1974, n° 6, deuxième trimestre.

auquel s'ajoutent les élus à la Chambre des représentants, dont le nombre est déterminé en fonction de sa population.

La convention de Philadelphie a doté les États-Unis d'une Constitution fort originale. Les institutions américaines, ont mêlé pour la première fois dans l'Histoire deux types de séparations des pouvoirs.

D'abord, les fonctions de l'État fédéral sont divisées en trois : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. S'y ajoute une séparation verticale et capitale : le fédéralisme, qui relie des États fédérés à un gouvernement fédéral.

Avec ce partage de la souveraineté entre les niveaux fédéral et fédéré, le fédéralisme permet un meilleur fonctionnement de la démocratie en instituant un dialogue efficace entre chaque échelon de gouvernance.

Le fédéralisme garantit l'État de droit car il favorise l'autonomie des niveaux inférieurs, la subsidiarité et la superposition des règles de droit.

« Le système mondial des États a fait disparaître tous les phénomènes d'insularité politique. » écrivait aussi Barthalay. La présidence Trump dont le slogan de campagne était «

America First », l'a appliqué sur la scène internationale. Les États-Unis se sont retirés de nombreux accords commerciaux ou politiques. Il a donc effectué un retour vers « l'insularité politique »

Cependant cet isolationnisme ne s'est pas traduit en matière militaire et la volonté d'user de la force qui a caractérisé les dernières administrations américaines a perduré pendant tout le mandat de Donald Trump. Curieusement, mauvais perdant, il va cependant tenir partiellement un de ses engagements de campagne en réduisant drastiquement la présence militaire des États-Unis en Irak et en Afghanistan d'ici le terme de son mandat sans ordonner cependant un retrait total des forces américaines

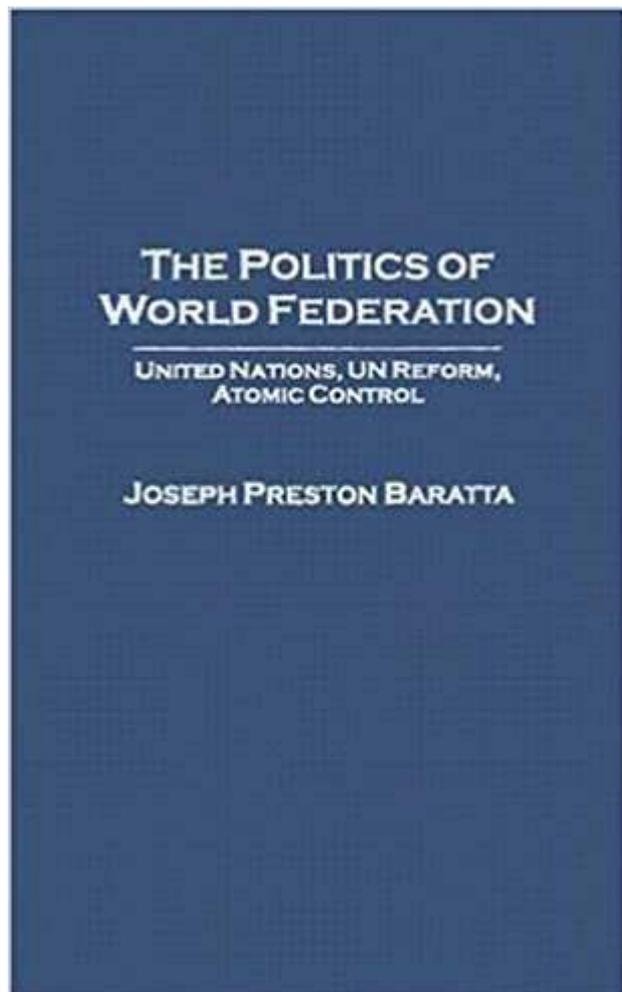
Si la décadence du fédéralisme aux États-Unis a été freiné lors du dernier demi-siècle, par la pratique conservatrice des Républicains tendant à limiter ou réduire les prérogatives de l'État fédéral, il se pourrait bien qu'une certaine recentralisation du pouvoir à Washington, pourrait bien être tentante pour l'administration démocrate de Joe Biden, confrontée à une situation sanitaire inédite ?

## Comment on the U.S. Elections

**Joseph Preston Baratta**

Historian and ex World Association of World Federalists (now WFM) Representative to the United Nations – Boston

Written 11<sup>th</sup> December 2020



La République des États-Unis d'Amérique est encore chancelante / American democracy is still tottering. Before the national elections, the Tyrant claimed he could not lose and even publicly called up his brown-shirts (gun-toting private militias like the Proud Boys) to intimidate voters at their polling places. At time of writing, he refuses to accept the will of the people after the elections. He lost the popular vote on November 3rd by roughly 80,000,000 to 72,000,000, but he calls the vote a fraud, has launched two dozen law suits to overturn the election, frustrated the legal transition from going into effect, and now is trying to subvert the Electoral College, which meets on December 14th, by pressuring state governors to appoint electors to favor him over Mr. Biden.

His acts are technically legal but they violate our "norms," customs of official behavior, mature practices of a well tested democracy. America is becoming like certain Third World countries or large traditionally authoritarian states, where elections are manipulated, presidents refuse to go, power is unaccountable, and the people lose hard won liberties and rights. Past one-term presidents, most recently George H.W. Bush, conceded the election within a few days when the press called the election, before the official count, which can take several weeks as it has this time.

Moreover, the Republican Party refuses to concede the election, and millions of the president's "base" still think the Democrats stole it. Whether the Tyrant will even attend the formal inauguration on January 20th, graciously handing over power to Mr. Biden and doing his part to reunite the country, is uncertain. He may hold

his own ceremony to continue in office at his hotel in downtown Washington. If he does so, he will have to be arrested as in open violation of the constitution and the laws. But who will arrest him? Presumably federal marshals of the Justice Department. But on January 20th there may be no attorney general if Mr. Biden's choice has not been confirmed by the Senate. The nation could descend into civil war.

The Biden administration intends to return to American leadership abroad, but friends and allies must bear in mind that America will focus most on domestic policy.

Only a few days ago did a prominent Republican in his administration break with the current president. His attorney general, William Barr, stated officially that the Justice Department had uncovered "no voting fraud on a scale that could have effected a different outcome in the election." The real heroes in this crisis of American democracy are the middle-ranked state officials and lower-ranked election commissioners and poll workers — often Republican — who patiently obeyed the law, did their duty, and insured a fair vote. One of the best was the secretary of state of Georgia, Brad Raffensberger, a conservative Republican, who stood up to the president and insisted that Mr. Biden had won fair and square in Georgia. That was especially honorable since Georgia is facing two run-off elections for its two senators on January 5th, which will determine whether the Republicans retain their slight majority in the Senate and thus are again in position to frustrate the whole Biden legislative program.

The winner of one election was President-elect Joseph ("Joe") Biden Jr., 78, and Vice-President-elect Kamala Harris, 56. Mr. Biden was an old senator from Delaware until he joined the Obama administration as vice-president. He has long experience in American government and is known for compassion and collaboration across party lines, unlike the Tyrant. Ms. Harris was twice elected attorney general and once senator of California. She is the daughter of immigrants from India and Jamaica. Technically Black (as Americans divide the human race), she is vividly aware of the plight of minorities. She is a tough prosecutor, rather "left," and is already being mentioned for the presidency in 2024.

In foreign affairs, President-elect Biden has already announced ambitions to return to the Paris accords on climate change, return if possible to the Iran deal, and negotiate START-4 on nuclear weapons

Also the whole House of Representatives (435 seats) and one third of the Senate (35 seats) were elected. The Democrats still have a majority in the House, though they lost some seats. In the Senate, Republicans form a majority (50 to 48) unless Georgia elects two Democrats, which will produce a 50-50 tie that the vice-president, who presides over the Senate, will break. There is currently a fierce campaign in Georgia.

So begins the government of the United States for the next four years. Mr. Biden has begun to form his administration, which will not be confirmed by the Senate until January 3, before the Georgia Senate race.

Named so far are Antony Blinken, 58, secretary of state, Jake Sullivan, 43, national security advisor, and Linda Thomas-Greenfield, 68, UN ambassador. These three are most significant from a foreign policy point of view. Blinken has been deputy secretary and advisor, Sullivan aide to such officials, and Thomas-Greenfield a career diplomat. Other appointees, like Janet Yellen, a Keynesian economist and past chairperson of the Federal Reserve, to Treasury, and John Kerry as "envoy" on climate change, are very suggestive of future policy. The Biden administration intends to return to American leadership abroad, but friends and allies must bear in mind that America will focus most on domestic policy. The country is deeply divided. The elections were actually very close. Almost half the country refuses to accept that things can go on as usual. Injustices are too deep, going back decades to divisions during the Vietnam War, stagflation, abandonment of the IMF gold standard, Milton Friedman-style liberal economics, reductions of progressive taxation, increasing national debt, and globalization benefiting principally the rich. The outgoing president mobilized a "base" of mostly white workers whose jobs have gone abroad. They have deep grievances against "elites" in Washington who have made the working class pay for financial liberalization. Jobs, unions, homes, family life, religious values — all seem threatened. Workers support the Tyrant because he "hears them" and promises to "drain the swamp." He will "make America great again," if that could be done by isolationism and protectionism. Americans want globalization to slow down.

There has not been an increase in real incomes of ordinary Americans since the Carter presidency (1980). The richest 10 percent increased their share of total pretax income from about 33 percent in the late 1970s to 50 percent by 2012. The top one percent alone now capture more than 20 percent of total income, double their share they received before Reagan. Between 2009 and 2012, the top one percent have captured 95 percent of all gains from economic growth (Emanuel Saez). Between 1973 and 2011, productivity increased 80 percent, but median hourly compensation rose only 11 percent (Lawrence Mishel). The average pay for the 25 highest-paid hedge fund managers climbed from \$134 million in 2002 to an astonishing \$537 million in 2012 (Steven Kaplan and Joshua Rauh). Meanwhile the highest income tax bracket has fallen from 70 percent in the Nixon period to 35 percent (Reagan) to 23 percent —

less than the middle classes (Saez and Zucman). Reenacting a progressive tax code will be the key to justice, including racial justice, in the country.

America must put its domestic house in order. The elections were not a mandate for a Democratic party legislative and executive revolution as in the New Deal of 1933. The fears of the Tyrant's supporters for the old core of America before globalization will have to be addressed. Progressive change — as in ending the coronavirus pandemic and restoring the economy, enacting a progressive tax code, getting it right this time on racial justice, restraining the police, protecting labor in an age of artificial intelligence, protecting the schools from assault weapons, moderating immigration as befits a nation of immigrants, cooperating with other nations on green energy, and returning to international leadership among allies and adversaries — will have to be moderate. Americans must reunite the sweet land of liberty.

In foreign affairs, President-elect Biden has already announced ambitions to return to the Paris accords on climate change, return if possible to the Iran deal, and negotiate START-4 on nuclear weapons. Whether he can revive the Intermediate Nuclear Forces (INF) and Anti-

Ballistic Missile (ABM) treaties seems impossible. Completing the Comprehensive Test Ban (CTB), which eight nations, including the U.S., of 44 actual and potential nuclear powers, are preventing from entering into force, looks for the far future. But there is some potential for a return to the Partnership for Peace in NATO in order to reach the Common European Home proposed at the end of the Cold War by Mikhail Gorbachev. Several Italians of the European Federalist Movement have been reviving this idea.

President Emmanuel Macron of France has already exercised leadership in this field. In his address to the French ambassadors at the end of August 2019, he said, "Il nous faut construire une nouvelle architecture de confiance et de sécurité en Europe, parce que le continent européen ne sera jamais stable, ne sera jamais en sécurité, si nous ne pacifions pas et ne clarifions pas nos relations avec Russie." In his subsequent address to the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, he said, "Nous avons forgé ici à l'échelle d'un continent et malgré tous les vents contraires une architecture commune au nom de la grande fraternité européenne dont Victor Hugo rêvait, avec la volonté de bâtir la maison commune européenne, évoquée par Mikhail Gorbatchev devant cette assemblée en 1989."

## L'Union européenne devant le défi Biden : quel New Deal transatlantique ?

**Mario Telo**

Professeur honoraire à l'Université libre de Bruxelles



Crédits AFP

### *Le grand tournant présidentiel et ses limites*

L'élection de Joe Biden et de Kamala Harris est une excellente nouvelle pour le monde entier et, notamment, les Européens, tant sur le plan des convergences politiques possibles que des valeurs communes : une approche de la lutte contre la COVID-19 basée sur la science, la protection de l'environnement et la lutte au changement climatique, la défense des libertés et des droits de l'homme et le multilatéralisme reviennent au centre de la politique des États-Unis alors que la vague populiste, notamment anti-UE, perdra une référence essentielle, un cadre stratégique. Il ne faut pas sous-estimer la portée historique de ce message progressiste venant de la première superpuissance sur les droits, la justice sociale et raciale ainsi qu'en faveur du multilatéralisme. Plusieurs opportunités pour la recherche de convergences avec l'UE : la réintégration du Traité de Paris COP 21 ; la réouverture probable des négociations avec l'Iran ; une approche plus constructive des organisations internationales, des Nations Unies à l'Organisation mondiale de la Santé et à l'Organisation mondiale du commerce.

Mais nous sommes aussi conscients que ces messages symboliques et ces facteurs concrets de discontinuité seront conditionnés par un taux élevé de continuité, notamment pour trois raisons :

Joe Biden sait que son record absolu de 75 millions d'électeurs est presque rééquilibré par les 71 millions obtenus par Donald Trump : malgré les scandales, les erreurs, les gaffes, l'arrogance, ce dernier a mobilisé des millions d'électeurs de plus qu'en 2016. Le nationalisme populiste est toujours fort et la vague n'est pas épuisée, même si, en Europe, les nationalistes devront se confier à leurs racines locales. Personne ne sait que vaudra faire l'« *unpredictable* » Donald Trump de cette force : ni pendant les dix longues semaines avant l'inauguration de Biden, ni après. Ces rapports de force ne pourront que conditionner la politique de Joe Biden ainsi que des démocraties occidentales pendant plusieurs années.

La complicité de nombreux ténors républicains avec le rejet de Trump de reconnaître les résultats des élections, malgré le discrédit que l'accusation de fraude implique pour la démocratie américaine au niveau mondial, confirme que Donald Trump a « trumpisé » la majorité du Parti républicain,

ce qui s'accompagne du changement de la Cour suprême en un sens conservateur pour les prochains décennies (6-3), et a vraisemblablement aussi gardé une petite majorité au Sénat. Forcé à rechercher de composer un difficile consensus bipartisan interne, Joe Biden et Kamala Harris disposeront inévitablement de marges limitées dans leur recherche des convergences avec les alliés et partenaires externes. Les facteurs internes pèsent davantage sur la politique étrangère.

Un dernier facteur, essentiel, devrait convaincre les Européens à ne pas se faire trop d'illusions et à partager une analyse réaliste du cadre géopolitique dans lequel le succès de Biden/Harris se situe. Le déclin du rôle international des États-Unis, qui ne veulent, ni peuvent assumer les responsabilités hégémoniques, au sens constructif du concept, qu'ils avaient assumées pendant les 'Trente glorieuses' est un phénomène structurel, de longue haleine, qui continuera inévitablement pendant la présidence de Joe Biden. Selon les meilleurs représentants de la science politique, y compris américaine (R.O. Keohane, J. Ikenberry...), ce déclin a commencé en 1971 par la décision de Nixon de mettre fin du système monétaire international de Bretton Woods, basé sur le dollar ; il a continué pendant les présidences de Reagan et de G.W. Bush avec la prise de distance de plus en plus marquée vis-à-vis des organisations multilatérales et a été très aggravé par la politique de « *America first* » de D. Trump. Ni Bill Clinton, ni Barack Obama n'ont pu renverser cette tendance historique.

**Une fois consolidé le résultat des élections aux États-Unis, l'UE devrait programmer d'urgence un Conseil européen consacré à la politique étrangère. Cela aurait dû être fait en avance.**

Dans un monde devenu multipolaire, la divergence des multiples intérêts économiques, commerciaux et stratégiques entre les deux alliés transatlantiques s'accompagne de divergences de valeurs (peine de mort, *welfare state* et équilibre entre multilatéralisme et souveraineté) qui ont poussé par exemple le plus important philosophe européen vivant, J. Habermas, déjà en 2004, à écrire un livre de référence avec comme titre *Der gespaltene Westen*, « L'Occident divisé ». L'alliance devra donc d'adapter par un effort de créativité, conciliant l'Amérique démocratique avec le statut nouveau acquis par l'UE, qui a montré sa capacité historique de résister, à part le Brexit, à la pression désintégratrice de la période Trump.

### *L'autonomie stratégique de l'UE dans le nouveau cadre géopolitique*

L'enthousiasme déclaré par les dirigeants nationaux et de l'UE après l'élection de Joe Biden est tout à fait justifié ; l'espoir pour la coopération future est associé au soulagement pour la fin de quatre ans d'incertitudes, de guerres commerciales, de véritables humiliations réitérées à l'occasion des réunions de

l'OTAN et du G 7, ainsi que de divergences politiques sur des dossiers fondamentaux comme l'environnement, le commerce, la façon de gérer la pandémie, la sécurité, les organisations multilatérales etc.

Une fois consolidé le résultat des élections aux États-Unis, l'UE devrait programmer d'urgence un Conseil européen consacré à la politique étrangère. Cela aurait dû être fait en avance. Il n'est pourtant pas trop tard et l'initiative, selon le traité, peut venir du Haut Représentant pour la PESC le plus sensible à la question de l'équilibre à trouver entre autonomie stratégique et relations transatlantiques. L'UE a intérêt à éviter deux erreurs : attendre l'initiative américaine et se positionner « en réaction » ; ou sous-estimer l'opportunité qui se présente. L'UE devrait avancer ses propositions concrètes pour un « New Deal transatlantique », mais, au même temps, situer ses propositions dans le cadre d'une nouvelle *Global strategy* qui puisse aussi approfondir et mettre à jour le Document Mogherini de 2016. En attendant passivement les propositions de Joe Biden et du nouveau secrétaire d'État (ou de la nouvelle secrétaire d'État, Mme Susan Rice ?) l'UE finirait *de facto* par revenir au modèle « *junior partner* » au sein de l'OTAN, que les dirigeants européens ont pratiqué, à l'exception, partielle, de De Gaulle, pendant les décennies qui ont suivi la guerre mondiale. L'UE est une grande puissance économique, commerciale et, *in nuce*, politique : elle devrait parler, comme le souligne Josep Borrell, son langage de puissance, même au niveau transatlantique.

Le déclin du rôle international des États-Unis, qui ne veulent, ni peuvent assumer les responsabilités hégémoniques, au sens constructif du concept, qu'ils avaient assumées pendant les « Trente glorieuses » est un phénomène structurel, de longue haleine, qui continuera inévitablement pendant la présidence de Joe Biden.

### **Un New Deal pour les relations transatlantiques présenterait trois chapitres majeurs :**

a) l'approfondissement de la coopération UE-USA dans les domaines de la recherche et de la lutte contre la pandémie, pour la vaccination généralisée et, dès maintenant, pour un plan ambitieux, sans précédents, de relance économique post-COVID, serait non seulement d'utilité immédiate pour les citoyens des deux côtés de l'Atlantique, mais un modèle de référence et une aide pour le monde entier, ainsi que souhaité par le secrétaire des Nations Unies, A. Guterres, qui avec raison a bien présenté le risque majeur d'une crise mondiale profonde et durable. L'UE peut être plus assertive dans la défense de ses points de vue, compte-tenu des décisions courageuses du Conseil européen du 21 juillet 2020 qui devraient, finalement, être ratifiées par le PE ; avec le *Recovery Plan*, l'UE se pose à l'avant-garde mondiale de la relance et a ses cartes à jouer, dans un monde où les États-Unis et la Chine ont, pour des raisons différentes, gravement enlisé leur *soft power*.

b) Dans le domaine de sécurité, il est évident que l'OTAN, déclarée 'obsolète' par Trump et 'en mort cérébrale' par E. Macron, se pose la question de redéfinir son identité enlisée après la Guerre froide et les échecs en Afghanistan et Libye. Le document de 2010 (« *OTAN Strategic concept* ») est

évidemment dépassé, comme l'admet aussi l'atlantiste D. Hamilton. Malgré les petits pas accomplis vers une défense européenne (2018, PESCO), l'UE aura besoin de la garantie de sécurité complémentaire offerte par l'OTAN (art 5) minimum pour les deux prochaines décennies : elle doit donc offrir l'augmentation demandée par les USA jusqu'au 2% de ses budgets de la défense, mais en échange d'un nouveau concept stratégique adapté à un « partenariat entre égaux » (selon une expression de J. F. Kennedy, citée par W. Brandt et restée au niveau de *wishful thinking*).

C'est dans ce cadre nouveau, que des concepts stratégiques, présentant des conséquences très pratiques, pourront être discutés ensemble et actualisés, tels que « *cooperative security* », « *crisis management* », « *out of area intervention* ». Quant aux pressions inévitables pour un bloc des démocraties anti-totalitarisme, un lien organique entre l'OTAN et l'Indo-Pacific Council, plusieurs observateurs y voient le risque de limiter ainsi « l'autonomie stratégique » de l'UE dans un monde multipolaire où les organisations internationales, notamment l'ONU, doivent garder et renforcer leur rôle. Il est clair, que l'UE n'est pas intéressée à une alliance fermée des démocraties contre x ou y, surtout si cette dernière devait renforcer les tendances vers une nouvelle Guerre froide : on ne risquerait pas de pousser, par exemple, la Chine et la Russie vers une alliance militaire renforcée, avec des conséquences désastreuses pour le blocage de l'ONU, pour les organisations multilatérales et aussi pour la crise régionale.

c) Mettre une fin aux guerres commerciales sera le premier pas dans le domaine de la coopération économique transatlantique. Dans un passé récent, les négociations commerciales et sur les investissements entre l'UE et les États-Unis (TTIP, 2013-2016), malgré le niveau sophistiqué des standards discutés, n'ont pas abouti pour des raisons profondes qui se sont ultérieurement aggravées : les pressions protectionnistes au sein de l'Europe et des États-Unis, canalisées non seulement par les populistes de droite et extrême droite mais aussi par une partie de la gauche radicale, bien représentées aux USA au sein du Parti démocrate, conseilleraient, plutôt que de reprendre le TTIP tel quel, d'accompagner des accords bilatéraux limités (voiture, digital...) , par une initiative commune au sein de l'OMC-WTO sur les multiples points où les États Unis et l'Europe ont des intérêts communs, notamment face à une Chine qui est à la fois partenaire et compétiteur: la protection de la propriété intellectuelle, le transfert de technologies, les limites aux aides d'État et aux subventions. Bien entendu, à deux conditions préalables pour l'UE, : que l'UE ne devrait absolument pas laisser tomber ses négociations interrégionales multiples, notamment sa négociation du CAI avec la Chine, important pour ses chapitres, accès au marché et « *sustainable development* ». Deuxièmement, le fondamental mécanisme des panels de l'OMC-WTO devrait être rapidement restauré par le retour des USA à une approche constructive.

Ces réflexions ne diminuent pas du tout notre satisfaction pour la plus belle nouvelle de cet horrible 2020 : la défaite de D. Trump aux élections présidentielles des États-Unis. Mais, si l'Europe oublie ces éléments d'analyse et n'avance pas rapidement ses propositions pour un New Deal transatlantique, elle risquera soit une crise future des relations transatlantiques, due à des attentes naïves et trop exagérées, soit de rater une opportunité historique.

## Erdogan – Chine et valeurs européennes

**Henri Malosse**

Politologue, HC Professeur des Universités, Ancien président du Comité économique et social européen de l'Union européenne (CESE)

**Flo Van den Broeck**

The Vocaleurope

Publié initialement par Sauvons l'Europe et repris avec leur autorisation

La Turquie d'Erdogan s'éloigne à grands pas des valeurs européennes et se rapproche de Pékin.

Depuis 2010, la Turquie cherche de plus en plus à améliorer ses relations avec la Chine et par conséquent, elle a révisé ses positions politiques. La raison la plus évidente en est la crise économique croissante liée aux défis politiques internes qui obligent la Turquie à regarder dans la direction de la Chine.

Prenons par exemple le changement de politique frappant de la position de la Turquie à l'égard de la minorité ouïgoure turcophone en Chine. Le président Erdogan a d'abord fermement condamné les incidents liés aux horribles violations des droits humains, qualifiant même la répression chinoise au Turkestan oriental, dans la région ouïgoure, de « génocide » – Mais les temps ont changé ! La Turquie donne maintenant à la Chine carte blanche pour commettre des atrocités contre ses « compatriotes », en échange d'avantages économiques. Le président Erdogan accuse aujourd'hui le président français Emmanuel Macron « d'islamophobie » en raison des propos forts de Macron contre les attentats terroristes islamistes et de son refus de dénoncer les caricatures de « Charlie Hebdo » du prophète Mohamed. Pourtant, Erdogan est resté silencieux sur l'épuration ethnique d'une population musulmane en Chine, qui inclut la torture, l'emprisonnement, le meurtre, le viol et le prélèvement forcé d'organes parmi les violations des droits humains élémentaires – et tout cela sous la bannière de la « rééducation » pour anéantir la langue ouïgoure, sa culture et ses habitants. Les exilés ouïghours, qui trouvaient refuge en Turquie, doivent désormais s'y cacher car, la police d'Erdogan les recherche pour les renvoyer dans les geôles de Pékin.

Même dans son propre pays, le président Erdogan a persécuté les musulmans. Les anciens partisans du Parti de la justice et du développement (AKP) d'Erdogan, les gülenistes, ont été traqués, emprisonnés et même assassinés. Afin de rester au pouvoir et de cibler toute opposition, l'AKP a formé une alliance avec le Parti du mouvement nationaliste (MHP) du pays, le parti qui soutient l'organisation extrémiste des « loups gris » que la France vient de considérer comme terroriste. Or le MHP entretient des liens étroits avec la Chine communiste qu'elle rejoint dans un discours haineux anti-occidental. L'extrême-droite et l'extrême-gauche, main dans la main !

Alors que le régime d'Erdogan et l'économie turque sont tous deux en crise, les aides de la Chine sont bienvenues pour financer les infrastructures et maintenir un vernis de développement. Les investissements chinois restent bien inférieurs à l'aide apportée par l'Europe, mais la relation Chine-Turquie a bénéficié d'avantages supplémentaires importants.

Comme il est devenu de plus en plus clair que la Turquie a peu de chances, voire aucune, d'accéder à l'Union européenne, ses dirigeants se sont éloignés de plus en plus de l'Occident jusqu'à frapper à la porte de l'Organisation de Coopération de Shanghai aux côtés de la Chine et la Russie. Les investissements chinois ont permis au président Erdogan

d'éviter de solliciter une aide financière des institutions dominées par l'Occident comme le Fonds Monétaire International (FMI) ce qui aurait obligé la Turquie à s'engager dans des réformes et d'autres mesures qui auraient pu saper le contrôle du Président sur l'économie.

Le rééquilibrage des relations stratégiques est une option idéale pour tout dictateur. La Chine est le partenaire idéal pour la Turquie, rivalisant avec elle en matière de pratiques antidémocratiques et de violations des droits de l'homme. Ainsi Erdogan propose un nouveau paradigme pour la Turquie et la Chine en tant que « civilisations les plus anciennes du monde » pour poursuivre un ordre mondial multipolaire dominé par des régimes autocratiques où la Turquie et la Chine auront « la responsabilité de contribuer à la construction de ce nouveau système ».

La Chine a eu à plusieurs reprises une relation antagoniste avec des rivaux stratégiques tels que les États-Unis, la Russie ou l'UE, mais le renforcement de ses relations avec la Turquie offre de nombreuses incitations. De plus, alors que la Turquie devient de plus en plus agressive dans la région, – l'Arménie, la Libye, Chypre, la Syrie -, ses relations auparavant proches avec la Russie se fragilisent maintenant, Poutine et Erdogan soutenant des intérêts opposés.

En outre, la Turquie, en tant que membre de l'OTAN, est stratégiquement placée au carrefour de trois continents avec un grand marché pour les infrastructures, l'énergie, les technologies de défense et les télécommunications. Il s'agit d'un élément vital pour l'Initiative de la Route de la soie (BRI) de la Chine, car elle fournit un point de départ sur la mer Méditerranée et donc directement en Europe. La Chine a déjà commencé à concrétiser ces ambitions avec la nouvelle infrastructure ferroviaire qui relie Kars, en Turquie orientale, à Bakou, en passant par la Géorgie, l'Asie centrale et la Chine. Parallèlement à cela, la Chine a également besoin de la Turquie pour construire une alliance d'États turcophones d'Asie centrale tels que le Turkménistan, l'Ouzbékistan, le Kirghizistan et le Kazakhstan avec l'objectif à long terme de supplanter l'ancienne influence russe.

Propriété du PC chinois, Huawei est déjà devenue la plus grande société informatique de Turquie tandis que la coopération militaire et de renseignement se sont également renforcés entre les deux régimes autoritaires. La Chine a acquis 65% du plus grand port à conteneurs de Kumpart, près d'Istanbul, et en janvier 2020, un groupe chinois a acheté 51% du célèbre pont Yavuz Sultan Selim d'Istanbul, reliant l'Asie à l'Europe. Elle a également contribué 1,7 milliard de dollars pour la construction de la centrale électrique au charbon de la centrale thermique de Hunutlu au bord de la mer Méditerranée, démontrant que son engagement envers les objectifs environnementaux de la COP 21 n'était pas à prendre au sérieux.

Sans surprise, comme pour tout soutien chinois, ce qu'elle donne d'une main elle prend le double de l'autre, et la Turquie en paiera le prix à mesure qu'elle deviendra de plus en plus

dépendante de la Chine – et nous pouvons nous attendre à voir Erdogan devenir rapidement la marionnette de la Chine. Néanmoins, comme les partenaires occidentaux ne parviendront pas, avec le régime actuel, à faire avancer leurs relations avec la Turquie, il est probable que la Chine ne fera qu'accroître son emprise sur Ankara, comme nous l'avons vu avec d'autres pays tels que les Maldives, le Pakistan, le Sri Lanka et à travers l'Afrique. Les alliances entre le régime despotique d'Erdogan et la dictature de Xi Jinping ne pourront jamais

apporter la paix sur la planète. La seule voie pour l'Europe est de réagir avec fermeté aux ambitions du nouveau Sultan, de soutenir l'opposition démocratique turque et d'apporter son aide aux réfugiés politiques qui peuvent craindre la prison ou la mort. Vouloir rétablir un lien de confiance avec Erdogan est un leurre qui ne pourra que se retourner contre l'Europe. Les valeurs de l'Europe ne doivent pas être dégradées en une marchandise qui peut être troquée contre des aides chinoises. Erdogan a fait un choix, à Nous de faire le nôtre !

## Terrorisme en Europe : bâtir des murs ou confier de nouvelles compétences à l'UE ?

**Silvia Romano**

Membre de l'UEF Ile-de-France, spécialiste des affaires européennes, diplômée au Collège d'Europe de Bruges

**Davide Negri**

Membre de l'UEF Italie, consultant d'entreprise, diplômé en droit à l'Université de Pavie

Article paru initialement dans Euractiv Italie



À la suite des attentats de Nice et de Vienne, le 10 novembre, le Président français Emmanuel Macron et le chancelier autrichien Sebastian Kurz ont échangé en visioconférence avec la chancelière allemande Angela Merkel, la Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen et le

Président du Conseil européen Charles Michel, sur comment modifier Schengen et renforcer les frontières extérieures de l'UE afin de lutter contre le terrorisme. Par ailleurs le Président français a déjà déclaré son souhait de doubler les forces de sécurité aux frontières.

Est-ce vraiment la solution ? Rétablir les contrôles aux frontières, limiter la liberté de circulation et compter sur la coopération policière pour lutter contre le terrorisme. Plutôt, n'est-il pas temps de faire un bond en avant dans le secteur de la sécurité européenne ? Dépasser la simple coopération policière et judiciaire, et lancer un débat pour confier un « pouvoir coercitif » aux institutions européennes pour lutter contre la criminalité transnationale organisée, la mafia et le terrorisme sur le territoire de l'Union ?

**Il n'existe pas de véritable salle de contrôle en matière de sécurité, capable de prendre les décisions immédiates de coercition, qui sont plutôt confiées à chaque État membre. Il ne reste donc qu'une coopération essentiellement basée sur le partage d'informations, de données, de procédures.**

L'exemple de Vienne montre que les attentats ont pu avoir lieu à cause des erreurs des forces de sécurité autrichiennes qui ont ignoré les avertissements de la Slovaquie et de l'Allemagne sur les dangers possibles d'une attaque sur le sol autrichien.

Aujourd'hui encore, dans l'UE, les États membres conservent leur pleine souveraineté en matière de sécurité intérieure, extérieure et en droit pénal. Notre sécurité dépend en grande partie de la coopération entre les forces de sécurité - police et justice - et du rapprochement et de l'harmonisation des

législations entre les États membres. Il n'existe pas de véritable salle de contrôle en matière de sécurité, capable de prendre les décisions immédiates de coercition, qui sont plutôt confiées à chaque État membre. Il ne reste donc qu'une coopération essentiellement basée sur le partage d'informations, de données, de procédures.

Différentes agences ont été mises en place : Europol, pour la coopération policière; le Collège européen de police (CEPOL); Eurojust, pour la coopération judiciaire en matière pénale; l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA), chargée des questions relatives aux droits fondamentaux et à la discrimination; l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT); le Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), responsable de la coordination du contrôle aux frontières extérieures; le Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO); et l'Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle dans le domaine de la liberté, de la sécurité et de la justice (eu-LISA). Chacune d'elles soutient la coopération mais n'agit pas activement sur le terrain.

Rapidité, pragmatisme et énormes capitaux permettent aux organisations criminelles et terroristes d'adapter promptement leur organisation pour contourner les lois et utiliser au maximum le potentiel des technologies les plus sophistiquées. En particulier, les organisations criminelles et les groupes terroristes ont appris à profiter à leur propre avantage des différences entre les législations d'un État européen à l'autre et de la lente et insuffisante coordination entre les forces de l'ordre et la justice européenne.

Pour lutter contre le terrorisme et éradiquer les organisations criminelles, nous devons sortir de la simple logique défensive du contrôle des frontières et du territoire national et passer à l'attaque : dotons l'UE des moyens et des institutions adaptés à prévenir et à combattre le terrorisme et les organisations criminelles.

Malheureusement, ces pouvoirs et compétences relèvent de domaines qui ne peuvent pas être "communautarisés" comme d'autres compétences, par exemple dans la sphère commerciale européenne : la sécurité et la défense sont des éléments essentiels d'un État, qui ne peuvent être exercés que

par des institutions pleinement démocratiques, dont l'Union européenne, malgré les progrès accomplis, ne dispose pas encore.

Les notions d'Europe « résiliente », « puissance globale », Europe « qui protège » sont de plus en plus fréquentes dans les discours de la Présidente von der Leyen et du Président Emmanuel Macron. Pourtant, peut-on véritablement construire cette Europe sans doter l'UE de la légitimité et des institutions propres à un vrai État ?

La seule voie pour atteindre une sécurité européenne durable contre le terrorisme, est de compléter le processus d'intégration européenne à travers le « saut fédéral » et doter l'UE d'un pouvoir de coercition de dernier ressort, contrôlé par un Parlement effectivement démocratique et un gouvernement devant lui responsable politiquement.

La Conférence sur l'avenir de l'Europe – que nous espérons voir lancée rapidement – sera l'occasion de faire remonter la nécessité du saut fédéral : une Europe qui protège ses citoyens ne peut qu'être une Europe avec le pouvoir de le faire.

## Nagorno-Karabakh: Mediation in good faith is vital

---

**René Wadlow**

President, Association of World Citizens - Ardèche

Published November 7<sup>th</sup>, 2020

27 September 2020 marked the start of a renewed armed conflict in Nagorno-Karabakh among the forces of Azerbaijan, the Armenian-populated Republic of Artsakh, and Armenia. The conflict has provoked a loss of life and the destruction of civilian property. Of the 150,000 persons living in the Republic of Artsakh prior to the start of the fighting, a large percentage of women and children have fled to Armenia. There is a real danger of further escalation with unforeseen consequences and a danger of the involvement of other States in this South Caucasus conflict. Thus 27 October marked the start of the second month of war.

The earlier 1992-1994 conflict which led to the creation of the Armenian-populated Republic of Artsakh within what had been the Soviet republic of Azerbaijan was related to the breakup of the Soviet Union and the end of the ethnic-based republics or autonomous zones which had been largely put into place in 1922 by Stalin, then Commissioner for Nationalities<sup>14</sup>.

In order to halt the 1992-1994 war during which some 500,000 persons were displaced, the Organization for Security and Cooperation in Europe (OSCE) created an 11-State committee for mediation called the Minsk Group, with France, the USA and Russia as co-chairs. The Minsk Group has organized a number of mediation meetings, but these meetings have led to no modification to the broad structures of the situation nor to any real cooperation between Azerbaijan and Armenia. The Minsk Group was increasingly seen in the Caucasus as ineffectual. Frustration with the lack of progress was strongest among the leaders of Azerbaijan who have been arguing since 1994 that their territorial integrity is being violated by Armenia. The Armenian reply is that Nagorno-Karabakh has a majority of Armenian people and that they have a right to self-determination. In the current conflict, each of the co-chairs has tried to organize a ceasefire, but no ceasefire has held.

For the co-chairs of the Minsk Group, there are other preoccupations. The USA is involved in the last stages of a campaign for president at a time of domestic unrest. France is preoccupied with conflicts in the Sahel States of Africa where it has soldiers involved as well as with domestic issues of health and terrorism. Russia does not want to be seen to support Armenia more than Azerbaijan as it has good economic relations with both. Russia also has domestic concerns which limit its influence in foreign conflicts.

What is different today from the 1992-1994 war is the direct involvement of Turkey on the Azerbaijan side. Azerbaijan is using a large number of Turkish-made drones and has a monopoly of air space. It is likely that Turkey has also supplied specialists in the use of drones. In addition Turkey has facilitated the arrival of Turkish-backed militias and mercenaries from Syria. While many of the mercenaries are poorly trained, they add to the Azerbaijan fire power without having to use Turkish soldiers.

Also in the current conflict, Azerbaijan has the support of Iran which it did not have in 1992. There is a considerable Azeri minority in Iran pushing for active support of Azerbaijan. For the moment, Iranian support is only verbal but may be important if the issue of Nagorno-Karabakh is taken up within the United Nations.

This armed conflict has a potential to create even greater tensions within an already tension-filled area. Mediation with the aim of creating negotiations in good faith is a vital need. Confidence-building measures between Azerbaijan, the Republic of Artsakh and Armenia are needed. There is a need for a series of steps which go beyond a ceasefire. It will not be easy to get agreement among the parties as to what could constitute confidence-building measures but a series of steps are necessary preconditions for peacebuilding.

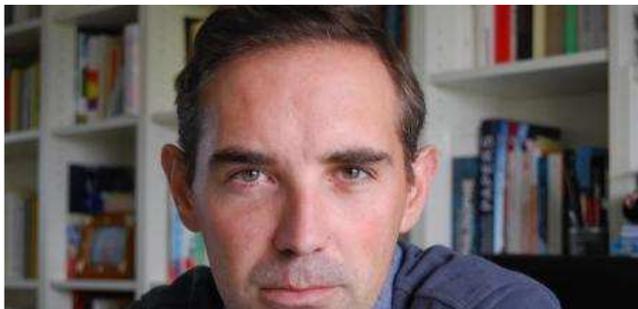
---

<sup>14</sup> For a good analysis of Stalin's nationality policies, see Helene Carrere d'Encausse, *The Great Challenge: Nationalities and the*

*Bolshevik State 1917-1930* (New York: Holmes and Meier, 1992)

### Le fédéralisme plurinational et l'Union européenne

Jorge Cagiao y Conde  
Université de Tours – ICD



Source :

<https://www.lavanguardia.com/politica/20181020/452429694239/jorge-cagiao-conde-micronacionalismos-nacionalista-siempre-el-otro-entrevista.html>

Le projet de construction d'une Europe d'abord économique, puis politique, est venu s'ajouter à une assez longue liste de processus de fédéralisation aujourd'hui bien connus. Les ressemblances évidentes que l'on peut trouver entre le processus européen d'intégration fédérale et tous ceux qui l'ont précédé dans notre modernité politique ne sauraient en revanche effacer les différences importantes entre le premier et les derniers. Différences de contexte, d'abord. Pensons au moment historique, marqué par l'existence de démocraties consolidées, dans lequel prend forme et se développe le projet européen. Nous sommes là très loin du contexte historique très faiblement démocratique dans lequel les fédérations ont été bâties et ont évolué jusqu'à devenir ce qu'elles sont aujourd'hui. Or la démocratie semble poser des obstacles (si l'on accepte de la voir comme une limite à l'exercice du pouvoir) à un processus d'intégration fédérale « forcé » par le haut. Des contraintes avec lesquelles les fédérations historiques – qui ont de surcroît parcouru le long chemin vers une forte intégration fédérale avec la promesse de la démocratie – n'ont pas eu à composer. Différences « existentielles » aussi. Les fédérations historiques ont mis en place un processus de fédéralisation doublé d'un processus de nationalisation (fédération et nation se donnant la main) qui a facilité grandement l'évolution vers un modèle de fédéralisme fortement intégré, avec, en conséquence, une forme d'inertie favorable à la centralisation du pouvoir, des ressources, etc. (Parent 2019 : 11-49). Le processus de fédéralisation européen, quant à lui, semble se heurter justement à l'impossibilité de jouer la carte d'une nationalisation fédérale capable de porter avec elle à la fois la promesse de la démocratie (elle est déjà là dans les États-membres) et la fiction d'une communauté imaginée (Anderson 1983) à laquelle adhérer aussi par les affects, pas simplement par les intérêts.

Dans la situation décrite, on pourrait s'attendre à ce que le fédéralisme plurinational soit devenu l'une des théories descriptives (qui explique la logique fédérative à l'œuvre) et normatives (qui s'intéresse au devoir-être de l'évolution du système) importantes au sein de l'UE. En effet, il produit une

narrative fédérale susceptible de rendre davantage intelligible et acceptable le processus d'intégration politique dans les espaces publics des États-membres. Par ailleurs, le fédéralisme européen a les deux pieds dans le fédéralisme plurinational. C'est sa réalité. Il est du reste peu probable qu'il puisse, à court terme, faire avancer son projet en s'éloignant de ce modèle. Pourtant, je crois pouvoir dire que l'intérêt qu'on a pu accorder à cette théorie du fédéralisme est plutôt mince. Sans doute en raison du défi que le fédéralisme plurinational lance à la théorie du fédéralisme dominante dans les contextes démocratiques pour lesquels il a été pensé (1). Mais le faible intérêt qu'il a suscité nous informe aussi sur la manière, somme toute très classique – malgré la croyance européenne en une forme d'innovation en matière de fédéralisme, la thèse du *sui generis* (Schütze 2006) –, de penser le fédéralisme qui se trouve au cœur du projet européen (2).

La théorie du fédéralisme plurinational se fait une petite place dans les études fédérales à la fin du siècle dernier, forte des enseignements tirés à la fois des études sur le nationalisme et des recherches et débats qui ont lieu au même moment en matière de justice culturelle (multiculturalisme) entre des penseurs libéraux individualistes et des penseurs libéraux communautaristes.

#### *Le fédéralisme plurinational : un invité gênant dans le débat sur le fédéralisme*

La théorie du fédéralisme plurinational se fait une petite place dans les études fédérales à la fin du siècle dernier, forte des enseignements tirés à la fois des études sur le nationalisme (*national studies*) et des recherches et débats qui ont lieu au même moment en matière de justice culturelle (multiculturalisme) entre des penseurs libéraux individualistes et des penseurs libéraux communautaristes (Kymlicka 2001). Dans les deux cas, deux des représentations politiques dominantes dans notre modernité politique, celle qui insiste sur l'idée d'un État-nation démocratique et non-nationaliste (qui doit en revanche faire face au défi du nationalisme sous-étatique, présenté quasi-systématiquement comme un danger pour la démocratie), et celle d'un État libéral axiologiquement neutre dans le domaine culturel (au sens large : sociétal), sont déconstruites et présentées comme un mythe savamment entretenu par l'État et ses élites. En effet, les processus de construction étatique (y compris fédératifs) et nationale charrient avec eux une forme de domination culturelle et nationale institutionnalisée de la communauté nationale majoritaire dans l'État (reconnue comme seule nation) sur les minorités nationales existantes en son sein (le plus souvent non reconnues comme « nation »). Et c'est justement la critique que la théorie du fédéralisme plurinational adresse à la fois à la théorie du fédéralisme dominante et à la *praxis* fédérale la plus étendue : on fait semblant de ne pas savoir que cette

forme de domination est bien réelle (ou alors on la sous-estime) et qu'elle pose problème en démocratie.

Il n'est donc pas étonnant que le fédéralisme plurinational soit pensé dans des démocraties fédérales (Burgess & Gagnon 2010), comme le Canada (Taylor 1992, Tully 1999, Gagnon 2010) ou la Belgique (Lijphart 1981, Dumont 2011), ou décentralisées, comme l'Espagne (Máiz 2008, Requejo 2009) ou le Royaume-Uni (Keating 2001, Tierney 2004). Dans ces contextes démocratiques traversés par une diversité profonde, le constat du pluralisme national existant au sein d'un État démocratique qui n'est initialement pensé que pour héberger une seule et véritable nation politique est vécu de manière problématique (Parent 2011). Les demandes de reconnaissance nationale du Québec au Canada, de la Flandre en Belgique ou de la Catalogne et du Pays basque en Espagne (le RU se distingue ici par la reconnaissance de ses nations internes) appellent ainsi à un rééquilibrage du système dans lequel elles se trouvent. Ce sont des demandes qui viennent ainsi perturber la logique dominante dans le fédéralisme, qui se trouve assez confortablement installée dans une dialectique de *self-rule/shared-rule* égalitaire. Tout en garantissant un autogouvernement plus ou moins important aux unités fédérées, ladite logique doit servir les intérêts de la nation majoritaire à l'échelle de la fédération. Or ces nations minoritaires (entendons : les nationalismes porteurs de ces nations) revendiquent justement un droit à être traitées différemment, comme l'est du reste la nation de l'État ou de

Se pose alors la question de savoir comment faire afin que l'intégration fédérative souhaitée n'implique pas nécessairement une disparition des États-membres (en tant qu'États souverains) et de leurs projets nationaux respectifs (auxquels ils semblent tenir).

la fédération. Elles ne veulent pas être simplement une unité territoriale parmi toutes les autres, lesquelles, de surcroît, ne se perçoivent pas comme étant une nation distincte de celle de l'État ou de la fédération. C'est bien ce qui se produit au Canada ou en Espagne, où on ne trouve une nation sous-étatique différente (revendiquée comme telle) de celle de l'État ou de la fédération que dans une province sur dix (Canada) et dans deux communautés autonomes sur dix-sept (Espagne), la nation étatique ou fédérale étant hégémonique partout ailleurs.

On peut dès lors comprendre que la théorie fédérale dominante, pas habituée à gérer les problèmes posés par la diversité nationale ou sociétale profonde (la Suisse serait ici l'exception) ait pu regarder avec une certaine méfiance ce nouvel invité aux débats sur le fédéralisme. Là où les unités fédérées étaient généralement traitées de manière égalitaire (représentation au Sénat, par exemple), le fédéralisme plurinational demande un traitement différencié ou asymétrique entre les unités fédérées en raison de leur caractère national différencié. Là où, dans le fédéralisme historique, le gouvernement partagé suit généralement la règle de la majorité, le fédéralisme plurinational demande, toujours en faveur des minorités nationales sous-étatiques, un droit de veto dans des domaines spécialement sensibles pour elles (la révision constitutionnelle, par exemple). Là où, dans le fédéralisme dominant, le droit de sécession est un tabou (Cagiao & Gagnon 2019), le fédéralisme plurinational remet sur la table la pertinence d'une clause de sortie. Là où on observait traditionnellement une inertie centripète dans les

fédérations, le fédéralisme plurinational plaide en faveur d'une logique centrifuge et non centraliste. Bref, on l'aura compris, le fédéralisme plurinational est une épine dans le pied du fédéralisme territorial ou mononational qui domine dans l'histoire du fédéralisme.

### *Fédéralisme européen : dépasser le pluralisme national ?*

Les réserves avec lesquelles la théorie du fédéralisme plurinational a été accueillie à la fois dans les études fédérales et dans le débat public (pour s'en convaincre, il suffirait de voir les commentaires généralement très critiques adressés au fédéralisme belge) nous éclairent sur la manière très classique dont le fédéralisme est pensé dans l'UE. Pour le dire sans détours : un fédéralisme qui reprend les lignes maitresses du modèle pensé pour l'État tout en se défendant de le faire ou d'avoir comme objectif ce modèle. Pourtant, c'est bien dans cette position qu'on se trouve lorsque, çà et là, on fait avec amertume le constat d'une UE qui peine à laisser derrière elle le modèle confédéral ou intergouvernemental, présenté comme un stade à dépasser dans la quête d'autonomisation du niveau fédéral européen vis-à-vis de ses unités fédérées. Or le dépassement de l'intergouvernemental ou du confédéral ne peut se faire qu'en direction du modèle fédéral pensé pour l'État. L'histoire du fédéralisme dans notre modernité politique ne laisse le moindre doute sur cette évolution bien connue des systèmes et processus fédératifs.

Se pose alors la question de savoir comment faire afin que l'intégration fédérative souhaitée n'implique pas nécessairement une disparition des États-membres (en tant qu'États souverains) et de leurs projets nationaux respectifs (auxquels ils semblent tenir). Force est de constater que la théorie du fédéralisme classique n'a aucune réponse à cette interrogation pourtant incontournable dans les processus fédératifs. Sans surprise, reconnaissons-le, car ce n'est pas un fédéralisme pensé pour sauvegarder la souveraineté des parties fédérées, ni les nations qu'elles soutiennent (Parent 2011).

Une théorie comme celle du fédéralisme plurinational prend en revanche à bras-le corps le défi d'une intégration fédérative respectueuse de sa diversité stato-nationale. Mais c'est une théorie qui, comme il a été dit, ne trouve pas grâce aux yeux de nombre de fédéralistes. Pourquoi ? Justement parce qu'elle est une épine dans le pied des fédéralistes les plus pressés. En effet, le fédéralisme plurinational craint et questionne ce moment clé qu'est l'autonomisation du niveau fédéral dans un processus fédératif, ce moment à partir duquel la fédération acquiert une forme et un pouvoir étatiques. Les efforts d'argumentation que l'on voit se déployer çà et là afin d'atteindre ce but (la recherche du moment dit « hamiltonien ») tout en se défendant de vouloir l'atteindre sont sans doute intellectuellement très méritants, mais il n'est pas du tout sûr qu'ils rompent avec la logique du fédéralisme historique. Il en va ainsi quand on parle, par exemple, d'un constitutionnalisme européen sans Constitution, sans peuple ou sans État. Derrière l'affirmation d'un constitutionnalisme sans Constitution, qui serait déjà à l'œuvre au sein de l'UE, se cache au fond la nécessité d'inverser le raisonnement classique (pas de constitutionnalisme sans peuple et État) afin d'essayer d'arriver au même point (pouvoir étatique du niveau fédéral, monopole de l'interprétation juridique, compétence de la compétence, etc.), mais sans s'appuyer sur ce qui fait défaut

dans l'UE<sup>15</sup>. D'une part, parce qu'on ne peut pas construire en s'appuyant sur ce qui n'existe pas (peuple, État, Constitution). D'autre part, pour conjurer les résistances des États-membres, qui tiennent à garder une forme de monopole sur ces termes.

### Le fédéralisme plurinational est précisément pensé pour conserver cette tension fondatrice entre le fédéral et le fédéré.

Au fond, nous avons là la tension inhérente au mouvement vers le fédéralisme : des groupements humains différenciés veulent coopérer, créer une union capable de poursuivre les fins qu'ils se sont données en commun, mais sans perdre la liberté politique sans laquelle le pacte fédératif est impossible, impensable. Une liberté qui doit leur permettre, à chacun séparément, de poursuivre aussi des fins particulières. Le fédéralisme plurinational est précisément pensé pour conserver cette tension fondatrice entre le fédéral et le fédéré. En ce sens, en tant que théorie analytique ou descriptive, il va comme un gant au contexte actuel de l'UE et aux problèmes qu'elle et les États-membres rencontrent. Mais c'est surtout son intérêt en tant que théorie normative qui mérite un peu d'attention quand on essaie de penser les conditions de possibilité d'une intégration politique fédérale dans l'UE. Ses recommandations pour les contextes traversés par une forme profonde de pluralisme national sont précieuses. D'une part,

en raison du réalisme démocratique avec lequel travaille le fédéralisme plurinational : pas de *demoi* fédéral (européen) sans le consentement des *demoi* fédérés différenciés. D'autre part, en raison du langage avec lequel il parle d'intégration politique, qui est de nature à permettre aux États-membres de s'engager avec davantage de confiance et de sérénité dans le processus d'intégration fédérale. Le fédéralisme plurinational fait en tout cas une promesse que le fédéralisme classique (même lorsqu'il se présente sous d'autres appellations ou comme une expérience nouvelle) ne peut tenir : que la fédération ne deviendra pas une prison pour les peuples. On mesure aussi, bien sûr, le caractère frustrant que le fédéralisme plurinational peut dès lors avoir pour les fédéralistes européens les plus pressés et/ou les plus hamiltoniens (partisans une fédération forte). Car il leur dit qu'il faudra aller sans doute moins loin dans le processus d'intégration, probablement plus lentement aussi, et prévoir des mécanismes qui garantissent la liberté politique des unités fédérées. Entre liberté politique du fédéré et puissance du fédéral, le fédéralisme plurinational choisit la liberté politique. Or le stade dans lequel se trouve le processus d'intégration fédérale dans l'UE, l'autonomisation du fédéral, semble attirer d'une manière compréhensible le fédéralisme européen vers l'autre pôle. Une envie de puissance.

### Bibliographie citée

- Anderson, B. (1983). *Imagined Communities. Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. London, Verso
- Burgess, M., Gagnon, A. (ed.) (2010). *Federal Democracies*. London & New York, Routledge
- Cagiao y Conde, J., Gagnon, A.-G. (dir.) (2019). *Fédéralisme et Sécession*. Bruxelles, Peter Lang
- Dumont, H., El Berhoumi, M. (2017). « L'État fédéral plurinational : tentative de définition juridique ». In *Les visages de l'État - Liber Amicorum Yves Lejeune*. Bruxelles, Bruylant, 293-320
- Gagnon, A. (2010). *The Case for Multinational Federalism. Beyond the all-encompassing nation*. London & New York, Routledge
- Keating, M. (2001). *Plurinational Democracy: Stateless Nations in a Post-Sovereignty Era*. Oxford, Oxford University Press
- Kymlicka, W. (2001). *Politics in the Vernacular: Nationalism, Multiculturalism, and Citizenship*. Oxford, Oxford University Press
- Lijphart, A. (ed.) (1981). *Conflict and Coexistence in Belgium: the Dynamics of a Culturally Divided Society*. Berkeley, University of California
- Máiz, R. (2008). *La frontera interior. El lugar de la nación en la teoría de la democracia y el federalismo*. Murcia, Tres Fronteras Ediciones
- Parent, C. (2011). *Le concept d'État fédéral multinational. Essai sur l'union des peuples*. Bruxelles, Peter Lang
- Parent, C. (2019). *L'état des fédérations. L'unité dans la diversité*. Québec, Presses de l'Université du Québec
- Requejo, F. (2009). *Fédéralisme multinational et pluralisme de valeurs. Le cas espagnol*. Bruxelles, Peter Lang
- Schütze, R. (2016). "Two-and-a-half Ways of Thinking about the European Union". *Politique européenne*, 53(3), 28-37. <https://doi.org/10.3917/poeu.053.0028>
- Taylor, C. (1992). *Multiculturalism and "the Politics of Recognition"*. Princeton, Princeton University Press
- Tierney, S. (2004). *Constitutional Law and National Pluralism*. Oxford, Oxford University Press
- Tully, J. (1999). *Une étrange multiplicité : le constitutionnalisme à une époque de diversité*. Les Presses de l'Université Laval

<sup>15</sup> Il convient également de noter que, contrairement à l'image idéalisée qui en souvent proposée, le constitutionnalisme ou l'État de droit est inséparable des acteurs et des institutions chargés de dire le droit en dernier ressort, cette décision juridique ultime appartenant aux acteurs du niveau supérieur ou fédéral dans la logique qui nous

intéresse ici. Nous avons là une thèse qui a tendance à occulter la dimension politique de la justice constitutionnelle dans les systèmes fédératifs connus (historiquement favorable à l'extension de la compétence du niveau fédéral).



Le fédéralisme a pour objet central l'instauration de la paix. Dans ce dessein, il propose d'instaurer des institutions supranationales qui auraient la capacité d'édicter des normes, de les faire respecter, et de trancher les litiges. Par conséquent, les rapports conflictuels entre États membres de la

fédération ne sont plus des rapports de force, mais des rapports de droit.

Un des plus grands fédéralistes du siècle dernier, Mario Albertini, a voulu s'intéresser aux causes de la guerre et de la paix. Dans un article publié dans les *Cahiers de Ventotene*<sup>16</sup>, il a fait observer que les mythologies nationales font émerger de grandes figures pacifiques dans leurs rapports avec leurs compatriotes, et belliqueuses dans leurs rapports avec l'étranger<sup>17</sup>. Ces figures mobilisatrices et rassembleuses de la nation tout entière accompagnent ses citoyens de l'école élémentaire à la vieillesse. C'est le paradoxe national : tout en s'efforçant de pacifier en son sein, l'État-nation anime l'esprit guerrier face à ses semblables et ancre profondément l'élément militaire dans la société qui le compose.

Un des aspects fondamentaux de cette théorie très brièvement résumée est la séparation stricte entre les sujets de l'empire, désarmés et assignés à des tâches productives et administratives, et la minorité armée que l'empire recrute à ses marges pour assurer la fonction de violence dont il a besoin pour survivre.

Pour le comprendre, il faut se référer à la théorie impériale d'Ibn Khaldoun<sup>18</sup> (1332-1406), historien maghrébin d'origine andalouse. Selon lui, un empire se crée quand un conquérant rassemble les populations conquises dans sa capitale, pour les contrôler, les désarmer, et leur extorquer un tribut. Ce racket humiliant engendre paradoxalement prospérité et progrès car les individus désarmés se consacrent exclusivement à des activités de production et se spécialisent de plus en plus. Aussi, l'aisance extraordinaire de grandes villes comme Damas, Bagdad, ou Cordoue est-elle le résultat de la soumission des

masses désarmées par une minorité armée à laquelle elles acquittent le tribut, devenu impôt. Cet impôt, octroyé sous la contrainte, est accepté seulement dans la mesure où il permet d'accroître les richesses et de financer les ressources de violence dont l'empire a besoin pour assurer sa défense. Cependant, en quelques générations, la minorité armée se désarme et se pacifie elle-même, et l'empire doit faire appel à d'autres forces armées pour assurer sa défense, forces armées qui finissent par prendre le pouvoir et par se pacifier elle-même. L'empire s'effondre quand la population recensée baisse au point que l'impôt perçu n'est plus assez intéressant pour justifier une entreprise de conquête<sup>19</sup>.

Un des aspects fondamentaux de cette théorie très brièvement résumée est la séparation stricte entre les sujets de l'empire, désarmés et assignés à des tâches productives et administratives, et la minorité armée que l'empire recrute à ses marges pour assurer la fonction de violence dont il a besoin pour survivre. L'empire tel que le voit Ibn Khaldoun est donc pacifique et cosmopolite : il promeut la non-violence et l'horreur de la guerre auprès des masses qu'il contrôle, n'essaye pas de s'étendre, et n'est pas assimilé à une ethnie particulière.

Dans ses deux essais, « Brève Histoire des empires » et « La Fascination du Djihad », Gabriel Martinez-Gros, spécialiste d'Ibn Khaldoun, remarque que l'Histoire européenne dément

les théories du grand historien. Alors qu'Ibn Khaldoun ne voit de stabilité que dans des empires<sup>20</sup>, dans notre continent, les royaumes ont souvent été d'une stabilité remarquable et aucun empire n'a jamais réussi à s'imposer<sup>21</sup>. Du Moyen-Âge jusqu'à nos jours, les cités et les nations européennes prospèrent et s'enrichissent sans contrainte, indépendamment du pouvoir politique. Bien au contraire, ces progrès matériels s'accompagnent d'idéaux de liberté et de dignité de

la personne humaine face au souverain. Ces philosophies, issues de l'humanisme, des lumières, et du fédéralisme, sont d'autant plus nécessaires que le pouvoir politique s'étend grâce à aux progrès techniques et économiques qu'il n'a pas pourtant pas engendrés ; progressivement, le pouvoir étatique met fin aux privilèges, assimile, parfois violemment, les minorités nationales<sup>22</sup>, et abolit la distinction entre producteurs et soldats. C'est pourquoi, il mobilise ses citoyens autour de figures pacifiques à l'intérieur et autour de figures guerrières à l'extérieur. Il acquiert de cette façon une

<sup>16</sup> Il s'agit du 4<sup>e</sup> carnet *Le fédéralisme, la raison d'État, et la paix*, M. Albertini, « Le fédéralisme », pp.5-34, Institut d'études fédéralistes Altiero Spinelli, Ventotene, 2001.

<sup>17</sup> Par exemple, la postérité historiographique française préfère Henri IV qui mit fin aux guerres de religion au fanatique Henri de Guise, mais admire davantage Louis XIV et ses trente ans de guerre à l'extérieur du Royaume, que le moins belliqueux Louis XV.

<sup>18</sup> D'Ibn Khaldoun, on lira avec profit « les prolégomènes », « le livre des exemples » ou « l'histoire des Berbères et des dynasties musulmanes d'Afrique septentrionale ».

<sup>19</sup> Souvent, la population baisse quand les ressources de violence deviennent trop chères à entretenir et que les habitants, asphyxiés par les impôts et les taxes s'exilent vers des endroits où la domination de l'empire est moindre.

<sup>20</sup> Et pour cause, les taïfas, royaumes de l'Espagne musulmane ont été des entités éphémères qui, très vite, ont succombé face aux forces berbères venues d'Afrique du Nord (Almoravides, puis Almohades), ou face aux forces chrétiennes de la Reconquista.

<sup>21</sup> Plusieurs causes à ce phénomène unique dans l'Histoire sont identifiables : les querelles entre le pape et l'empereur, puis entre le pape et le roi de France, ainsi qu'un droit féodal qui permet aux dynasties de se reconnaître les unes les autres.

<sup>22</sup> En France, il y eût, entre autres, la persécution des huguenots sous l'Ancien Régime, et les efforts de suppression des langues régionales sous la République. Dans les régimes totalitaires, de telles politiques peuvent aboutir à un génocide. Songeons à la Shoah hier, ou au génocide Ouïghour aujourd'hui.

domination qu'aucun empire n'a jamais obtenue. Les conséquences d'une telle domination ont pu être catastrophiques : les totalitarismes et les guerres mondiales en témoignent. Ces derniers épisodes ont durablement traumatisé les sociétés européennes où les opinions pacifistes se sont imposées.

D'éminents fédéralistes comme Lord Lothian<sup>23</sup> ont démontré le caractère contre-productif des postures pacifistes qui ne mettent nullement fin à la violence, mais font l'autruche en niant un mal qu'elles ne veulent pas voir. Les États-continentaux dictatoriaux, la théocratie iranienne, et les mouvements djihadistes, veulent notre soumission ou notre destruction. Mais les pacifistes ne veulent voir dans ces manifestations d'hostilité que le résultat de nos propres méfaits, qu'ils soient réels ou fantasmés<sup>24</sup>. On en vient à croire que si les Russes nous attaquent, c'est que nous les avons humiliés après la guerre froide, que si les terroristes commettent des attentats, c'est parce que nous les bombardons, ou que si nous intervenons militairement quelque part, c'est forcément pour des motifs économiques et pour faire la fortune d'affreux marchands de canon. Ces poncifs nous paralysent et nous font renier nos valeurs aussitôt qu'un conflit éclate. La Syrie en est l'exemple le plus tragique<sup>25</sup>. Alors que Bachar El-Assad, aidé de son allié russe, massacre sa population, nous réfléchissons aux moyens d'arriver à la paix, en évitant de songer que la principale cause de la guerre, c'est bien ce dictateur et son régime qui malmène et violente les Syriens depuis presque un demi-siècle<sup>26</sup>. Cette volonté ardente de ne pas avoir d'ennemis, qui imprègne profondément nos sociétés depuis la fin de la Grande Guerre, a amené certains États à faire fondre leurs dépenses militaires, et à s'en remettre à l'OTAN, à la manière des anciens empires qui se protégeaient grâce à des forces extérieures<sup>27</sup>. Le plus grand mal que nous a fait l'idéologie pacifiste, c'est de nous cacher le choix cornélien que toute société doit faire entre une indépendance sans cesse menacée et une paix précaire.

L'anarchie internationale actuelle condamne tout État à faire la guerre sans cesse. Si un État ne fait pas la guerre durant un temps excessif, son armée perd en expérience, et s'affaiblit face à des voisins prédateurs qui convoitent son bien. Fort heureusement, l'idéologie fédéraliste nous rappelle que ce

L'anarchie internationale actuelle condamne tout État à faire la guerre sans cesse. Si un État ne fait pas la guerre durant un temps excessif, son armée perd en expérience, et s'affaiblit face à des voisins prédateurs qui convoitent son bien.

dilemme des entités souveraines entre guerres perpétuelles et soumissions n'est pas une fatalité. En construisant l'unité européenne, nous éloignons toute perspective de guerre entre États européens. Pendant que dans le reste du monde, on égorge des êtres humains, chez nous, on légifère pour protéger les animaux. Dans l'Union des 27, on recherche la justice, tandis qu'ailleurs, on essaye de s'adapter pour survivre. En remplaçant les rapports de guerre entre États par des rapports de droit, on pourra appliquer l'expérience européenne à l'échelle mondiale. C'est seulement à ce moment-là qu'on pourra se désarmer et pacifier la planète entière, faisant du conflit armé, non plus la norme, mais l'exception.

En attendant, l'Europe, créatrice de prospérité et de justice en son sein, évolue dans un monde belliqueux où elle doit s'adapter pour survivre. Si nous voulons continuer à accumuler les richesses, à les distribuer, et à décider de notre destin, il faudra trouver des ennemis et leur faire la guerre. Cela ne nous impose pas d'être une puissance dominante ; on peut décider d'une guerre dans un cadre légal et multilatéral : ni les opérations de maintien de la paix, ni les menaces directes à notre sécurité ne manquent.

Si nous voulons continuer à protéger les droits des animaux chez nous, nous devons neutraliser des hommes par la violence à l'extérieur. C'est le message d'Ibn Khaldoun que nous transmet Gabriel Martinez-Gros.

<sup>23</sup> De Lord Lothian, alias Philip H. Kerr, lire l'indispensable *Le pacifisme ne suffit pas. Le nationalisme non plus* (et autres textes), coll. « Textes fédéralistes », Lyon, Presse fédéraliste, 2016, pp. 137-222.

<sup>24</sup> La tribune suivante, publiée dans la rubrique idée de l'Obs, en est l'illustration la plus récente : <https://www.nouvelobs.com/idees/20201114.OBS36086/guerres-et-terrorisme-sortir-du-deni.html>

<sup>25</sup> On peut lire à ce sujet l'ouvrage de Michel Duclos, *La longue nuit syrienne*, Paris, éd. de l'Observatoire, 2019, p. 240

<sup>26</sup> C'est Bachar El-Assad qui est à l'origine de la guerre en répondant par la force aux manifestations pacifiques. C'est aussi Bachar qui a toujours systématiquement transgressé les accords de cessez-le feu.

<sup>27</sup> Les Européens sont restés impuissants face aux massacres des années 1990 dans les Balkans et c'est l'OTAN qui est intervenue. Une fois la région pacifiée, l'Union européenne a pu y maintenir la paix grâce, entre autres, à la perspective d'adhésion.

## Le Cadre financier pluriannuel, sismographe de l'UE

**Michel Dévoluy**

Économiste, professeur honoraire de l'Université de Strasbourg, Chaire Jean Monnet de l'intégration économique européenne  
Président de l'UEF Sud-France



Le cadre financier pluriannuel (CFP) traduit en chiffres les grands choix stratégiques décidés par l'UE. Le CFP révèle également, en creux, où en est l'UE dans sa marche vers l'intégration politique. Bref le CFP saisit, tel un sismographe, les mouvements tectoniques de la construction européenne. À cet égard, le CFP de la période 2021-2027 s'avère exemplaire. L'introduction du plan de relance de 750 milliards d'euros marque un

saut en avant. Mais le blocage de ce nouveau CFP par la Hongrie et de la Pologne rappelle que l'Union demeure, sur ce terrain, de nature intergouvernementale.

### Mise en perspective du CFP

À l'origine, la Communauté économique européenne (CEE) ne connaissait que des budgets annuels, présentés par la Commission et votés par le Conseil des ministres et le PE. À partir de 1980 l'adoption de ces budgets donna lieu à de nombreux blocages, et même à des rejets. Le bon fonctionnement de la CEE s'en trouvait entravé. D'où l'idée de sortir de ces crises à répétition en insérant les budgets annuels dans un accord de nature interinstitutionnel, valable plusieurs années, entre la Commission, le Conseil de ministres (le Conseil) et le PE. Mais qu'on ne s'y trompe pas, cela n'a pas empêché les États membres de garder jalousement leurs mains sur les cordons de la bourse.

L'intergouvernementalisme joue ici un rôle déterminant. On connaît les longues discussions au cours desquelles chaque État membre joue sa partition, surtout vis-à-vis de ses électeurs.

Les Perspectives financières à moyen terme (leur nom à l'origine) datent de 1988. Programmées pour cinq ans, elles couvrent, depuis 2000, une période de sept années. Dénommé depuis le traité de Lisbonne « Cadre financier pluriannuel », cet accord tripartite détermine, globalement et par an, les plafonds des grands postes budgétaires. Le CFP « vise à assurer l'évolution coordonnée des dépenses de l'Union dans la limite de ses ressources propres » (art. 312, TFUE). Dans la mesure où le Conseil adopte le CFP à l'unanimité des États membres, sa validation reste toujours sous la menace d'un veto.

Dans les faits, les grandes lignes de chaque CFP sont dessinées par le Conseil européen par consensus.

L'intergouvernementalisme joue ici un rôle déterminant. On connaît les longues discussions au cours desquelles chaque État membre joue sa partition, surtout vis-à-vis de ses électeurs. Par la suite, le Conseil ne fait qu'exécuter les décisions prises par les Chefs d'États et de gouvernements.

Les ressources propres de l'Union font l'objet d'une attention particulière. Là encore, le rôle des gouvernements nationaux est crucial puisque les catégories des ressources propres de l'Union sont décidées, après consultation du PE, à l'unanimité du Conseil. L'arme du veto est donc toujours là. Cette menace est d'autant plus puissante que si de nouvelles ressources propres sont établies, ou abrogées, elles doivent, en plus, pour entrer en vigueur, être validées par tous les États membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives (art. 311, TFUE). Dans la mesure où la liste des ressources propres est restée stable jusqu'à présent, cette dernière disposition fut rarement activée. Mais celle-ci s'applique pleinement pour les 750 milliards que l'UE s'appête à lever sur les marchés. Bref, chaque État membre peut faire capoter l'avancée majeure représentée par le plan de relance lié à la crise du Covid.

### Le Cadre financier pluriannuel 2021-2027

Le précédent CFP (2014-2020), à 28, prévoyait un montant global des crédits engagés de 960 milliards (prix de début de période), répartis sur 7 ans. Soit 1% du PIB annuel de l'UE. Les cinq grandes rubriques de ce CFP étaient, par ordre décroissant d'importance : croissance intelligente et inclusive (46%) ; croissance durable et ressources naturelles (38%), dont la PAC ; l'Europe dans le monde (7%) ; administration (7%) ; sécurité et citoyenneté (2%).

Le CFP 2021-2027 (à 27) ne déroge pas à la règle du marathon médiatisé pour parvenir à un consensus. Après 4 jours de négociations, le Conseil européen a convergé, le 21 juillet 2020, vers 1074 milliards d'euros pour les 7 années (au prix début de période). Soit 1,1% du PIB de l'UE. Avec sept rubriques, les priorités affichées diffèrent du CFP précédent :

1. Marché unique, innovation et numérique (14%) ;
2. Cohésion et valeurs (35%) ;
3. Ressources naturelles et environnement (30%), dont PAC ;
4. Migrations et gestion aux frontières (3%) ;
5. Sécurité et défense (2%) ;
6. Voisinage et le Monde (9%) ;
7. Administration (7%).

Chacun des titres est assez explicite de son objectif général. Notons que la lutte contre le réchauffement climatique, qui n'apparaît pas en tant que telle, se retrouve dans plusieurs rubriques et se rapproche des 30% du CFP. Autre précision, la politique des « rabais » (initiée sous la pression de Margaret Thatcher avec son fameux « I want my money back ») reste d'actualité. Elle permet à certains pays, gros contributeurs nets au budget, de diminuer leurs apports aux ressources propres

de l'UE. Cela concerne les pays dits frugaux (Pays-Bas, Autriche, Suède, Danemark) et l'Allemagne, pour un total d'environ 50 milliards d'euros.

Le Conseil européen ayant statué, le processus tripartite a pu alors s'enclencher. Le PE a essayé d'arracher des ressources supplémentaires afin de mieux financer des programmes jugés prioritaires. Alors qu'ils espéraient au moins 39 milliards, un accord avec le Conseil du 10 novembre leur a concédé 16 milliards d'euros (sur 1074 !). Le PE a pu notamment imposer 4 milliards supplémentaires pour la recherche, 3,4 milliards pour la santé, 2,2 pour Erasmus et 1,5 milliards pour la surveillance des frontières extérieures. Le PE a donc eu voix au chapitre, certes à dose homéopathique, mais tout de même. Le CFP 2021-2027 semblait donc bien engagé.

### *L'inédit : le plan de relance « Next generation EU »*

Le Conseil européen du 21 juillet a également validé le plan de relance de 750 milliards d'euros lié à la pandémie. Voilà la nouveauté ! Cette somme, obtenue par endettement commun, sera répartie entre les États-membres. 390 milliards prendront la forme de subventions aux États les plus touchés par la pandémie. Les remboursements seront alors effectués par le budget de l'UE. En revanche, les 360 milliards restants passeront par des prêts aux États membres qui devront rembourser directement les sommes reçues de l'UE. Dans tous les cas, les emprunts sont prévus avec de très longues échéances.

Les principaux bénéficiaires de ce plan sont, par ordre décroissant, l'Italie, l'Espagne, la France, la Pologne, l'Allemagne, la Grèce, la Roumanie, le Portugal, la République tchèque, la Hongrie, etc.

Ces apports exceptionnels de l'UE seront intégrés dans des programmes nationaux de relance que la Commission européenne aura la charge d'évaluer. Ces programmes seront ensuite validés par le Conseil à la majorité qualifiée. Rappelons que la Cour des comptes de l'UE et le PE assurent un important travail de contrôle dans l'exécution des dépenses de l'Union.

Jusqu'ici l'UE bénéficiait de trois types de ressources : un pourcentage du PIB de chaque État membre, un pourcentage de la TVA prélevé dans chaque État et un poste divers (Droits de douane perçus au niveau de l'UE, amendes infligées par l'UE et impôts payés par les fonctionnaires de l'UE). Ces trois ressources représentant respectivement 75%, 15% et 10% du total du CFP. On le voit, l'UE ne prélève pas d'impôts auprès de ses citoyens, mis à part le cas de ses fonctionnaires. Désormais, cet aspect devra évoluer. L'union va s'endetter, au nom des 27, à hauteur de 750 milliards d'euros. Il faudra à l'Union de nouvelles ressources propres pour qu'elle rembourse les 390 milliards (pour rappel, les 360 milliards sont directement à la charge des États).

Une taxe sur les plastiques non recyclables de 6 milliards d'euros est prévue pour 2021. Elle a d'ailleurs vocation à s'éteindre. En réalité, celle-ci sera surtout destinée à financer la rallonge de 16 milliards arrachée par le PE pour le CFP.

D'autres impôts européens sont prévus pour 2023 : 1. des ressources seront adossées au système d'échange des quotas des émissions de CO<sub>2</sub> ; 2. une taxe carbone aux frontières de l'UE ; 3. une taxe sur les géants du numérique (soit entre 10 et 25 milliards d'euros).

D'ici 2026 sont également envisagés : 1. une taxe sur les transactions financières ; 2. une partie de l'impôt sur les sociétés multinationales devrait rapporter environ 15 milliards ; 3. Les amendes liées aux infractions au droit de la concurrence, qui revenaient aux États, devraient rester au budget européen (environ 11 milliards d'euros).

Mais toutes ces ressources, y-compris l'autorisation de l'emprunt de 750 milliards, doivent encore être validées, conformément aux traités, par l'ensemble des pays membres, à l'unanimité.

Le thème du respect de l'État de droit était déjà présent lors des négociations de juillet 2020 sur le CFP. Il est devenu incontournable avec l'accord du 5 novembre entre le Parlement et les États membres.

### *Le respect de l'État de droit, les risques d'un blocage*

Le thème du respect de l'État de droit était déjà présent lors des négociations de juillet 2020 sur le CFP. Il est devenu incontournable avec l'accord du 5 novembre entre le PE et les États membres. Désormais, les fonds distribués aux États devraient être conditionnés au respect de l'État de droit (liberté de la justice, des médias, de l'opposition et des citoyens). Appartenir à l'UE et bénéficier de son budget nécessite en effet le respect des valeurs de l'Union telles qu'inscrites dans les traités. Autre argument, les États, notamment les "frugaux" ne veulent pas lâcher des fonds gérés par des États soumis à la corruption. Juridiquement, il appartiendra au Conseil, sur la base d'une proposition de la Commission, de suspendre les financements à la majorité qualifiée. Cette conditionnalité n'est pas du goût de tous. La Pologne et la Hongrie sont contre et ont réitéré plusieurs fois leurs oppositions. Mais ils savent très bien qu'ils ne peuvent rien seuls contre une majorité qualifiée (65% de la population et 55% des États membres). Aussi ont-ils choisi une autre option. Aussi longtemps que cette conditionnalité ne sera pas levée, chacun, insistent-ils, mettra un veto en refusant de valider définitivement le CFP 2021-2027 et en refusant les nouvelles ressources propres de l'UE.

Ces deux États prennent ainsi en otage 1800 milliards d'euros (le CFP et le plan de relance). C'est la somme dont l'Union a impérativement besoin pour fonctionner dans les sept ans à venir et pour réagir à la crise du Covid 19. Mais ce n'est pas tout ! Le plan de relance ouvre la voie vers le fédéralisme budgétaire, et donc vers plus d'intégration. La règle de l'unanimité, un pilier fondateur de l'Europe actuelle, peut décidément coûter très cher aux finances, mais surtout aux ambitions politiques de l'UE.

### *Selon la déclaration jointe de deux États membres...*

Les Premiers Ministres de Pologne et de Hongrie viennent de clarifier - mais en même temps de rigidifier - leur position sur le lien entre l'adoption définitive du budget et du plan de relance d'une part - et le mécanisme de conditionnalité relatif à l'État de droit d'autre part.<sup>28</sup>

En bref, ils considèrent que le Conseil européen doit à nouveau délibérer sur ce lien. Et si le Conseil devait confirmer la nécessité de ce lien, une révision préalable des Traités serait nécessaire pour l'établir formellement.

Ils estiment en effet que cette clause de conditionnalité est de nature « constitutionnelle » et nécessite donc une base juridique spécifique dans le corps même du Traité. Ils appuient leur opinion sur une analogie avec la clause de protection des valeurs de l'Union qui est, elle, précisément établie par le Traité (article 7 TUE).

Et ils confirment ainsi cette position legaliste : "We stand on the basis of legality and therefore defend the status quo as contained in the Treaties." Et ils considèrent - à titre subsidiaire - que le projet est lui-même contestable sur le plan juridique.<sup>29</sup>

Autrement dit, selon eux : seul le Traité peut établir que l'attribution de crédits européens peut être refusée à un État dont les règles internes (« État de droit ») ne garantissent pas la protection des intérêts financiers de l'Union.

### *... un problème juridique se pose...*

Le projet de règlement établissant la conditionnalité est, quant à lui, basé sur le seul article 322 a) du Traité qui concerne la fixation « des règles financières relatives (...) à l'exécution du budget » - c'est à dire le « règlement financier » de l'UE.<sup>30</sup>

Sur le strict plan juridique, la question posée est donc la suivante : la règle de conditionnalité entre-t-elle dans le cadre des modalités d'application du règlement financier ou nécessite-t-elle une base juridique, distincte, de droit primaire cad prévue par une disposition ad hoc du Traité lui-même ?

On imagine que les services juridiques des Institutions ont attentivement examiné cette question avant l'examen du projet de règlement par le Conseil puis par le Parlement. Et

qu'ils ont considéré que l'article 322 TFUE constituait une base juridique suffisante.

L'objection présentée par les deux États membres concernés devra donc probablement être ré-examinée à la lueur de la déclaration des deux Premiers Ministres. L'autorité législative (Conseil et Parlement) pourra alors soit adopter le règlement tel quel, soit le modifier, soit le retirer, soit en reporter l'examen. Autant de choix politiquement très lourds...

Ceci dit, la solution du report de l'affaire - qui ferait en principe tomber l'objection des Premiers Ministres - semblerait la meilleure : elle débloquerait le paquet Budget/Plan, permettrait un ré-examen (plus) attentif du cadre juridique du règlement et une décision ultérieure mieux informée sur son sort.

### *... qui ne saurait toutefois justifier le blocage du budget et du plan*

Toutefois, il demeure que le fait de refuser de voter le Budget et le Plan de Relance - au seul motif qu'une proposition de règlement, légale ou non, est parallèlement en voie d'adoption - ne peut pas être justifié. Ce lien - à présent confirmé officiellement par cette déclaration - est lui-même très contestable sur le plan juridique : la voie normale prévue en pareil cas par le Traité consisterait, pour ces deux Gouvernements, à voter contre la proposition de règlement, quitte - s'il est adopté - à contester sa légalité devant la CJEU. Cette pratique - croissante - qui consiste à « prendre en otage » un dossier pour obtenir satisfaction sur un autre est assurément contraire à l'esprit de « coopération loyale » qui doit animer les partenaires européens.

Au total, une affaire mal engagée : s'il suffisait d'un règlement pour assurer le respect de l'État de droit par un État membre dans l'utilisation des crédits européens, que ne l'a-t-on fait plus tôt !<sup>31</sup>.

Et rappelons in fine que la Commission dispose déjà de certains outils pour contrôler elle-même cette utilisation - y compris pour suspendre le versement de crédits en cas de soupçon de mise en danger des intérêts financiers de l'UE.<sup>32</sup> Cette affaire pourrait être l'occasion - pour les services concernés de l'Institution - de reprendre en mains ce contrôle.

<sup>28</sup> voir le texte de la « déclaration jointe » : <http://abouthungary.hu/news-in-brief/heres-the-joint-declaration-of-the-prime-minister-of-poland-and-the-prime-minister-of-hungary/>

<sup>29</sup> "The proposed conditionality circumvents the Treaty, applies vague definitions and ambiguous terms without clear criteria on which sanctions can be based and contains no meaningful procedural guarantees."

<sup>30</sup> "Having regard to the Treaty on the Functioning of the European Union, and in particular Article 322(1)(a) thereof"

<sup>31</sup> Voir : <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/l-etat-de-droit-et-la-cje>

<sup>32</sup> Voir <https://www.lesamisdutraitedelisbonne.com/post/vers-une-sanctuarisation-de-la-dépense-communautaire-suite-1>

### Valéry Giscard d'Estaing, un Européen

**Valéry-Xavier Lentz**  
Membre de l'UEF France

Pour les fédéralistes européens, le bilan de Valéry Giscard d'Estaing est contrasté. Il illustre sans doute mieux que tout autre la distinction que j'opère entre européistes et fédéralistes. Il a en effet beaucoup parlé de fédéralisme (bon, surtout après avoir été président) : on peut saluer cette clarté dans le débat sur l'Europe.

Il a été président lors de l'élection directe du Parlement européen qui est le plus grand succès des fédéralistes avec l'euro.

Giscard a aussi été président du Mouvement européen international, issu du Congrès de La Haye qu'avaient initié les fédéralistes, organisation qui rassemble les organisations dites « pro-européennes ».

Mais il est aussi à l'origine du Conseil européen qui a dérivé d'instance ultime d'arbitrage en praesidium auto-proclamé de l'Europe, usurpant un pouvoir que les traités refusent de voir confier à une personnalité issue du vote des citoyens lors des élections européennes, seule source de légitimité directe des institutions européennes. VGE a donc contribué significativement à l'intergouvernementalisation de l'Union et donc à sa sclérose actuelle.

Naturellement ce que j'appréciais particulièrement chez VGE est qu'il avait permis la rupture avec l'idéologie conservatrice et nationaliste qu'était le gaullisme qui est à présent dans les poubelles de l'histoire, et tant mieux.

### Mort de Valéry Giscard d'Estaing

**Cosmocène**

Avec l'aimable autorisation de l'auteur de ce blog

Valéry Giscard d'Estaing est donc mort hier des suites du Covid-19. L'Europe perd un grand européen, et la France un autre de ses anciens présidents à un an d'intervalle de la mort de celui qui fut son grand rival politique.

C'est un homme de paradoxes qui disparaît après une très longue vie consacrée à la politique nationale et européenne. Une longue vie expose à l'évolution du jugement de ses contemporains, et Giscard aura été évalué et compris différemment en fonction des époques, parfois mal, ce qui pose aussi la question du timing pour un homme dont la carrière en a peut-être manqué, arrivant en France un peu trop tôt, et en Europe un peu trop tard.

C'est aussi qu'il est difficile de faire rentrer ce centriste libéral pro-européen dans les cases préconçues de l'analyse politique à la française. Trop à gauche pour la droite, pas suffisamment tricolore, beaucoup trop européen, beaucoup trop « moderne » et libéral politiquement, pas assez économiquement (pour Chirac), trop à droite pour la gauche, trop rigoriste, trop grand bourgeois ringard et distant, trop libéral économiquement, trop pré-thatchérien etc. La France n'est certes pas un pays de centre, ou ne se perçoit pas comme telle plutôt. Giscard aurait fait fureur dans la démocratie chrétienne en Italie, pays où il est d'ailleurs apprécié. Il sera regretté différemment au dehors et au dedans. Sans doute critiqué exagérément en France, et loué peut-être tout aussi exagérément en Europe.

VGE aura été un jeune président d'une République encore largement gaulliste, nationalo-centrée, étatiste et conservatrice, et son bilan sera sans doute réévalué avec le temps. Malgré ses diamants qui ont été complaisamment astiqués par son opposition, il a pourtant peu de cadavres dans son placard à l'échelle de la concurrence, certes de haut vol à cet égard, de ses homologues de la Ve. Mais il aura surtout

contribué, incontestablement, à faire entrer la France dans la modernité et évoluer sur le plan sociétal avec des réformes majeures, un comble pour ce Kennedy aux allures de hobereau de province, tout en menant une politique d'ouverture internationale et européenne en particulier avec Schmidt, le couple franco-allemand prenait son envol. On lui doit les inventions de l'ancêtre du G7 et du Conseil européen, qui montrent son activisme international visionnaire et son prisme multilatéral dans lequel il voyait les États comme des acteurs majeurs, y compris dans l'UE, dont il a toujours eu au fond une vision confédérale.

Poursuivant une carrière à rebours, l'ancien président à la particule fantaisiste et au style si poudré n'hésitera pourtant pas à redevenir simple député national puis européen, président de Conseil régional aussi. D'autres ex n'ont pas cette forme de simplicité même si leur style se veut plus « peuple » (mais sans accordéon).

Il sera ensuite devenu un vieux président de la Convention sur l'avenir de l'Europe, ménageant la chèvre fédérale et le chou intergouvernemental, accouchant dans cette ambiguïté mal communiquée d'un échec sanctionné par son propre pays qui découvrait, incrédule, la possibilité d'une Europe politique sans savoir quelle forme vraiment elle devrait prendre. Mais VGE avait-il lui-même les idées au clair sur la question ?

Malgré cet échec, il continuera son activisme européen en se faisant le défenseur d'un noyau européen de pays plus intégrés en étant favorable à l'union fiscale, mais sans jamais pourtant parvenir à penser la solution en termes fédéraux.

VGE aura une postérité, le temps fera son œuvre, et elle sera très vraisemblablement davantage européenne que nationale. Il se peut d'ailleurs qu'il ne soit pas le seul président de la Ve à subir ce sort.

## Ferdinand Kinsky (1934-2020)

### Fédéraliste intégral né dans l'une des plus anciennes familles de la noblesse tchèque

Maurice Braud

Militant fédéraliste – membre du Comité de rédaction de la revue du CIFE, *L'Europe en formation* et de notre Comité de rédaction



Ferdinand Kinsky est décédé le 22 novembre 2020 à l'âge de 86 ans. Je l'ai surtout fréquenté et connu à travers les fonctions qu'il exerçait comme Directeur général du Centre international de formation européenne (CIFE), tout au cours des années 90. Hors ces fonctions, je ne savais initialement rien de lui, hormis sa grande fidélité à celui qui était le patriarche et fondateur du CIFE, Alexandre Marc (né Alexandre Marcovitch

Lipiansky).

J'appris beaucoup plus tard ses origines aristocratiques et ses liens familiaux avec les grandes familles du Saint Empire et d'Autriche, tout cela m'était alors largement étranger et Ferdinand lui-même ne l'a jamais évoqué avec moi.

Comme le rappelle son vieux complice Claude Nigoul, Ferdinand était donc Comte Kinsky von Wchnitz und Tettau, issu d'une longue et noble lignée qui s'était distinguée en Europe centrale tout au cours des siècles passés, mais jamais dans nos contacts personnels il n'en fit mention, tout occupé plutôt à promouvoir sa conception du fédéralisme personnaliste, parfaitement dans la filiation de la pensée d'Alexandre Marc.

Enfin, il faut souligner la dimension « militante », prosélyte, de cet engagement fédéraliste et personnaliste de Ferdinand Kinsky.

La première fois que je le rencontrai, ce fut au terme d'une session du Collège d'études fédéralistes qui se réunissait alors tous les ans à Aoste au cours de l'été. Dans l'ouvrage de mélanges en l'honneur de Ferdinand que le CIFE a réalisé au début des années 2000, Jean-Maurice Dehousse a exprimé mieux que je ne le ferais l'atmosphère spécifique de ces lieux<sup>33</sup>. Alexandre Marc avait décidé cette année-là d'ajouter un module spécifique pour les jeunes militants fédéralistes européens, et je me retrouvai là, en août 1986 je crois. Nous étions en pleine dynamique européenne, après l'adoption par le Parlement européen en 1984 du projet de traité dit Spinelli, et je comprends aujourd'hui qu'Alexandre Marc voulait ainsi contribuer à la formation politique de ces jeunes militants qui découvraient le combat européen et le fédéralisme à travers les mobilisations qui s'étaient faites dans ce contexte. A cette

époque, ma propre formation idéologique et politique était déjà cristallisée depuis des années, au sein de la nébuleuse socialiste et syndicaliste réformatrice, aussi cette première rencontre structurée avec l'entourage et les proches d'Alexandre Marc fut pour moi importante, mais elle ne fut pas fondatrice. J'étais déjà lecteur régulier de la revue *L'Europe en formation*, Cahiers du fédéralisme, mon vieil ami Claude-Marcel Hytte me l'avait fait connaître et m'y abonner. En outre, j'étais en contact régulier avec Jean-Pierre Gouzy que Hytte m'avait fait rencontrer. Je trouvai donc à Aoste cette année-là beaucoup de celles et de ceux qui allaient devenir des amis, mais le corpus des idées et thèmes débattus alors m'apparaissait cependant comme un ensemble « à côté » de mes autres préoccupations idéologiques et politiques, il n'en était pas vraiment le cœur. La présentation de la théorie fédéraliste qui était faite me semblait trop centrée sur les mouvements intellectuels personnalistes et chrétiens des années 30 du XXème siècle, autour des revues et cercles qu'Alexandre lui-même fréquenta ces années-là.

Quelques années plus tard, alors que j'avais travaillé et déjà publié ici et là quelques articles sur le développement de thèses fédéralistes au sein du mouvement ouvrier et socialiste à la fin du XIXème et dans les premières années du XXème siècle, Alexandre Marc prit une autre initiative où je me retrouvai à nouveau en contact avec Ferdinand et les amis du CIFE. Grâce au concours débonnaire d'Emile Noël, qui était alors président de l'Institut universitaire européen (IUE), Alexandre souhaitait réunir autour de lui des historiens et auteurs sur le personnalisme et le fédéralisme européen pour des journées d'études où chacune/chacun devait présenter une communication. Le CIFE était le maître d'œuvre de ces journées, et son directeur général Ferdinand Kinsky en était la vraie cheville ouvrière, si j'ose ainsi dire. Il y eut plusieurs rencontres ces années-là, dont deux m'ont laissé un vif souvenir, l'une à Florence à la Badia Fiesolana, l'autre à Tübingen.

Un ouvrage a réuni les communications présentées lors de cette dernière séance<sup>34</sup>. Au-delà des présentations par les uns et les autres de leurs travaux, au cours desquelles j'apprenais personnellement beaucoup sur le personnalisme et ses penseurs, je conserve de ces jours-là le souvenir lumineux d'échanges humains rares, où se côtoyaient plusieurs générations et profils. Pour ma part, je travaillais toujours sur les mêmes époques et les mêmes auteurs, les « socialistes indépendants », les « solidaristes » et les « jaoussiens » d'avant 14, puis les « briandistes » et « genevois » de l'entre-deux guerres. Cet univers politique et parlementaire de l'après-guerre était justement celui qu'avait combattu intellectuellement Alexandre dans sa jeunesse, d'où des dialogues entre nous pour moi féconds. Je peux dire que c'est au cours de ces jours-là, véritablement, que j'ai rencontré et

<sup>33</sup> Jean-Maurice Dehousse, « Le Comte est bon, ou Connaissez-vous Ferdinand Kinsky ? », in *L'Europe sera fédérale. Mélanges en l'honneur de Ferdinand Kinsky*, Nice, Presses d'Europe, 2005, pp. 35-40.

<sup>34</sup> Ferdinand Kinsky, Franz Knipping (éds.), *Le fédéralisme personnaliste aux sources de l'Europe de demain. Hommage à Alexandre Marc*, Baden Baden, Nomos Verlag, 1996.

connu Ferdinand Kinsky, et découvert son exquise gentillesse sincère. A l'élégance de la mise sur sa longue et nonchalante silhouette, Ferdinand joignait une belle et sincère élégance du cœur, attentif à n'oublier personne. Son engagement personnel, catholique, romain et personnaliste était en parfaite cohérence avec celui d'Alexandre Marc, même s'il venait de plus loin dans le temps, mais il acceptait à ses côtés d'autres « personnes », venues par d'autres chemins et voies.

Enfin, il faut souligner la dimension « militante », prosélyte, de cet engagement fédéraliste et personnaliste de Ferdinand Kinsky. Quelques années plus tard, à La Haye, à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire du « Congrès de La Haye » de 1948, le Mouvement européen (International) avait organisé un grand rendez-vous européen où tous les militants fédéralistes et européens s'étaient rendus, pour tenter de retrouver la flamme des premiers jours. Le temps, comme souvent aux Pays-Bas, était à la pluie et au vent, et de petits stands abrités par des tentes tentaient courageusement de résister à la

tempête. Et parmi eux, pour le CIFE, la haute silhouette légèrement voûtée de Ferdinand, toujours chic, accompagné de Frédéric Lépine, présentait aux passants et aux militants intéressés les publications du CIFE et des Presses d'Europe. Le contraste entre ce seigneur à la mise élégante au milieu de ces stands fragiles et des passants affairés et parfois peu intéressés était saisissant !

Je conserve précieusement d'ailleurs de ces jours de La Haye un exemplaire du reprint de la collection de *L'Ordre nouveau*<sup>35</sup> que m'avait remis Ferdinand, clin d'œil à nos échanges passés. Voilà pour moi les qualités de l'ami attentif qu'il était, proche et lointain à la fois. J'ai regretté de ne plus avoir l'occasion de le revoir aussi régulièrement après son départ de Nice, mais – même éloigné – savoir ce fédéraliste engagé parmi nous était comme un complément de certitude, de foi diront d'autres. Sa disparition nous laisse un peu plus seuls et désemparés, dans un monde devenu difficilement intelligible et singulièrement plus incertain.

## Au revoir Elio !

### Intellectuel, auteur et éditeur militant

---

Collectif

Paru dans *L'Unità europea*, revue du MFE, section italienne de l'UEF et du WFM, décembre 2020  
Traduction et complément sur l'édition française du *Fédéraliste*, J.-F. Billion



Le 29 octobre est décédé Elio Cannillo, militant fédéraliste qui a su pleinement incarner la signification qu'a donné Mario Albertini à ces deux mots. Une personne qui a mis au centre de son existence la contradiction entre les faits et les valeurs et l'engagement pour faire vivre le mouvement fédéraliste. Elio avait adhéré en 1958 à la

section du MFE de Pavie (Lombardie) et depuis lors contribué avec un grand sérieux et une grande professionnalité à la vie du Mouvement, au niveau local, comme aux plans national et européen. Personne d'une très grande culture, et aux multiples centres d'intérêt, il a réussi à concilier une brillante carrière professionnelle, dans le domaine de la recherche scientifique (en tant que Directeur du

Centre de cristallographie de Pavie du Comité national des recherches), avec son engagement politique continu, apportant au MFE sa contribution intellectuelle et un fort soutien organisationnel. Outre les responsabilités qui ont été les siennes durant des décennies dans les instances nationales et européennes, il a été trésorier national du MFE et a géré depuis sa création la société editrice (Edif) qui publie le journal du MFE, *L'Unità europea*, fondée par Altiero Spinelli en 1943, et les deux éditions italienne et anglaise de la revue *Il Federalista / The Federalist*, fondées et dirigées de son vivant par Albertini. À ce dernier titre, Elio a durant des années été, comme il l'avait rappelé en 2018 dans son hommage à notre ami Bernard Lesfargues dans nos colonnes, le correspondant privilégié de Bernard, responsable de 1974 à 1988 des deux éditions françaises successives du *Fédéraliste*, ce qui l'a amené à de multiples visites de travail à Lyon.

Avec Elio, les fédéralistes ont perdu un militant exemplaire et celles et ceux qui ont eu la chance de le connaître un point de référence précieux.

---

<sup>35</sup> Il s'agit de la revue fondée par Robert Aron et Arnaud Dandieu qui parut de 1933 à 1938, et non du mouvement d'extrême-droite actif en France au début des années 70.

### L'Europe, la Nouvelle-Calédonie, des fédérations en devenir

Jean-Yves et Florence Faberon (dir.), *Les Fédéralismes*, Paris, éd. Recherches sur la cohésion sociale, 2020, 470 p., 25 €.

Michel Herland

Publié initialement sur le Blog Mondes francophones



Un gros ouvrage qui compte vingt-sept chapitres parmi lesquels, *in fine* un dossier rassemblant diverses réactions locales au résultat du référendum du 4 novembre 2018 relatif à l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie. Ce recueil, en effet, a été d'abord conçu pour présenter un éventail des réponses possibles aux problèmes institutionnels de ce lointain territoire français. Dès lors, son contenu peut intéresser

bien au-delà du cercle des spécialistes de la question calédonienne. L'essentiel, en effet, est consacré à la présentation de dix-huit cas concrets sur les cinq continents. Deux chapitres introductifs présentent d'utiles rappels de la théorie du fédéralisme. Fédéralisme par agrégation ou désagrégation ; les trois principes distingués par Georges Scelles (superposition, autonomie, participation) ; compétence de principe (normalement dévolue aux entités fédérées) versus compétence d'attribution (normalement dévolue à l'État fédéral) ; fédéralisme coopératif (financement d'une compétence partagé entre les deux niveaux). Le lien entre fédéralisme et démocratie est fortement souligné. La citation suivante de René Capitant (1954) aurait pu se trouver, au style près, sous la plume de Proudhon :

« Le principe démocratique conduit nécessairement au fédéralisme ou tout au moins à une certaine forme de fédéralisme et on ne peut donc concevoir une démocratie complète, totale, si elle n'est pas en même temps une démocratie fédérale, imprégnée de fédéralisme ».

Néanmoins de nombreux pays, claniques ou divisés entre communautés rivales, ne sont pas mûrs pour la démocratie. Dans ce cas aussi, pourtant, un certain fédéralisme peut apparaître comme le seul moyen d'atteindre à la légitimité au moins relative de l'État.

#### L'Union européenne

Le chapitre sur l'UE intéressera particulièrement nos lecteurs. Bien sûr l'UE, dans la mesure où elle pratique l'intégration « positive » (institutions et politiques communes) et pas seulement « négative » (suppression des barrières aux échanges intérieurs), tend vers un modèle fédéral d'ailleurs affiché. Néanmoins, une analyse juridique précise s'impose dans le cas de cette union de pays souverains, formellement une confédération avec des éléments authentiquement fédéraux, dont le plus évident est la politique monétaire

puisqu'elle se décide sans que les États aient leur mot à dire. Cependant l'union monétaire ne concernant que dix-neuf pays sur vingt-sept, force de constater que le fédéralisme européen est, sur ce point, fortement asymétrique. L'union douanière et la politique commerciale commune souvent citées (comme l'agriculture et la pêche) sont des exemples moins probants : il n'y a qu'à voir les attermoissements vis-à-vis de l'agressivité commerciale de la Chine, qui s'expliquent par l'incapacité des États à se mettre d'accord sur les mesures défensives à adopter. Les trois institutions (Parlement, Conseil, Commission) évoquent bien l'organisation classique d'une organisation fédérale (chambre des représentants, chambre des États, gouvernement fédéral), cependant le fait que des décisions cruciales exigent toujours l'unanimité du Conseil, les pouvoirs encore restreints du Parlement, les politiques régaliennes conservées par les États (en premier lieu la défense) indiquent suffisamment combien on est encore loin du but, donc encore dans un système confédéral. Contrairement à ce qu'avance l'auteur du chapitre sur l'UE, l'espace Schengen commune paraît bien un acquis d'une Europe en train de se fédéraliser, malgré l'absence d'une véritable politique migratoire et même si tous les pays de l'UE n'en font pas partie alors que des pays non-membres en font, eux, partie.

Le débat entre « fédéralistes européens » (Spinelli) et « fonctionnalistes » (Jean Monnet) est évoqué et tranché au détriment des premiers accusés de croire ingénument « qu'il y a un peuple européen qui n'attend que la mise en place des États-Unis d'Europe. » (p. 87). Quant au principe de subsidiarité (l'Union n'intervient que là où elle peut être plus efficace que les États membres), s'il ne fait pas débat, c'est parce qu'il contente aussi bien les « européistes » qui y voient un argument pour pousser à davantage d'intégration, que les « nationalistes » qui y voient au contraire un moyen de limiter le renforcement de l'UE. Rappelons pour finir sur le sujet de l'UE que depuis l'extension du domaine où les décisions sont prises à la majorité qualifiée (Acte Unique européen du 1<sup>er</sup> juillet 1987), les gouvernements nationaux ne se font pas faute d'incriminer l'Europe lorsqu'ils refusent d'assumer publiquement des décisions impopulaires.

#### La Nouvelle Calédonie

La Nouvelle-Calédonie, on l'a dit, tient une place à part dans ce livre. Le second référendum prévu par l'Accord de Nouméa (1988) pour décider de l'avenir du territoire a eu lieu le 4 octobre en Nouvelle-Calédonie, après celui de 2018 qui avait rejeté l'indépendance à 56%. Si, à 53% le rejet est cette fois-ci un peu moindre, ces résultats montrent que la population de l'archipel demeure divisée entre deux groupes ethniques (Blancs « caldoches » et Mélanésiens) aux aspirations opposées.

Curieusement, aucun des contributeurs du dossier néocalédonien dans l'ouvrage ne met en avant la contrainte budgétaire. Gageons cependant que tout le monde a les chiffres à l'esprit, du moins les ordres de grandeur puisque le gouvernement s'emploie à laisser planer le flou à cet égard. Il n'empêche que la France est la risée des observateurs avertis du monde entier pour la manière dont elle gère les dernières colonies qui lui restent, rebaptisées désormais « collectivités territoriales d'outre-mer » (pour simplifier car la Nouvelle-Calédonie justement fait exception à cet égard dans la Constitution), une manière extraordinairement dispendieuse

sans que pour autant les ultra-marins s'estiment satisfaits, ce qui se conçoit puisque les faveurs et subventions diverses ne parviennent pas à sortir ces sociétés de l'assistanat et ne font que conforter une économie de « consommation sans production ». Cela étant, comme les règles diffèrent selon les collectivités, le coût pour la Métropole et les avantages financiers tirés par les collectivités varient considérablement de l'une à l'autre. En règle générale mieux vaut de ce point de vue être ce que l'on appelait jadis un « TOM » (territoire d'outre-mer) qu'un « DOM » (département d'outre-mer). Pour s'en tenir aux estimations raisonnables qui circulent çà et là, le coût pour le contribuable métropolitain d'un Martiniquais est de l'ordre de 6.000 € par an et celui d'un Néo-calédonien de 10.000 €<sup>36</sup>. On peut s'étonner de cette largesse en faveur du territoire mélanésien, alors que la Nouvelle-Calédonie se situe au niveau de la 4<sup>ème</sup> région métropolitaine la plus riche (toujours par habitant et hors Île-de-France), qu'elle est par ailleurs la seule à disposer d'une richesse naturelle conséquente (hors tourisme), le nickel ? Par contraste, la Martinique, bien que première des ex-DOM, se situe selon le même critère derrière toutes les régions métropolitaines. Inutile donc de chercher la moindre logique derrière la politique de la France outre-mer !

Quoi qu'il en soit, on comprend pourquoi le débat sur une indépendance *stricto sensu* est nul et non avenu en Nouvelle-Calédonie, comme d'ailleurs dans toute la France d'outre-mer. Il n'y avait aucune chance pour qu'une majorité ait répondu oui, le 4 octobre dernier, à la question posée, la même qu'en 2018 : « Voulez-vous que la Nouvelle-Calédonie accède à la pleine souveraineté et devienne indépendante ? ». En réalité, tous les dispositifs institutionnels demeurent ouverts. On s'orientera plus vraisemblablement à l'avenir selon les auteurs du livre vers une solution doublement fédérale. Fédéralisme « externe », d'une part : la Nouvelle-Calédonie deviendrait un *État fédéré* au sein de la France – un « État » pour satisfaire les velléités indépendantistes des kanak, mais non entièrement souverain pour satisfaire, cette fois, les loyalistes et préserver les avantages acquis conformément à la volonté commune. Fédéralisme interne, d'autre part, marquant de manière encore plus nette l'autonomie des provinces, qu'il s'agisse des trois provinces actuelles (Sud, Nord, Îles Loyauté) ou de seulement deux provinces (Sud et Kanaky).

L'examen des multiples figures institutionnelles recensées dans le livre convainc avant tout de la plasticité du modèle fédéral. Au point de se demander si une stricte définition du fédéralisme est possible. Faute de mieux, on se rangera à celle proposée par les deux directeurs de l'ouvrage :

« Dans la conception fédérale, la collectivité membre n'est pas pénalisée par ses faiblesses car elle reste forte de la solidarité de son État fédéral, qui cependant respecte son identité propre » (p. 11).

<sup>36</sup> Ces chiffres résultent de l'addition des dépenses budgétaires de l'État et des dépenses fiscales (exonérations diverses) divisée par le nombre d'habitants. Pour s'en tenir au seul montant du transfert financier de l'État à la Nouvelle-Calédonie, il atteignait 5 600 € par habitant en 2017. Le total (1,5 milliard €) correspond principalement aux salaires versés à des fonctionnaires néo-calédoniens ou, dans une bien moindre mesure désormais, européens en mission, exerçant des compétences transférées à la Nouvelle-Calédonie avec le budget afférent. À qualification égale, les revenus de ces

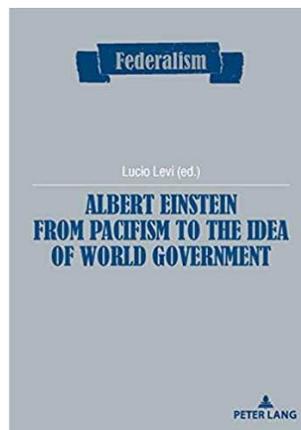
Belle formule ! Trop belle sans doute, mais si l'on réfléchit à l'élargissement de l'UE à l'Est, elle n'est pas si loin de la réalité. L'erreur, en l'occurrence, ne fut pas d'accueillir les PECO (pays de l'Europe centrale et orientale) mais de l'avoir fait avant d'avoir bâti une union authentiquement fédérale.

## Albert Einstein, du pacifisme au gouvernement mondial

Lucio Levi (sous la direction de). *Albert Einstein from Pacifism to the Idea of World Government*. Peter Lang. ISBN : 978-2-8076-1295-2. 202 pages. 40,00 €

Olivier Jehin

Responsable de la rubrique bibliographique, « Kiosque », de l'Agence Europe à Bruxelles – avec l'aimable autorisation de l'auteur et de l'Agence



Les contributions rassemblées dans cet ouvrage publié avec le soutien du Centro Einstein di Studi Internazionali et du Centro Studi sul Federalismo de Turin permettent de mieux comprendre l'évolution de la pensée d'Albert Einstein durant la première moitié du 20<sup>e</sup> siècle, marquée par deux guerres mondiales. Elles décrivent les relations d'Einstein, souvent scripturales, avec d'autres

intellectuels, à commencer par ceux qu'il semble avoir admirés le plus, Mohandas Gandhi et Albert Schweitzer. Mais dans ce qui s'apparente à l'époque à la naissance d'une « internationale des intellectuels », le physicien entretient un dialogue sur la paix et la guerre avec bien d'autres personnalités comme Max Planck, Sigmund Freud, Thomas Mann, Romain Rolland ou encore George Bernard Shaw.

Dès 1914, Einstein co-signe avec Friedrich Georg Nikolai, professeur de physiologie à l'Université de Berlin, un 'Appel aux Européens' qui souligne que la guerre ne peut conduire qu'à un désastre tant pour la civilisation que pour « la survie nationale des États individuels ». « C'est le devoir des Européens éduqués et bien intentionnés d'essayer d'éviter à l'Europe (...) d'avoir à subir le même destin tragique qui fût celui de la Grèce antique », écrivent-ils avant d'ajouter : « L'Europe doit elle aussi s'épuiser progressivement et périr d'une guerre fratricide ? » « Nous sommes convaincus que le

fonctionnaires sont de l'ordre du double de ceux de leurs homologues métropolitains, en raison d'une sur-rémunération outre-mer qui est elle-même double de celle versée en Martinique (+73% du traitement métropolitain à Nouméa, +94% en « brousse », contre +40% en Martinique) et des avantages fiscaux. Ces derniers contribuent à la dépense fiscale (ainsi les traitements versés par la France en Nouvelle-Calédonie ne sont-ils pas du tout imposables en France tandis que les Martiniquais bénéficient quant à eux d'un barème moins élevé qu'en Métropole).

temps est venu où l'Europe doit agir de concert pour protéger son sol, ses habitants et sa culture », peut-on encore lire dans ce manifeste qui, avec d'autres textes (y compris le manifeste Russel-Einstein de juillet 1955 contre la bombe H), figure en annexe à cet ouvrage.

Einstein dénonce aussi régulièrement le nationalisme et observe, dans une lettre datée d'août 1915 : « Il semble que les hommes ont toujours besoin d'une fiction idiote au nom de laquelle ils peuvent se haïr les uns les autres.

Autrefois, c'était la religion. Aujourd'hui, c'est l'État ». Sans abandonner son combat contre la guerre, Einstein va progressivement développer l'idée d'une meilleure organisation du monde, avec une autorité supranationale capable de réguler les conflits entre les États. Toutefois, comme le soulignait déjà l'Appel aux Européens, « il faut d'abord que les Européens se réunissent, et si - comme nous

l'espérons - il se trouve assez d'Européens en Europe, c'est-à-dire de personnes pour qui l'Europe n'est pas qu'un simple concept géographique, mais davantage quelque chose qu'elles chérissent dans leur cœur, alors nous pourrions tenter d'appeler à une (...) union des Européens ».

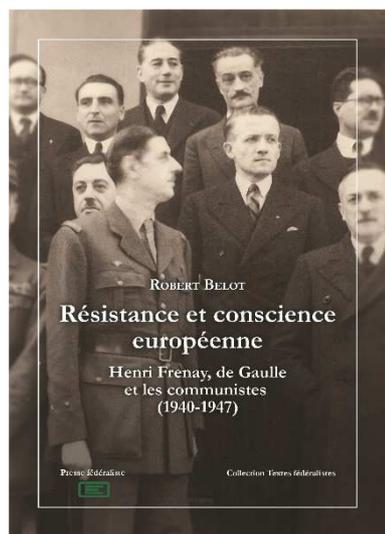
Au-delà de leur intérêt historique, les documents analysés dans cet ouvrage conservent une part d'actualité. Comme le souligne Giampiero Bordino dans sa préface : « Dans un monde toujours plus caractérisé par des leaderships politiques opportunistes, humainement et culturellement inappropriés, la pensée d'Einstein sur la paix et la guerre, et en particulier sur la guerre nucléaire, devrait être diffusée plus largement (...) non seulement à l'intention des intellectuels, mais aussi dans la classe politique (...) et en direction des citoyens en Europe et dans le monde ». (OJ).

### Prochaine publication de Presse fédéraliste

Robert Belot,

*Résistance et conscience européenne*

*Henri Frenay, de gaulle et les communistes (1940-1947)*, collections « Textes fédéralistes », février 2021



Les europhobes d'aujourd'hui alimentent leur rejet de la construction européenne par une relecture fautive et intempestive de l'histoire. À la recherche des « sources impures » de l'Europe d'après-guerre, ils visent à porter atteinte à l'honorabilité des pionniers de cette histoire mais aussi à la sincérité et à l'importance des buts que l'Europe était censée poursuivre, après la tragédie du nazisme et de la guerre qui l'avait couverte de ruines et de honte. Une nouvelle forme de « dé-connaissance » est à l'œuvre contre laquelle ce livre entend réagir.

Il s'agit de réfuter un des points d'attaque majeurs des anti-européens qui considèrent comme « un mensonge » l'idée que l'Europe serait « sortie tout armée du cerveau de la Résistance ». La mise en lumière de l'itinéraire d'Henri Frenay, fondateur du plus important mouvement de la Résistance française, Combat, ministre du général de Gaulle à la Libération, devenu un des leaders de l'Union européenne des fédéralistes, permet de retrouver une des sources du désir d'Europe de ceux qui ont risqué le pire pour notre liberté. Frenay est l'exemple emblématique d'un patriote engagé qui a réussi à s'élever « au-dessus des malheurs et des haines » et à regarder « au-delà de la guerre et au-delà des frontières » pour penser l'avenir d'une Europe européenne. Mais ce choix fut un nouveau combat, parfois violent. Il rencontra des forces contraires, parfois également issues de la Résistance, hostiles à ce projet de dépassement de la culture souverainiste qui heurtait la puissance du sentiment national.

Robert Belot est professeur d'histoire contemporaine à l'université de Lyon-Saint-Étienne où il dirige le Département des Patrimoines culturels.

Sa recherche porte sur l'histoire de l'Europe (XIXe-XXe siècles) et la construction socio-politique de la mémoire et du patrimoine. Il a consacré son habilitation à diriger les recherches (Sciences Po Paris) sur l'itinéraire politique d'Henri Frenay, qui ont été publiées aux éditions du Seuil (« L'Univers Historique ») sous le titre : Henri Frenay, de la Résistance à l'Europe.

## S'abonner aux revues éditées par Presse fédéraliste

Nom

Prénom

Adresse

Mail

Normal € 30 - Militant € 60 - le numéro € 5

Abonnement couplé avec la revue *Carnet d'Europe – Lettre d'actualité européenne* : le devoir d'informer : € 40

Chèque ou virement à l'ordre de PRESSE FÉDÉRALISTE

Maison des Européens - 7 rue Amédée-Bonnet - 69006 - Lyon - France C.C.P. 2490 82 P LYON

**FÉDÉCHOSES - Pour le fédéralisme**

Directeur de la publication : Jean-François Richard

Rédacteur en chef : Jean-François Billion

Comité de rédaction : Bernard Barthalay - Florent Banfi - Ronan Blaise - Ulrich Bohner - Bruno Boissière - Maurice Braud - Fabien Cazenave - Didier Colmont - Domenec Devesa - Chloé Fabre - Sandra Fernandes - Ivana Graziani - Michel Herland - Valéry-Xavier Lentz - Marion Larché - Lucio Levi - Alexandre Marin - Catherine Montfort - David Soldini

Édition et mise en page : Chloé Fabre

Attachée de presse : Sandra Fernandes

Responsable site [www.pressefederaliste.eu](http://www.pressefederaliste.eu) : Valéry-Xavier Lentz

Impression Messidor l'Interface – 69200 Vénissieux